

Membres en exercice	27
Membres présents	17
Suffrages exprimés	24
Pour	24
Contre	
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/44

Objet : Rapport des représentants de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales au Conseil d'administration de BRL – Exercice 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 22 juillet 2025

<u>Présents</u>: Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Pierre SUCH, Christophe ERMOLENKO, Elian GOMEZ, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Jérôme LABORIE, Marie-Laure LOYEZ, Aurélie PACE, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Noura HABIB CHORFA <u>Absents ayant donné procuration</u>: Céline DUBOIS a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Nathalie SIMARD a donné pouvoir à Marie-Laure LOYEZ, Adeline BATALLER GARCIA a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Elisabeth MOULY MANETAS a donné pouvoir à Aurélie PACE, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Stéphane ORTI, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Jean-Louis CAMPUS a donné pouvoir à Jérôme LABORIE,

<u>Absents Excusés</u> : Sandrine MATEU GUTIERRES, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Kévin LABORDE

Secrétaire de séance : Thierry ODDON

Le BRL a communiqué son rapport pour l'année 2024.

Ce rapport est transmis en vue des débats prévus à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Vu le rapport joint,

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le rapport des représentants au Conseil d'administration de BRL de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales communiqué pour l'année 2024.

Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue le de télétrangual de la puréteture de de de télétrangual de la publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire, Fabrice SOLANS

1



Rapport des représentants de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales au Conseil d'administration de la SEM locale BRL

Exercice 2024

Etabli par:

- ✓ Département des Pyrénées Orientales, représenté par Monsieur Nicolas GARCIA, en qualité de Vice-Président du Conseil départemental des Pyrénées - Orientales,
- ✓ Département de la Lozère, représenté par Madame Valérie REBOIS-CHEMIN, en qualité de Conseillère départementale de la Lozère.

Présenté à l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales de BRL du 19 juin 2025



SOMMAIRE

1	Vie et fon	ctionnement de BRL	3
	1.1 Pr	ésentation générale	3
	1.1.1	Présentation de BRL	
	1.1.2	Rappel de la trajectoire d'activités de BRL	
	1.1.3	Objet social de BRL	
	1.1.4	Domaines d'activités de BRL	
	1.1.5	Adresse du siège social	
	1.1.6	Salariés au 31/12/2023 sur le périmètre France	
	1.1.7	Capital social de BRL au 31/12/2023	
	1.1.8	Organisation de la gouvernance de BRL	
	1.1.9	Noms des Président, Directeur général et administrateurs, en identifiant ceux qui	
		représentent la CT actionnaire, au 31/12/2023	
	1.1.10	Principales activités et opérations de l'année écoulée	
		Perspectives de développement de BRL	
		ngagements pris	
	1.2.1	Etats des relations entre les collectivités territoriales et le Groupe BRL	
	1.2.2	Modifications statutaires	
	1.2.3	Actionnariat	
	1.2.4	Participations	
	1.3 Ri	sques et modalités de contrôle	
	1.3.1	Principaux risques et incertitudes	
	1.3.2	Procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité	
	1.3.3	Contrôles dont font l'objet les sociétés du Groupe BRL au 31/12/2023	
	1.3.4	Contrôle analogue	
	1.4 G	ouvernance	54
	1.4.1	Bilan de la gouvernance des élus	
	1.4.2	Délibérations stratégiques présentant un impact important pour la société, son	
		projet ou la collectivité territoriale actionnaire	60
	1.4.3	Rémunérations	66
2	Situation f	financière des sociétés du Groupe BRL au 31/12/2023	68
	2.1 Sit	uation financière du Groupe BRL	68
	2.2 Sit	uation financière de BRL	73
	2.3 Sit	uation financière de BRL EXPLOITATION	77
	2.4 Sit	uation financière de BRL INGENIERIE	80
	2.5 Sit	uation financière de BRLEN	83
	2.6 Sit	uation financière de BRLI-CI	86
	2.7 Sit	uation financière de BRL Madagascar	87
	2.8 Ré	partition du chiffre d'affaires par secteur d'activité de la société et, s'il est disponib	ıle,
	du	résultat selon les mêmes modalités	89
	2.8.1	Consolidé	
	2.8.2	BRL	90
	2.8.3	BRL EXPLOITATION	90
	2.8.4	BRL INGENIERIE	
	2.8.5	BRL ESPACES NATURELS	91
		partition du chiffre d'affaires selon la part d'activité exercée pour le compte des	
034-2 Date	sé de réception en 213403363-202507 de télétransmission de réception préfe	n : 01/08/2025	92

Rapport_représentants_ASP_ex2024 VDef.docx



1 VIE ET FONCTIONNEMENT DE BRL

1.1 Presentation generale

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 1. Une présentation de la société d'économie mixte rappelant son historique, son objet social, ses domaines d'activité, l'adresse de son siège social, le nombre de ses salariés, la répartition de son capital, l'organisation de sa gouvernance, les noms du président, du directeur général et des administrateurs, en identifiant ceux qui représentent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire, les principales activités et opérations de l'année écoulée en identifiant celles qui concernent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et ses perspectives de développement

1.1.1 Présentation de BRL

Dénomination sociale :

BRL

Secteur d'activité :

Société d'aménagement régional

Date d'immatriculation :

16 septembre 1955

RCS:

550 200 661

Code APE:

7010Z

Siret:

550 200 661 00019

Créé en 1955, le Groupe BRL participe, aux côtés des acteurs locaux, à l'aménagement de l'Occitanie méditerranéenne, ainsi qu'à des projets structurants d'aménagement hydraulique et de développement des territoires, en France et à l'International.

La vocation du Groupe est de proposer des solutions durables d'aménagement territorial dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité, en s'appuyant sur les métiers de ses sociétés :

- Concessionnaire et maître d'ouvrage du Réseau Hydraulique Régional pour le compte de la région
 Occitanie/Pyrénées-Méditerranée;
- Gestionnaire de grands ouvrages hydrauliques et exploitant de services publics d'eau brute, d'eau potable et d'assainissement ;
- Ingénieur-conseiller et maître d'œuvre ;
- Création, entretien d'espaces verts et pépinières (production de végétaux d'ornement adaptés au contexte méditerranéen).

La singularité du Groupe BRL est de faire dialoguer un triptyque de compétences en matière de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et d'exploitation de services, avec une expérience de près de 70 ans d'intervention sur le territoire régional et à l'International.

1.1.2 Rappel de la trajectoire d'activités de BRL

La société BRL a été créée par décret, le 3 février 1955¹, sous le nom de "Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas Rhône et du Languedoc" (CNARBRL). Société commerciale, son actionnariat est majoritairement détenu par le secteur public (collectivités locales).

Un décret de 1956 lui accorde une concession de 75 ans pour la conception, l'exécution et l'exploitation d'ouvrages hydrauliques contribuant au développement économique du Languedoc-Roussillon. Les travaux sont déclarés d'utilité publique.

¹ Conformément à la décision de l'Assemblée générale du 02/04/1955, création par la transformation de la Société d'études de le ception en prefecture de la conformation de la Société d'études de le ception en prefecture de la conformation de la Société d'études de le conformation de la Société d'études de la Conformation de la Conform



BRL est autorisée par l'Etat à prélever dans le fleuve Rhône jusqu'à 75 m³/s, en amont d'Arles. L'eau est conduite sur 12 km par un canal d'amenée jusqu'à la station de pompage "Aristide Dumont", inaugurée en 1960 par le Président de la République, Charles De Gaulle. Cette station permet de diriger :

- 63 m³/s vers le canal Philippe Lamour, (élévation de 20 m), qui conduit l'eau jusqu'à Mauguio, dans l'Hérault, 60 km en aval, et alimente 36 000 hectares équipés à l'irrigation ainsi que les stations touristiques du littoral et les communes de la métropole de Montpellier, pour l'alimentation humaine ;
- 12 m³/s vers le canal des Costières (élévation de 70 m), pour irriguer 30 000 hectares, dont les 3 500 hectares du plateau gardois des Costières, et alimenter l'agglomération nîmoise.

En **1961**, un 1^{er} avenant à la convention et au cahier des charges portant concession générale, autorise la réalisation et l'exploitation du barrage des Monts d'Orb. Cet aménagement, situé sur le haut bassin de l'Orb, permet d'irriguer le biterrois, dans l'Hérault, et d'alimenter en eau potable le littoral entre Vendres et Gruissan. BRL réalise à la même période, en qualité de concessionnaire du Département de l'Hérault, le barrage du Salagou, qui complète le maillage du département.

En **1977**, un 2^{ième} avenant à la convention et au cahier des charges portant concession générale permet l'aménagement du Lauragais audois : construction du barrage de la Ganguise et des réseaux d'irrigation et de connexion avec le barrage de Montbel, dans les Pyrénées.

En 1993, le Groupe BRL est créé. La maison-mère BRL, dont les statuts évoluent, rassemble la mission d'aménagement régional et les activités de concessionnaire des grands ouvrages hydrauliques, ainsi que les fonctions de holding du Groupe. Trois filiales sont créées, regroupant les activités techniques et commerciales, autour de 3 grands métiers: BRL Exploitation (BRLE), BRL Ingénierie (BRLI) et BRL Espaces Naturels (BRLEN). Un 3 lème avenant à la convention et au cahier des charges portant concession générale tire les conséquences de la filialisation des activités, en autorisant BRL à affermer à une filiale, détenue majoritairement, l'exploitation des ouvrages de distribution d'eau.

En février **2008**, dans le cadre de la Loi d'août 2004 de décentralisation, la Région Languedoc-Roussillon obtient de l'Etat le transfert des ouvrages hydrauliques concédés à BRL. La Région devient l'autorité publique concédante de ce grand Réseau, qu'elle souhaite développer pour répondre aux besoins en eau de ses territoires.

En **2009**, la holding du Groupe change de nom. La Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas Rhône et du Languedoc disparait au profit du sigle BRL.

En janvier **2010**, un 4^{ième} avenant à la convention et au cahier des charges portant concession générale, est signé afin d'actualiser le traité initial et d'ajuster son périmètre ainsi que sa durée, pour permettre l'extension du Réseau Hydraulique Régional avec la réalisation du programme AQUA DOMITIA. Le terme de la concession accordée à BRL est ainsi prolongé jusqu'en 2051.

En septembre **2011**, la Région Languedoc-Roussillon crée le Service Public Régional de l'Eau dont BRL et le Réseau Hydraulique Régional constituent des éléments clés. En novembre 2011, la maison-mère BRL transforme ses statuts pour devenir une Société anonyme d'économie mixte locale.

En avril **2012**, à l'issue de la procédure de Débat Public, la Région et BRL décide d'engager la réalisation du programme AQUA DOMITIA, qui prolonge le Réseau Hydraulique Régional sur le littoral héraultais et dans l'Aude. BRL est maître d'ouvrage - concessionnaire de ce programme de 220 M€ d'investissement, le plus important investissement de ce domaine réalisé en France au XXI^{ième} siècle.

En juin **2013**, dans le cadre de la stratégie « BRL Horizon 2017 » du Groupe, BRL et la Région projettent la réalisation d'un ensemble de nouveaux réseaux hydroagricoles destinés à l'irrigation de 4 000 nouveaux hectares, en adaptation aux effets du changement climatique.

En juin **2014**, BRL réalise une augmentation de capital de 7 M€ qui complète le financement du rachat par BRL des 49% de capital détenu par SAUR au capital de la filiale BRL Exploitation. Ce rachat de titres réalisé en 2012 permet que les investissements et la gestion de l'eau assurés par BRL ne soient pas influencés par les majors de l'eau.

En **2018**, BRL engage une nouvelle étape avec le lancement de sa stratégie « BRL Horizon 2020 » qui consacre les 10 ans du Réseau Hydraulique Régional né du transfert de l'Etat à la Région des ouvrages concédés à BRL.



En juin 2019, la Région Occitanie et BRL signent la « Charte pour une gestion durable de l'eau sur le Réseau Hydraulique Régional » qui traduit pour la prochaine décennie 2019-2028 les objectifs de gestion de cette ressource stratégique pour le territoire régional. Cette charte a été mise à jour et réactualisée courant 2020.

En avril 2020, les orientations de la Stratégie « CAP 2025 » de BRL sont approuvées par son Conseil d'administration. Portée par un véritable engagement de responsabilité sociétale d'entreprise, la stratégie CAP 2025 définit le cadre de transformation du Groupe autour des trois grandes transitions : écologique, énergétique et digitale. Elle contribue activement aux politiques d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, tout en favorisant la préservation de la biodiversité. Elle oriente résolument les activités du Groupe autour des objectifs du Développement Durable du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact). La stratégie CAP 2025 engagée depuis début 2021 est en cours de déploiement.

Les ouvrages hydrauliques du programme Aqua Domitia sont régulièrement réalisés et mis en service au cours de ces dernières années, avec un rendu-compte devant l'instance de concertation du projet.

Objet social de BRL 1.1.3

L'objet social est défini dans les statuts de BRL

« La société a pour objet la mise en œuvre des politiques d'aménagement durable des territoires. Elle a, en particulier, vocation à répondre aux défis de l'eau et de l'environnement relevant des collectivités de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, ainsi qu'à contribuer au développement économique, à la sauvegarde et à la mise en valeur des espaces naturels et agricoles, à la gestion économe de ressources naturelles, en proposant des réponses innovantes et en développant ces savoir-faire en France et à l'international.

A ce titre, elle met en œuvre les missions suivantes qui concourent ensemble à la réalisation de l'objet social de la société :

- Une mission générale de maîtrise de l'eau et d'aménagement hydraulique, de préservation et de gestion rationnelle des ressources, en particulier dans le cadre du service public régional de l'eau, dont relève la concession d'équipement et d'exploitation consentie par l'Etat et transférée à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée par convention conclue entre l'Etat et la Région Languedoc Roussillon en date du 20 février 2008, par application de l'article 36 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 (ci-après désignée par la concession unique signée en application de l'article L.112-8 du Code rural et de la pêche maritime), les concessions consenties par des collectivités locales ainsi que tous autres aménagements et actions qui les préparent ou les complètent ;
- Une mission de développement des zones rurales visant à promouvoir l'activité économique, à favoriser l'exploitation et la gestion rationnelle des ressources naturelles et des territoires, par toutes actions d'étude, d'animation, d'organisation, d'assistance technique, d'exploitation ou d'équipement;
- Une mission de contribution aux démarches de planification et aux projets d'aménagement structurant des territoires ; une mission d'intervention dans le domaine des politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et des énergies nouvelles ;
- Une mission de participation, notamment en s'appuyant sur ses filiales, à des programmes de recherche et développement relatifs aux défis de l'eau, de l'environnement, des ressources naturelles et du changement climatique.

Pour accomplir ses missions, la société pourra :

- Procéder à toutes études ou enquêtes et tous actes, réaliser toutes actions d'expérimentation et de recherche.
- Rassembler ou acquérir des emprises foncières, réaliser tous travaux ou ouvrages pour son propre compte, en tant que concessionnaire, en tant que mandataire ou sous toute autre forme.
- Exploiter, gérer et entretenir les ouvrages réalisés ou ceux dont la gestion lui serait confiée, prêter son concours à tous organismes, prendre toutes participations dans des organismes existants ou en voie de création, et plus généralement, mettre en œuvre tous moyens propres à faciliter la réalisation de son objet.
- Directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, en accord avec les autorités administratives compétentes, Accusé participa s' à l'étaboration et à la mise en œuvre d'actions diversifiées, d'aménagement, de mise en valeur, 034-213403363-20250728-202544 DE u d'équipement. Date de déchar réligible 9000 de déquipement. Date de réception préfecture : 01/08/2025



Directement ou par l'intermédiaire de ses filiales ou prises de participation directes ou indirectes, prêter son concours à des administrations, collectivités, organismes ou entreprises situés en France ou à l'étranger pour réaliser toutes études et travaux utilisant des méthodes et des techniques dans lesquelles elle aura acquis une compétence particulière, ou leur apporter son assistance pour l'exécution de tous projets entrant dans son objet. En particulier, la société pourra dans le cadre des traités existants, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, réaliser toutes opérations, conformes à son objet social, de coopération transfrontalière. »

Domaines d'activités de BRL 1.1.4

La gestion et le développement de grandes concessions hydrauliques

BRL, maison-mère du Groupe, assure trois missions principales :

- 1. Elle est concessionnaire du grand Réseau Hydraulique, propriété de la région Occitanie, dont le patrimoine est évalué à 2,5 milliards d'euros. Ce réseau est principalement alimenté par le Rhône, ressource renouvelable pour laquelle BRL bénéficie d'un droit de prélèvement octroyé par l'État. BRL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de modernisation et d'extension de ce réseau et a mis en œuvre notamment le programme Aqua Domitia, lancé par la Région afin de sécuriser l'alimentation en eau d'un vaste territoire entre Montpellier et le littoral audois ;
- 2. Elle établit la stratégie du Groupe et veille à la gestion de ses intérêts, au travers de l'administration des filiales et des participations de BRL dans diverses entités ;
- 3. En sa qualité de holding, elle centralise l'ensemble des directions de services (finances, fiscalité, juridique, assurances, ressources humaines, responsabilité sociétale, systèmes d'information, communication, audit, contrôle interne et services généraux) qui viennent en appui à toutes les sociétés du Groupe, avec un triple objectif : sécuriser les processus les plus sensibles pour maîtriser les risques, optimiser les moyens et mutualiser les bonnes pratiques.

Schéma d'organisation du Réseau Hydraulique Régional







Maintenance du cycle de l'eau Gestion de la qualité de l'eau

Gestion de la sécurité des installations et du service



La production et la distribution d'eau, en veillant à une irrigation plus économe en eau

BRL Exploitation (BRLE) est la filiale métier " Gestion des services d'eau " :

Elle a pour vocation première d'exploiter le Réseau Hydraulique Régional (3 barrages, 1 ouvrage digue, 1 microcentrale hydroélectrique, 106 km de canaux, près de 5 500 km de conduites enterrées, 93 sites de pompage et 6 usines de potabilisation), dans le cadre d'un contrat d'affermage et d'un apport partiel d'actifs de son actionnaire unique BRL (concessionnaire de la région Occitanie). Cet affermage de la concession constitue près de 80 % de son chiffre d'affaires ;

À partir des ouvrages du Réseau Hydraulique Régional, BRLE distribue chaque année entre 100 millions et 140 millions de m3 d'eau sous pression. Cela permet d'alimenter plus de 1 million de personnes en été, près de 5 500 agriculteurs et 9 600 clients non-agriculteurs, dont 70 entreprises et 250 collectivités (eau à usages divers : jardins, parcs, stades, divers besoins en eau, etc.). BRLE dispose également de 250 contrats " appoint incendie " ;

BRLE a diversifié ses activités dans quatre domaines proches de son cœur de métier, représentant environ 20 % de l'activité :

- prestations de services publics d'eau potable et assainissement pour le compte de collectivités;
- participation à la gestion de grands ouvrages hydrauliques et proposition de services associés ;
- vente et installation de matériels d'irrigation;
- prestations de services publics d'eau brute.

Hors région Occitanie, BRLE gère plusieurs barrages et retenues, notamment Saint-Martial et Coucouron en Ardèche, Villerest et Lavalette dans la Loire, La Caserne au Mont-Saint-Michel (en collaboration avec Veolia).

L'ingénierie de l'eau, de l'environnement et du développement

BRL Ingénierie (BRLI) est la filiale métier « Ingénierie-Conseil » :

Elle intervient, d'une part, au service du développement du Réseau Hydraulique Régional, et d'autre part, comme bureau d'études, en France et à l'International, dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Elle réalise des missions d'études, de conseil et de maîtrise d'œuvre pour des clients publics et privés. Ses experts sont mobilisés sur les grands défis du XXIe siècle : favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement, anticiper et accompagner l'adaptation au changement climatique et aux transitions écologique et énergétique, préserver la biodiversité, lutter contre la raréfaction des ressources naturelles, les risques de pénuries alimentaires, les inondations, la submersion marine, l'appauvrissement des sols, etc. ;

Son savoir-faire est rgroupé autour de dix domaines d'activités stratégiques (DAS) : eau potable et assainissement, ouvrages hydrauliques et transferts, eau agricole et sécurité alimentaire, eau et risques, gestion intégrée des ressources en eau, mer et littoral, navigation et ports, évaluation environnementale, gestion de la biodiversité et développement durable, développement territorial ;

BRL Ingénierie, référencée par la plupart des grands bailleurs de fonds nationaux ou internationaux, est également membre de plusieurs pôles de compétitivité et organisations professionnelles en France comme à l'International;

Pour mener à bien ses activités à l'International, BRL Ingénierie s'appuie sur plusieurs filiales :

- BRLI Côte d'Ivoire;
- We Consult Ouganda;
- BRL Madagascar et sa filiale, BEST, spécialisée en ingénierie sociale et socio-économique.

BRLI s'appuie aussi sur des établissements stables (BRL Tunisie, BRL Ingénierie Sucursal Bolivia, BRL Ethiopia) ainsi que sur une agence à La Réunion et des représentations locales dans divers pays.

La production végétale, la valorisation et l'entretien du paysage

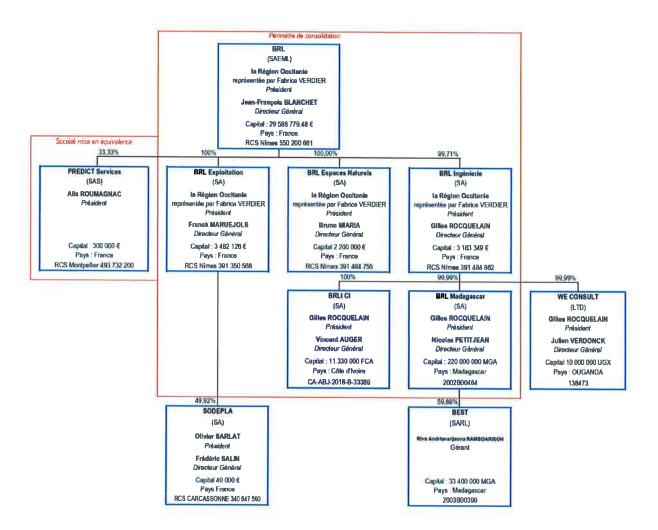
BRL Espaces Naturels (BRLEN) est la filiale métier « Végétal et Espaces verts » :

Elle est spécialisée dans l'aménagement, la gestion et l'entretien de grands espaces paysagers, publics ou privés, et dispose, avec les Pépinières BRL, d'un des plus vastes centres de production de végétaux ornementaux du sud de la France (dont les productions sont labellisées « Sud de France »). BRL Espaces Naturels figure parmi les cinq

entreprises les plus importantes de son secteur sur la partie orientale de la région Occitanie.



Organigramme juridique du Groupe BRL au 31 décembre 2024



1.1.5 Adresse du siège social

1105, avenue Pierre Mendès France BP 94001 30 001 Nîmes Cedex 5

1.1.6 Salariés au 31/12/2024 sur le périmètre France

Sociétés	Effectifs salariés en 2024 (équivalent temps plein)	Masse salariale en 2024 (brute en k€)	Nombre de salariés présents au 31/12/2024
BRL	85.96	4 630	96
BRLE	257.72	10 793	275
BRLI	224.40	11 235	236
BRLEN	93.72	2 625	100
Total	661 ₁ 8	29 283	707

Rapport_représentants_ASP_ex2024 VDef.docx



1.1.7 Capital social de BRL au 31/12/2024

Montant : 29 588 779,48 €

Valeur nominale de l'action : 2,21 €

Répartition du capital de la SAEML BRL :



1.1.8 Organisation de la gouvernance de BRL

Société anonyme d'économie mixte locale à conseil d'administration et direction générale.

1.1.9 Noms des Président, Directeur général et administrateurs, en identifiant ceux qui représentent la collectivité territoriale actionnaire, au 31/12/2024

Administrateurs

Région Occitanie, représentée par :

Fabrice VERDIER
Christian ASSAF
Jean-Louis CAZAUBON
Aurélie GENOLHER
Jean-Luc GIBELIN
Katy GUYOT
Monique NOVARETTI

Département du Gard, représenté par :

Denis BOUAD
Olivier GAILLARD

Département de l'Hérault, représenté par :

Jacqueline MARKOVIC Yvon PELLET

Département de l'Aude, représenté par :

Alain GINIES

Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales, représentée par :

Valérie REBOIS CHEMIN (Conseil Départemental de la Lozère)
034-213403363-20250728-202544-DE
034-213403363-20250728-202544-DE
Départemental des Pyrénées Orientales)
Date de réception préfecture : 01/08/2025



Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par :

Caroline CARTALLIER

Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon, représentée par :

Jérôme FORT

Personnalités Qualifiées

Caroline DUBOIS
Joël FOURNIER

Administrateurs salariés

Nicolas CARTAILLER
Flavia HARTMANN RIFU

Censeurs

Chambre Départementale d'Agriculture du Gard, représentée par :

Dominique GRANIER

Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude, représenté par :

François DEMANGEOT

Président du Conseil d'administration

Fabrice VERDIER, représentant la Région Occitanie

Direction Générale

Directeur général : Jean-François BLANCHET

Commissaires aux comptes

Co-titulaires: KPMG SA et RSM MEDITERRANNEE

Suppléant : SALUSTRO REYDEL SA

1.1.10 Principales activités et opérations de l'année écoulée

Concession régionale

Après la finalisation des Maillons prioritaires réalisés depuis 2012 dans le respect des calendriers et des budgets fixés, il reste à engager les derniers Maillons dans un calendrier progressif adapté à la demande des territoires, avec la perspective d'irrigation de 6 000 hectares supplémentaires (dans l'hypothèse favorable d'une capacité à mobiliser les financements nécessaires) pour les 3 opérations suivantes :

✓ Maillons Nord Gardiole et Biterrois

La tranche 3 différée des Maillons Nord Gardiole et Biterrois (finalisation du transfert Rhône/Orb avec la réalisation d'un surpresseur en ligne sur le Maillon Nord Gardiole) permettra d'augmenter le débit à 1 850 l/s au départ de la station de pompage de Fabrègues. Le budget d'investissement est actualisé à 2,9 M€ HT avec un plan de financement basé sur une participation de 17 % de la Région Occitanie, de 17 % du Département de l'Hérault et un autofinancement de BRL de 66 % (1,914 M€ HT). Le délai de réalisation de ce nouvel investissement est évalué à 36 mois, à compter du lancement des consultations pour les études de maîtrise d'œuvre. Un délai préalable est nécessaire pour une mise à jour des scénarios de fonctionnement d'Aqua Domitia, à réaliser en interne (BRLE). Au global, l'échéance de mise en eau envisagée se situe en 2028.

✓ Maillon Minervois

Initialement, les tranches 2 et 3 du Maillon Minervois étaient envisagées dans un calendrier cohérent avec la deuxième phase des réseaux hydroagricoles de l'ASA Castelnau – La Redorte, d'une surface évaluée à 2 100 ha. Le budget prévisionnel de l'investissement associé à cette approche a été évalué à 12,5 M€ HT (base économique 2022).



En situation actuelle, des enjeux supplémentaires se dessinent sur le territoire du Minervois audois et héraultais :

- Un enjeu autour de la retenue de Jouarres, consistant à assurer les usages antérieurs significativement majorés sous l'effet du changement climatique, afin de ne plus dépendre exclusivement du Canal du Midi, de l'Aude et de la Cesse qui seront également de plus en plus impactés par le changement climatique;
- Un enjeu de substitution de ressources :
 - Substitution des prélèvements dans le Karst de Pouzols et dans la nappe d'accompagnement de la Cesse dans le but de réserver cette ressource à des usages d'eau potable;
 - o Substitution des prélèvements dans les ressources locales en tension (Cesse, Canal du Midi...).
- Un enjeu de desserte en ligne sur le tracé du maillon à réaliser, comme élément de facilitation de la réalisation du projet.

Dans ce contexte fortement évolutif, la réflexion sur les nouvelles tranches du Maillon Minervois et la mise en œuvre d'un raccordement à la ressource Orb, est susceptible de s'orienter vers des scénarios contrastés allant de la seule sécurisation des usages actuels à partir de la retenue de Jouarres, jusqu'à la réalisation d'un transfert beaucoup plus conséquent visant à satisfaire des besoins de substitution et de nouveaux usages.

Après échange avec les services de la Région sur le contenu des termes de référence, BRL a lancé en octobre une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de préfiguration. L'étude a été attribuée en avril 2025 pour un montant de 95 k€ HT. La durée totale de l'étude sera de 18 mois.

Il est rappelé qu'en l'état du règlement FEADER relatif aux aides à l'hydraulique agricole, les ressources en eau qui seraient mobilisables pour alimenter le territoire d'étude ne sont pas éligibles à ce financement. Néanmoins, le règlement en question étant susceptible d'être modifié favorablement, l'étude lancée retiendra comme hypothèse l'éligibilité de l'Orb au financement FEADER.

✓ Maillon Nord Montpellier

Le Maillon Nord Montpellier, qui a fait l'objet d'une étude préliminaire présentée à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL) en août 2020, pourrait être engagé dans un calendrier cohérent avec le futur projet de réseau de desserte de 900 hectares de l'EPCI. La programmation dépendra des capacités financières des collectivités, de la contribution financière des bénéficiaires et de l'autofinancement de BRL.

Extensions des périmètres hydroagricoles

Concernant le périmètre de Montagnac, les travaux relatifs aux réseaux ont été réceptionnés en novembre 2023 et ceux relatifs à la station de pompage en juillet 2024. Le raccordement au réseau électrique est intervenu en août 2024. Quelques dizaines d'hectares ont pu être desservis en eau dès l'été 2024, pour les parcelles alimentées sans passer par la station de pompage. Le reste du réseau de Montagnac est opérationnel pour la campagne d'irrigation 2025. L'atterrissage financier s'établit à 4,5 M€ HT, conformément au budget prévu..

Concernant le périmètre de Vendres, les travaux relatifs aux réseaux ont été réceptionnés en juillet 2024 et ceux relatifs à la station de pompage en août 2024. Le réseau de Vendres sera opérationnel pour la campagne d'irrigation 2025. L'atterrissage financier s'établit à 7,2 M€ HT, en dépassement de 5% par rapport au budget de 6,8 M€. Le projet de Loupian dans sa version initiale a été annulé en raison d'un budget qui a considérablement évolué à la hausse, suite à la forte inflation sur les matières premières et aux effets du tracé de la ligne à grande vitesse. Cependant, un nouveau plan de financement a pu être élaboré, délibéré favorablement en Conseil d'administration de BRL du 30 avril 2024. Le dossier de demande de subvention a été adressé à la DRAAF Occitanie, la Région Occitanie et le Département de l'Hérault en mai 2024. Les résultats de l'appel à projet MASA ont été publiés le 5 novembre 2024. Le projet de BRL à Loupian figure parmi les 14 projets retenus pour l'ensemble du territoire d'Occitanie. La convention de financement avec l'Etat a été signée en novembre 2024. Les conventions de financement avec la Région Occitanie et le Département de l'Hérault sont en cours de finalisation.



Concernant le périmètre du Pouget, les travaux relatifs aux réseaux et à la station de pompage ont été réceptionnés fin juillet 2024. Le réseau du Pouget est opérationnel pour la campagne d'irrigation 2025. L'atterrissage s'établit à 6,2 M€ HT en retrait de -5% par rapport à l'enveloppe prévisionnelle de 6,5 M€ HT.

Au final, en intégrant les Maillons restant à engager, le programme Aqua Domitia, réalisé par BRL, permettra à terme de sécuriser l'accès à l'eau pour l'agriculture sur un territoire de plus de 10 000 ha.

 Assistance aux collectivités mandat de maîtrise d'ouvrage auprès du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA)

La dernière opération du mandat auprès du SMDA concerne le chenal de Coursan : les études détaillées du projet sont terminées, les démarches réglementaires permettant de valider définitivement le projet sont finalisées avec l'obtention des autorisations nécessaires au projet. Les financements ont été confirmés au CDGEMAPI en janvier 2025 et les travaux seront engagés en mars 2025, pour être finalisés d'ici fin 2025.

1.1.11 Perspectives de développement de BRL

L'année 2025 sera la cinquième et dernière année de déploiement de la stratégie CAP 2025 du Groupe BRL. Les résultats obtenus sont supérieurs à la prévision initiale et l'année 2025 devrait confirmer cette tendance. La pertinence du projet stratégique de la Holding BRL et ses six priorités ont permis de faire progresser les résultats de la maison mère ainsi que ceux des sociétés de l'ensemble du Groupe BRL. Le travail qui sera mené début 2025, sur la réflexion et la mise en place de la nouvelle stratégie dénommée « VIA 2030 », devrait poursuivre le recentrage du Groupe sur son cœur de métier. Par ailleurs, BRL continuera de mobiliser ses savoir-faire pour accompagner les politiques publiques régionales et locales, notamment dans les domaines des transitions écologique et énergétique, ainsi que la préservation de la biodiversité.

Les travaux préparatoires à la mise en œuvre de la CSRD devraient se poursuivre en 2025, en remplacement de la DPEF, avec l'intégration de la partie Taxonomie verte. Ils mobiliseront fortement les équipes courant 2025 avec des coûts complémentaires de prestations de services spécialisés. Cependant, en février 2025, la loi Omnibus est venue interroger la mise en œuvre de la CSRD et de la Taxonomie verte au sein des entreprises puisque les dates de mise en œuvre de la CSRD et de la Taxonomie pourraient être repoussées et les exigences, réduites dans le cadre d'une mesure d'urgence intitulée « Stop the Clock », le temps de finaliser le processus de simplification engagé par l'Union Européenne.

L'année 2025 sera caractérisée par les éléments suivants :

- Les investissements du RHR seront consacrés principalement à la modernisation des ouvrages avec, en complément, des extensions de réseau et la fin des travaux prioritaires d'Aqua Domitia. Le montant prévisionnel total est de 10,15 M€ et se décline comme suit :
 - Des travaux de modernisation pour un montant de 6,79 M€ HT;
 - Le début des travaux différés du Maillon Nord Gardiole Biterrois (financé à 66 % par BRL) pour 0,5 M€ HT, du Maillon Minervois pour 0,10 M€ HT et du renforcement d'ouvrages structurants existants pour 0,5 M€ HT. Ces travaux se poursuivront au-delà de 2025;
 - Des interventions et des études pré-opérationnelles pour 0,4 M€ HT dans le cadre du renforcement d'ouvrages structurants existants;
 - Les extensions de réseaux hydroagricoles pour 0,8 M€ HT;
 - Des densifications et des dévoiements de réseaux pour 1 M€ HT.
- Les travaux de maintenance de la Concession régionale vont se maintenir à un rythme soutenu, à la hauteur des enjeux du patrimoine, avec une maintenance patrimoniale programmée portée à 4,4 M€ abondée par des opérations patrimoniales complémentaires pour la sécurité des infrastructures à hauteur de 2,5 M€;
- La transformation digitale du Groupe BRL se poursuivra également avec de nouveaux modules de l'outil SIRH (formation, ...), la refonte du système de sauvegarde suite aux consultations menées en 2024 et le cloisonnement des réseaux (qui sera terminé à la fin du 1^{er} semestre). La mise en œuvre de O365 sur l'environnement Microsoft devrait être lancée tout en continuant la sensibilisation à la Cybersécurité avec de

la formation et des tests.



- L'année 2025 verra aussi la mise place des PDP (plateforme de dématérialisation partenaire). En effet, dans le cadre du passage à la facturation électronique pour les entreprises, les factures doivent transiter sur une plateforme utilisée par l'émetteur et le destinataire de la facture. Cette plateforme sera obligatoirement une PDP accréditée par l'administration fiscale. Une consultation a été lancée début 2025 pour le choix d'une AMO avant le lancement d'une consultation pour le choix d'une PDP d'ici à fin 2025. Par ailleurs, le Groupe BRL déploiera les dispositions du nouveau Plan Comptable Général.
- La montée en puissance de l'IA sera également au cœur des objectifs du Groupe, afin de bien cerner son utilisation et les impacts que le sujet pourrait avoir dans le travail quotidien des collaborateurs et collaboratrices du Groupe. Une charte sera déployée au sein du Groupe afin de rappeler les enjeux autour de l'IA.
- Pour BRLE, l'année 2025 sera centrée sur l'optimisation organisationnelle autour du nouvel outil de gestion clients X7 appuyée par un audit du fournisseur, la consolidation de l'organisation clientèle, l'adaptation de Concert'eau afin d'améliorer la réactivité et le traitement des incidents pendant la saison, la mise en œuvre d'une politique d'équipement de compteurs télégérés sur le RHR, le déploiement d'actions d'adaptation des contrats sur les zones saturées ;
- Pour BRLEN, l'activité sera soutenue en 2025 grâce au bon niveau du carnet de commandes (rempli à 100 % à fin janvier 2025 pour les activités d'Aménagements Paysagers). Les nouveaux accords sociaux de BRLEN qui sont entrés en vigueur début 2025 doivent permettre d'accroître l'attractivité de BRLEN et de poursuivre la diminution du turnover;
- Pour BRLI, la production devrait poursuivre sa croissance pour dépasser 30 M€ comme en 2024. Les positions de BRLI sont également influencées par les évolutions de la situation géopolitique. Une attention particulière est accordée notamment aux enjeux de fiscalité en conciliant prudence et compétitivité ainsi que sur les conditions de contractualisation pour prendre en compte les effets de l'inflation sur les opérations de durée longue.
- La filiale en Côte d'Ivoire BRLI-CI de BRLI est intégrée au périmètre de consolidation du Groupe depuis 2021. Des élections présidentielles seront organisées au mois d'octobre 2025. Les activités dans le secteur public seront ralenties dès le mois de juin. Pour autant, le pays continue de bénéficier du soutien des bailleurs de fonds et le rythme des investissements privés devrait rester important. Une table ronde des bailleurs est prévue pour mai 2025 et le secteur de l'eau est identifié comme prioritaire dans le Plan National de Développement 2026-2030 qui est en cours de préparation.
- En ce qui concerne la filiale **BRL Madagascar** de BRLI, le résultat annoncé pour 2025 est en ligne avec les prévisions du plan d'affaires, avec un résultat net au B0 2025 de 23 k€ et un total des produits d'exploitation de 1 227 k€ (résultat net de + 24 k€ et CA de 1 248 k€ dans le plan d'affaires).

Le résultat net consolidé part Groupe prévisionnel du B0 2025 s'élève à 1 210 k€, équivalent au B0 2024 (1 203 k€).

Toutes les sociétés du Groupe présentent une prévision de résultat social positif et contribuent à la formation d'un bon résultat consolidé, supérieur à l'objectif de 1 M€ de résultat consolidé récurrent du Groupe prévu, initialement, dans la Stratégie CAP 2025. Cette prévision n'intègre pas de variation liée aux indemnités de fin de carrière et s'appuie sur une hausse des salaires de 3 % et une évolution des autres charges de 2 % selon les dernières hypothèses de la Banque de France (sauf assurances qui ont un suivi spécifique selon les polices).

Concernant la surveillance des secteurs d'intervention du Groupe, une attention particulière sera accordée à l'évolution des finances des collectivités locales, influencées par la politique de réduction du déficit public de l'Etat. Une vigilance sera déployée sur l'évolution à l'international dans un contexte géopolitique instable.

1.2 Engagements pris

1.2.1 Etats des relations entre les collectivités territoriales et le Groupe BRL

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 2. L'état des relations entre la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et la société d'économie mixte, listant les contrats, apports en compte courant d'associés, garanties d'emprunt et aides octroyées au titre du développement économique ou tout autre concours financier, et précisant pour chacun d'eux leur objet, leur montant et, le cas échéant, le secteur d'activité dont ils relèvent



1.2.1.1 Liste des contrats entre BRL et les collectivités territoriales actionnaires de BRL

√ Conventions dites « réglementées »

Collectivités territoriales actionnaires co- contractantes	Objet du contrat	Conditions financières
Région Occitanie	Traité de Concession et l'ensemble de ses avenants 1,23,4,5 et 6 (Concession Régionale)	L'avenant n°4 a entériné les modifications du Traité de Concession induites par le transfert entre l'Etat et la Région des biens concédés à BRL au titre de la concession hydraulique de 1956 et les évolutions liées à la mise en œuvre des ouvrages Aqua Domitia. L'avenant n°5 vient compléter le texte intégral du Traité de Concession établi par l'avenant n°4 et ses annexes en date du 29 janvier 2010. L'avenant n°6 établit le principe et les modalités de versement par BRL d'une redevance au profit de la Région : A compter de l'exercice 2023 la redevance annuelle est formée par l'ajout de deux termes : -une part fixe annuelle de 290 000€ en contrepartie de la mise à disposition de l'infrastructure par le concédant au concessionnaire correspondant à RODP. Cette part fixe est actualisée annuellement sur la vase de l'indice INSEE. -une part variable de 50% de la part de résultat de la concession du RHR excédant un seuil normatif de résultat. Seuil fixé à 800 000 €HT au 1er juillet 2023 tant que l'affermage du RHR, confié à BRLE, est dissocié de la concession du RHR géré par BRL ou à 2 000 000 € HT aux conditions économiques du 1er juillet 0223 si l'effectivité d'un processus de fusion de BRL et BRLE ayant pour effet de supprimer la subdélégation de l'affermage à BRLE devait aboutir. Le seuil normatif sera actualisé annuellement sur la base de l'indice INSEE. Le Traité de Concession initiale et ses avenants n°1, 2 et 3 repris dans l'avenant n°4, les avenants n°5 et n°6 et toutes leurs annexes respectives constituent un corpus contractuel complet qui ne peut être dissocié, l'ensemble de ces documents constituant l'intégralité du Traité de Concession entre BRL et la Région Occitanie.
Région Occitanie	Cahier des charges pour l'établissement, l'usage et l'exploitation des ouvrages concernant les 6 opérations d'extension agricole du RHR à réaliser sur la période 2019-2022	La Région Languedoc Roussillon a confié à son concessionnaire BRL, la conception, la réalisation et l'exploitation des ouvrages hydrauliques du programme Aqua Domitia. Le cahier des charges a pour objet de définir les conditions de réalisation, d'usage et d'exploitation des 6 opérations d'extension du RHR à réaliser entre 2019 et 2022



Région Occitanie	Cahier des charges particulier relatif à 3 projets de réseaux hydroagricoles portés en maitrise d'ouvrage par BRL (Plateau de Vendres, Loupian, Plaine du Pouget): Précise les modalités de construction, d'exploitation et de dévolution de 3 nouveaux périmètres d'irrigation agricole à mettre en eau entre 2023 et 2024	Secteur de Loupian (105 hectares ; investissement prévisionnel de 0,75M€), Secteur du Plateau de Vendres (854 hectares ; investissement prévisionnel de 5,55 M€ HT), Secteur de la Plaine du Pouget (644 hectares ; investissement prévisionnel de 5 M€ HT).
Département de l'Hérault	Convention de superposition d'affectation et transfert de gestion pour l'aménagement d'une passerelle supportant une piste cyclable – Commune de Mauguio-Carnon, au droit du carrefour entre la RD26 et la RD 189: aménagement d'une piste cyclable sur des parcelles appartenant au domaine public concédé à BRL	BRL va répondre à la demande d'affectation supplémentaire d'une portion délimitée des 2 pistes latérales du canal Philippe Lamour pour l'aménagement d'une passerelle et d'une piste cyclable, à condition que l'affectation initiale des fonctions de la piste soit maintenue et préservée et les conditions énoncées dans la convention soient respectées
Département de l'Hérault		Les besoins de BRL et du Département de l'Hérault sont définis en annexes de la convention. A titre prévisionnel, BRL s'engage à affecter une enveloppe financière globale de 577364,88€ TTC. La participation de BRL peut être réévaluée à la hausse ou à la baisse en fonction du coût définitif des prestations concernant les travaux correspondant aux besoins de BRL et tel qu'il résultera des différents décomptes généraux définitifs des marchés publics. A titre prévisionnel, le Département s'engage à affecter une enveloppe financière globale maximum de 25 506 422,67 € TTTC.
Département de l'Hérault	Protocole de fourniture en eau brute : fourniture en eau pour l'alimentation par BRL des retenues hivernales du Conseil départemental de l'Heraul à partir du RHR	Tarification standard de l'eau agricole, en vigueur pour les usagers du RHR, qui sera majorée des redevances et taxes additionnelles (Agence de l'Eau, Voies Navigables de France, TVA). Le coût des travaux de raccordement à l'adducteur Aqua Domitia et des ouvrages de livraisons sont pris en charge par le Conseil départemental.



Département de l'Hérault	Convention de lâcher d'eau du barrage du Salagou : modalité des Lâchers d'eau supplémentaire du barrage du Salagou par le Département de l'Herault pour compensation des prélévements liés au projet d'extension de la plaine du Pouget porté par BRL	A titre gratuit
Département de l'Hérault	Cessions immobilières: cession des parcelles AR29 sise sur la commune de Lansargues et B960 sise sur la commune de Valergues supportant une partie de la voirie départementale RD105 et ses accotements en amon et en aval du canal Philippe Lamour, ainsi que le pont supportant la RD105 en traversée du canal	A l'euro symbolique
Département de l'Aude	Avenant n°1 à la convention d'approvisionnement en eau brute destinée principalement à l'irrigation du périmètre du Lauragais Audois : Modification du calcul du tarif de base de la fourniture d'eau en gros afin de réduire temporairement (3 ans) le coût des achats d'eau à la charge de ouvrages distribution dans le but de relancer une dynamique de souscription sur les périmètres du Lauragais.	Pendant la période transitoire, soit à compter de l'année 2014 et jusqu'en 2016 inclus, les formules indiquées à l'article 9 de la convention initiale sont applicables avec les modifications suivantes : - Redevance annuelle de référence = 627 071 € HT (au lieu de 648 000€ HT), - Redevance de volume (RV) : le coefficient de la convention initiale (0,0246) est remplacé par la valeur : 0,0402. Quel que soit l'impact de la mesure transitoire, le résultat sera constaté chez BRL. Il ne sera pas demandé au Département d'indemnisation. Les charges de fonctionnement du système AHL/Ganguise sont réparties sur l'ensemble des partenaires en fonction des volumes utilisables (cf. 3.4.1).
Département de l'Aude	Convention pour régularisation des transferts d'eau en provenance du barrage de Montbel par le barrage de la Ganguise : Mutualisation du système Adducteur Hers Lauragais - Barrage de la Ganguise	L'ensemble des charges d'exploitation des ouvrages de l'ensemble AHL/Ganguise tel que précisé à l'article 3 est pris en charge par l'IEMN et intégré dans la gestion financière de l'ensemble. L'IEMN refacture à chaque partie sur la base d'un prorata des volumes utilisables. Ces charges sont composées de charges fixes et charges variables (annexe 5). En année exceptionnelle, la répartition de charges est finalisée lors de la réunion ayant mis au point les
Accusé de réception en préfecture 034-213403363-20250728-202544-DE Date de télétransmission : 01/08/2025 Date de réception préfecture : 01/08/20		conditions de fonctionnement hydraulique



Département de l'Aude	Avenant n°1 à la convention pour régularisation des transferts d'eau en provenance du barrage de Montbel par le barrage de la Ganguise : Modifie la notion de volume d'eau utilisable, de préciser les modalités de gestion hydraulique et financière	La contribution financière de chaque partie au fonctionnement du système AHL/Ganguise est basée sur les volumes utilisables (tels que définis au §3.3.1) l'année concernée
--------------------------	--	---

✓ Conventions dites « courantes et conclues à des conditions normales »

Collectivités territoriales actionnaires co- contractantes	Objet du contrat	Conditions financières
SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES (SMDA*)	Convention cadre en date du 21 juin 1982 /convention particulière du 30 mai 1983/ Avenant n°4 à la convention particulière en date du 14 septembre 2006	Article 5. Rémunération de la mission de mandat Pour ce qui concerne l'article 5.3 et en ce qui concerne les modalités de facturation, la précision suivante est apportée : « Toutes les facturations intérmédiaires précédant la réception des travaux sont calculéées sur une base provisoire correspondant au montant fixé dans les dossiers de financement de la tranche ou de la phase d'investissement considérée. Les valeurs définitives des honoraires seront déterminées sur la base des DGD des travaux et interventions complémentaires avec régularisation par rapport au montant précédemment perçu. » Artilce 6. Rémunération de la mission de maitrise d'œuvre L'article 6.1 de l'avenant n°3 est complété par : « Il est précisé qu'au titre du programme d'aménagement tel que décrit à l'article 2, les missions d'AVP pourront être réalisées par action ou regroupement d'actions. Leur exécution est subordonnée à leur notification par le SMDA ». Il est précisé que pour l'application de l'article 6.2, les travaux intéressant l'augmentation de capacité de transit du Canal de Gailhousty entrent dans la catégorie 3 relative aux ouvrages d'assainissement de la plaine agricole.
Accusé de réception en préfecture 034-213403363-20250728-202544-DE Date de télétransmission : 01/08/2025 Date de réception préfecture : 01/08/20	25	



Pour application du programme tel qu'ajusté par le présent avenant, l'article 6.4 1^{er} alinéa – est remplacé par :

« Compte tenu des impératifs de phasage, de programmation et de mise en œuvre des procédures réglementaires, les missions AVP seront notifiées par le SMDA par action ou regroupement d'actions et leur rémunération associée sera établie au rythme de leur exécution ».

Les principes de calcul de rémunération restent inchangés et sont applicables par action.

Convention du 26 mars 2023 :

Article 5. Participation financière à l'investissement

Afin de s'assurer la réservation du débit d'eau brute dédié à la satisfaction de ses besoins, la Régie décide d'apporter son concours, sous forme d'une participation à hauteur de 80% de l'investissement global de l'opération de renforcement et de modernisation partielle de certains ouvrages de la Concession Régionale (soit 2,88 M€ HT), sur un investissement évalué par BRL à 3,6 M€ HT.

Montpellier Méditerranée Métropole OFFRE DE **CONCOURS** FINANCIER POUR IA REALISATION DE TRAVAUX DESTINES A RENFORCER LA STATION DE MEJANELLE POUR L'ALIMENTATION EN L'USINE DF TRAITEMENT D'EAU du 26 mars 2023 / Avenant n°1 du 20 mars 2024

BRL assurera le financement de 20% de l'investissement (soit 0,72 M€ HT) au tire d'une partie de la modernisation et du renouvellement anticipé des équipements électromécaniques de la station de pompage de Méjanelle servant à satisfaire les usages autres que ceux de la Régie (voir détail en annexe 3).

La participation financière de la Régie sera ajustée pour tenir compte des dépenses réellement constatées et justifiées lors des appels de fonds et du solde dans la limite de 3,17 M€ HT.

BRL déclare accepter le présent engagement en tant qu'offre unilatérale de concours faite par la Régie.

Le concours financier de la Régie sera soumis à TVA au taux en vigueur et appelé par BRL sur la base de l'échéancier suivant (base de calcul d'un concours financier de 2,88 M€ HT pour un investissement de 3,6 M€ HT):

- 20 % (soit un montant ferme de 0,576 M€ HT)
 à la validation par BRL des études détaillées niveau Projet,
- 20 % (soit un montant ferme de 0,576 M€ HT) au lancement de la consultation des marchés de travaux (avis de publicité),



- Jusqu'à 50 % sur appel de fonds (soit un montant maximum de 1.44 M€ HT) sur la base des justificatifs d'avancement et de dépenses l'opération,
- Le solde à l'établissement du Décompte Général Définitif de l'opération, après ajustement du niveau de concours financier selon la valeur définitive de l'investissement en application des principes énoncés ci-avant.

Dans l'hypothèse d'une non réalisation des travaux, la participation financière de la Régie sera recalculée sur la base des prestations déjà engagées et réalisées par BRL, après présentation des justificatifs.

Avenant n°1 du 26 mars 2023 :

Compte tenu de la nouvelle estimation des travaux de BRL à hauteur de 4.4 M \in HT la Régie décide de porter son offre de concours de 2,88 M \in HT à 3,17 M \in HT soit une augmentation de 0,29 M \in HT.

Pour rappel l'offre de concours initiale prévoyait une particpation de la Régie à hauteur de 80 % de l'investissement de BRL et dans la limite d'une offre maximum de 3,17 M€.

En conséquence les appels effectués par BRL se feront sur la base de 80% des dépenses réellement justifiées et dans la limite d'une offre de concours de 3,17 M€.

BRL assurera le financement de la part d'investissement non couverte par l'offre de concours de la Régie, soir un montant estimé à 1,23 M€ HT.

Le concours financier de la Régie sera soumis à TVA au taux en vigueur et appelé par BRL sur la base de l'échéancier suivant :

- Participations déjà versées par la Régie:
 1,152 M€ HT soit 1,3824 M€ TTC représentant 36,34 % de la participation totale attendue.
- Appels de fonds jusqu'à 90 % de l'offre de concours sur présentation par BRL des justificatifs (soit un montant appelé de 1,701 M€ HT soit 2,0412 M€ TTC).
- Le solde, soit 0,317 M€ HT soit 0,3804 M€ HT sera appelé après établissement du Décompte Général Définitif de l'opération selon les principes énoncés ci-avant.



	Partie financement de l'opération :				1:
	Convention relative à la	Base économique novembre 2011	ASSIETTE	TAUX	MONTANT
_	Convention relative à la livraison d'eau potable en gros et à la modernisation de la station de production d'eau potable : SAUR/BRL/	Etat XII ^e CPER - Chap. 61.44 Art. 70 (sur 1ère tranche de travaux	1	1	115 k€HT
Communauté		Communauté Agglo Nimes Métropole	2 953 k€HT	57,37%	1 684 k€HT
d'agglomération de Nîmes Métropole		Agence de l'Eau (sur travaux de traitement des boues)	720 k€HT	30%	216 k€HT
	BRLE avenant n°2 du 25 mars	Autres participations	2 935 k€ht	2,63%	77 k€HT
	2014 (échéance 21/12/2031)	BRL (hors foncier et protection des périmètres de protection)	2 935 k€ht		843 k€HT
		Partie livraison d'eau -> BF	RLE		2 935 k€HT
Commune de Garons	Participation financière 80% du montant des t chemin d'accès pour pour travaux engagés a fermeture piste canal Montant ver		plus tard	fin d'an	
Commune de Bouillargues	Convention de dévoiement sur la Commune de Bouillargues-complexe sportif Agora L'investissement pour le réalisé final s'é 183 903,34 euros, dont 119 358.34€ ont ét en 2025 et 64 545€ en 2024.				
Commune de Mauguio	Occupation château d'eau de Pierre Blanche	1 500 € HT, indexés annuellement sur l'indice INSF construction (Redevance 2024 : 2 196,76 € HT)			
	Autres conventions domaniales	0€			

*SMDA: BUDGET PREVISIONNEL REMUNERATION BRL EN TANT QUE AMO / PERIODE 2024/2026

NO AND PROCESSION OF THE OWNERS	tion AMO - Période 2024-202	<u> </u>					Au 27 septembre 2024
tappel du principe de la rêm. A	AMO SMDA:		Synthèse de la rém, connue à venir :				
3.5% sur le monta	int HT des travaux + sur les IC	BRL					
o 20% à la	notification de la DDS						
o 30% au d	lémarrage des travaux						
o 20% à la	réalisation de 50% des travau	×	o 2025:	41 010,73 €			
o 25% aux	OPR		o 2026:	2085,13 €			
o 5% au pa	rfait achèvement à N+1		Total	43 095,85 €			
Ì	Montants TX	Montant IC	% Rém. AMO	Montant rém, AMO	% Facturable		Échéance de facturation
	The state of the s						
henal de Coursan	1 191 500,00 €		3,5%	41 702,50 €	20%	8 340,50 €	T1 2025
henal de Coursan	1 191 500,00 €	3	- 3,5%	41 702,50 €	20% 30%	8 340,50 € 12 510,75 €	T1 2025 T2/3 2025
henal de Coursan	1 191 500,00 €	s	3,5%	41 702,50 €			
henal de Coursan	1 191 500,00 €	3	3,5%	41 702,50 €	30%	12 510,75 €	T2/3 2025
henal de Coursan Dossiers réglementaires		3	- 3,5%	41 702,50 €	30% 20%	12 510,75 € 8 340,50 €	T2/3 2025 T3/4 2025 T4 2025

NB : Le recensement des conventions domaniales n'est pas reporté

1.2.1.2 Liste des contrats entre les filiales directes de BRL (BRLE, BRLI et BRLEN) et les collectivités territoriales actionnaires de BRL

| Assuming the profession of t



✓ Contrats conclus entre BRLE et les collectivités territoriales actionnaires de BRL

Collectivité territoriale co-contractante	Objet des contrats et conditions financières *	Montants facturés en 2024 (CA €uros H.T)
Région Occitanie	Livraison d'eau potable DRFIP & Région LR	284,55
	Livraison d'eau agricole : Mas de l'agriculture	696,36
	Livraison d'eau à usage divers	2 973,23
	Livraison d'eau à usage exceptionnel	
Département du Gard	Prestation Analyse fonctionnelle reprogrammation automate	5 150,00
	Barrages de Sénéchas et de Sainte Cécile d'Andorge - Assistance	
	pour la maintenance des réseaux d'alerte aux populations - 2	
	situations par an	17 033,87
	Livraison d'eau à usage divers.	32 411,28
	Livraison d'eau à usage exceptionnel	3 167,87
	Livraison d'eau agricole : Mas de l'agriculture	1 012,64
Département de l'Hérault	Prestation barrage anti-sel	0,00
	Exploitation des barrages du Salagou et des Olivettes.	
	Facturation semestrielle et complément en N+1 suite à une	
	remise de rapport	281 989,16
	Livraison d'eau brute en gros	34 942,53
Département de l'Aude	Délégation de service public - Livraison d'eau brute	1 094 385,13
	Barrage de Laprade (Sodepla)	468 218,89
Département des Pyrénées Orientales	Exploitation, surveillance et entretien des ouvrages hydrauliques du Département : barrages, ossature de la Raho et centrale hydroélectrique. Le montant facturé trimestriellement comprend le prix global et forfaitaire des prestations objet du contrat, et le prix unitaire d'éventuelles prestations complémentaires dont le montant est fixé contractuellement.	1 373 125,74
Département de la Lozère	Affermage de Mende - Livraison d'eau potable	7 097,47
	Livraison d'eau agricole	1 401,14
	Livraison d'eau à usage divers	6 546,25
Montpellier Méditerranée	Livraison d'eau à usage exceptionnel	9 581,01
Métropole	Livraison d'eau potable en gros	322 547,43
	Livraison d'eau brute en gros	3 712 386,33
	Livraison d'eau à usage divers	21 301,25
Nîmes Métropole Accusé de réception e 034-213403363-20250 Date de télétransmissi	Triffectusen 728-202544-DE d'eau à usage exceptionnel	6 335,74



	Livraison d'eau brute en gros	45 786,96
	Livraison d'eau potable en gros	2 021 507,56
Communauté d'agglomération Pays de	Livraison d'eau à usage divers	2 075,60
l'or	Livraison d'eau à usage exceptionnel	7 826,53
COMMUNE DE BEZIERS	Livraison d'eau à usage divers	15 629,89
	Livraison d'eau à usage exceptionnel	11 660,28
COMMUNE DE LUNEL	Livraison d'eau à usage divers	4 664,03
	Livraison d'eau à usage exceptionnel	1 490,79
	Livraison d'eau à usage divers	14 860,94
COMMUNE DE VAUVERT	Livraison d'eau à usage exceptionnel	1 490,79
	Livraison d'eau brute en gros	4 273,74
COMMUNE DE SAINT GILLES	Livraison d'eau à usage divers	33 166,00 2023 facturé en 2024
GILLLS	Livraison d'eau à usage exceptionnel	6 335,74
COMMUNE DE PEZENAS	Livraison d'eau à usage divers	0,00
COMMUNE DE PAULHAN	Livraison d'eau à usage divers	10 047,46
COMMUNE DE NIMES	Livraison d'eau à usage divers	435,33
COMMUNE DE	Livraison d'eau à usage divers	7 288,37
NARBONNE	Livraison d'eau brute en gros	25 914,30
COMMUNE D'AIGUES	Livraison d'eau à usage divers	68,56
VIVES	Livraison d'eau à usage exceptionnel	298,14
COMMUNE DE	Livraison d'eau à usage divers	20 805,11
SOMMIERES	Livraison d'eau à usage exceptionnel	1 490,79
COMMUNE DE FRONTIGNAN	Livraison d'eau à usage divers	9 034,99
COMMUNE DE BOISSERON	Livraison d'eau à usage divers	3 434,48
	Livraison d'eau à usage divers	5 816,30
COMMUNE DE CAZOULS	Livraison d'eau à usage exceptionnel	894,47
LES BEZIERS	Livraison d'eau potable en gros	24 566,55
	Livraison d'eau brute en gros	38 118,30
COMMUNE DE MAUGUIO	Livraison d'eau à usage exceptionnel	4 504,16
Accusé de réception e	n préfecture	



		-31 138,58
		avoir concernant 2023 fait en
	Livraison d'eau brute en gros	2024
COMMUNE DE CAISSARGUES	Livraison d'eau à usage divers	22 193,15
COMMUNE D'AIGUES MORTES	Livraison d'eau à usage divers	414,07
COMMUNE D'AIMARGUES	Livraison d'eau à usage divers	8 423,47
	Livraison d'eau agricole	1 460,55
COMMUNE D'ARGELIERS	Livraison d'eau à usage divers	242,69
Livraison d'eau brute en gros		30 074,18
COMMUNE DE BEAUVOISIN	Livraison d'eau à usage divers	-98,96 annulation facture 2023 sur 2024
	Livraison d'eau brute en gros	60 931,91
COMMUNE D'ASPIRAN	Livraison d'eau à usage divers	1 475,89
COMMUNE DE CLARENSAC	Livraison d'eau à usage divers	2 420,93
COMMUNE DE GARONS	Livraison d'eau à usage divers	35 270,90
COMMUNE DE JONQUIERES ST VINCENT	Livraison d'eau à usage divers	6 933,93
COMMUNE DE LEZIGNAN CORBIERES	Affermage de Canet d'Aude - Livraison d'eau potable	2 156,03
CONTRACTOR DE MANDELE	Livraison d'eau à usage divers	3 965,53
COMMUNE DE MANDUEL	Livraison d'eau à usage exceptionnel	1 490,79
	Livraison d'eau à usage divers	2 147,87
COMMUNE DE MEYNES	Livraison d'eau à usage exceptionnel	827,66
COMMUNE DE MUDAISON	Livraison d'eau à usage divers	2 682,54
COMMUNE DE SAINT GERVASY	Livraison d'eau à usage divers	2 148,52
COMMUNE DE SAINT SERIES	Livraison d'eau à usage divers	177,16
6014141115 25 15 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25	Livraison d'eau à usage divers	
COMMUNE DE VERGEZE	Livraison d'eau brute en gros	37 604,98
COMMUNE DASPERES nel 034-213403363-20250 Date de télétransmissi Date de réception préf	driveraison d'eau agricole 728-202544-DE dr.: 01/08/2025	977,70



COMMUNE DE MARGUERITTES	Livraison d'eau à usage divers	376,09
	Livraison d'eau agricole	301,59
COMMUNE DE	Livraison d'eau à usage divers	2 699,02
CLERMONT L'HERAULT	Livraison d'eau à usage exceptionnel	822,91
1ge	Livraison d'eau brute en gros	10 109,60
COMMUNE DE GALARGUES	Livraison d'eau à usage divers	248,26
	Livraison d'eau à usage divers	335,24
COMMUNE DE CAVEIRAC	Livraison d'eau à usage exceptionnel	9 565,59
	Livraison d'eau brute en gros	24 593,39
COMMUNE DE GENERAC	Livraison d'eau à usage divers	1 830,01
COMMONE DE GENERAC	Délégation de service public - Livraison d'eau brute	10 278,04
	Livraison d'eau agricole	/ . !! / /
COMMUNE DE LANSARGUES	Livraison d'eau à usage divers	contrat résilié au 31/10/2022 210,26
	Livraison d'eau à usage exceptionnel	contrat résilié au 31/10/2022
COMMUNE DE LUNEL VIEL	Livraison d'eau à usage divers	2 441,79
COMMUNE DE MARAUSSAN	Livraison d'eau à usage divers	4 820,09
COMMUNE DE MULIALID	Livraison d'eau potable en gros	2 303,63
COMMUNE DE MILHAUD	Livraison d'eau à usage divers	5 299,98
COMMUNE DE THEZAN LES BEZIERS	Livraison d'eau à usage divers	1 708,70
COMMUNE DE CONGENIES	Livraison d'eau à usage divers	703,93
COMMUNE DE LESPIGNAN	Livraison d'eau à usage divers	15 215,65
COMMUNE DE CANDILLARGUES	Livraison d'eau à usage divers	1 967,76
COMMUNE DE PEPIEUX	Livraison d'eau agricole.	2 106,72
COMMUNE DE REDESSAN	Livraison d'eau à usage divers	2 717,02
	Livraison d'eau potable en gros	97 362,23
COMMUNE DE SAINT MARCEL SUR AUDE	Livraison d'eau agricole	1 297,39



COMMUNE DE SAINT		
NAZAIRE DE PEZAN	Livraison d'eau à usage divers	0,00
COMMUNE DE SAINT		291,10
JUST	Livraison d'eau à usage divers	ABT FACTURE SUR 2025
	Livraison d'eau potable en gros	123 997,62
COMMUNE DE SALLELES D'AUDE	Livraison d'eau à usage divers	242,69
	Livraison d'eau à usage exceptionnel	3 167,87
COMMUNIC DE CALICCINICO		119,90
COMMUNE DE SAUSSINES	Livraison d'eau à usage divers	ABT FACTURE SUR 2025

✓ Contrats conclus entre BRLI et les collectivités territoriales actionnaires de BRL

Collectivité territoriale co- contractante	Objet du contrat	Montant global du contrat en € HT et conditions financières	Montant facturé en 2024 en € HT	
	Sécurisation du complexe hydraulique formé par les barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous - Phase PRO EXE - Elaboration des dossiers réglementaires	213 655,00	71 469,02	
	Assistance technique à la surveillance, l'exploitation et la maintenance des barrages departementaux	MARCHE A BC - MONTANT FACTURE = 151.150 HT	23 310,00	
Département du Gard	Barrages departementaux de Senechas, Ste Cecile d'Andorge et des Cambous - actualisation decennales des études de danger	148 805,00	3 400,00	
	Sécurisation du complexe hydraulique formé par les barrages de Ste Cecile d'Andorge et des Cambous - phase PRO-EXE-maitrise d'œuvre	Groupement BRLI-ISL INGENIERIE- MEDIA E : Montant du marché avec les Tranches Optionnelles : 689 908,08	40 884,01	
Région Occitanie	MOE construction du QUAI I1 darse 2 du Port SETE-FRONTIGNAN	Montant global du Marché avec TO : 695 433,00 EUR TF BRLI = 385 792,00 EUR	77 318,00	
Dí de Wilderste	Mission de Maîtrise d'oeuvre des travaux d'inspections en lien avec l'actualisation de l'Etude de dangers du barrage des Olivettes.	86 165,00	46 529,10	
Département de l'Hérault	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reprise de fissures du parement amont du barrage de Salagou	28 392,51	1 703,55	
Conseil departemental de l'Hérault	Mission de maitrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de maitrise des risques d'ennoiement de la tête amont du barrage de Salagou	Montant global du Marché AVEC AVENANT 1 = 37.763 EUR	21 929,80	
Département de l'Aude	Prestation d'assistance à la définition concertée d'une nouvelle stratégie départementale pour la biodiversité	74 725,00	74 725,00	
Syndicat mixte Aude	Protection contre l'inondation en rive droite de	58 750,00	16 950,00	

Date de réception et presentation de 2025/42-DE Date de télétransmission : 01/08/2025 Date de réception préfecture : 01/08/2025



Collectivité territoriale co- contractante Objet du contrat Prestation sous-traitée par BRLE dans le cadre du		Montant global du contrat en € HT et conditions financières	Montant facturé en 2024 en € HT
Département des	Prestation sous-traitée par BRLE dans le cadre du contrat "convention de prestation de sûreté des barrages des Pyrénées Orientales"	1 396 208,05	119 844,00
Pyrénées Orientales	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préfiguration d'un projet d'adducteur entre les barrages départementaux de Vinça et de la Raho	Part BRLi: 189 774.00 EUR HT	53 373,09
Montpellier Méditerranée	Maitrise d'œuvre partielle pour la réalisation des infrastructures hydrauliques et paysagères du parc Gerard Bruyere	206 007,50	2 e
Métropole	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension et l'adaptation de la station d'épuration MAERA	187 210,00	8 214,50
	Etude pour le diagnostic des barrages anti-sel et la définition de travaux de réparation	12 656,00	1 -
ommunauté d'agglomération Pays de l'Or	MOE SRA Carnon Reconstruction du Poste de Refoulement Principal SRA à Carnon	119 746,00 EUR	18 749,00
	AT DCE suivi topo-bathymétrique Petit Travers	Marché de base + les 5 avenants : 188 117,82 € + BC : 3 197,50 € HT	18 017,21
	GPT OPALE-SOLIHA Méd-BRLI-Agence VERRI : Réduction de la vulnérabilité des bâtiments à usage public, professionnel et d'habitation sur le bassin versant de l'Aude et de la Berre	Marché à BC - MONTANT FACTURE = 138 025,01	7 875,00
Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR)	GPT PREDICT SERVICE - BRLI : Accompagnement des élus du bassin versant de l'Aude à la gestion du risque inondation : mise en œuvre et révision des PCS à l'échelle du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu	MARCHE A BC - MONTANT FACTURE = 285 831,30 HT	45 912,20
	Etude de l'aléa inondation sur 23 communes - bassin versant de l'Aude - (Aléa Tranche 2)	Montant du marché : 11 0000	
Etablissement Public	Etude de projet pour la protection sur la zone endiguée de la basse vallée du Vidourle (natura 2000)	24 570,00	de.
Territorial de Bassin Vidourle (EPTB Vidourle)	Marché en groupement HYDROFIS (mandataire) / CENOTE / BRLi. Etude sur les liaisons entre les débits du Vidourle, le niveau des karsts en amont de Quissac et la nappe de Sommières	14 030,00	
Commune de Narbonne	Marché en groupement Agence Ter (Mandataire) / BRLi / Transitec. Maîtrise d'œuvre urbaine pour la station balnéaire de Narbonne	BC : 2 200,00 EUR	2 200,00
Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole	PAPI 2 VISTRE 2016-2021 Etude de faisabilité de l'aménagement hydraulique de la Garonnette et de la Font d'Angas	109 976,00 EUR	10 000,00
Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole Accusé de réception e 034-213403363-20250 Date de télétransmissi	Etude de danger et déclaration du système d'endiguement du vistre à Caissargues n préfecture 728-202544-DE	Tranche ferme : 55 172,32 Tranche optionnelle : 16 896,09	



✓ Contrats conclus entre BRLEN et les collectivités territoriales actionnaires de BRL

Collectivité territoriale co- contractante	Objet du contrat	Conditions financières e montants	
		montants facturés 2024	Montant marché
	BARRAGES DU GARD LOT 1 - 2024 - 2027 - débroussaillage	9 450 €	40 000 €
Département du Gard	BARRAGES DU GARD LOT 2 - 2024 - 2027 - débroussaillage	9 477 €	40 000 €
	Construction centre routier Saint-André de Majencoules	31 667 €	31 667 €
	LOT 1 CREATION OUEST CD34 RD64 / ECHANGEUR A9 OUEST - GIRATOIRE DE LA MER - BEZIERS - AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE	81 984 € 26 707 €	160 361
	- AMENAGEMENT PAYSAGER Aménagement Cyclable VILLENEUVE LES MAGUELONES - VIC LA GARDIOLE	4 285 €	68 223 €
	LOT 1 CD34 2021 - 04/2021 - 04/2025 - Entretien	152 172 €	173 976 €
	LOT 2 CD34 2021 - 04/2021 - 04/2025 - Entretien	141 176 €	171 257
	LOT 3 CD34 04/2021 - 04/2025 - Entretien, gestion raisonnée d'espaces naturels	168 027 €	153 933
Département de l'Hérault	CD34 FAUCHAGE - LOT 01 - BITTERROIS 2020-12/2023 - Fauchage	75 146 €	140 066
Departement de l'herdalt	CD34 FAUCHAGE - LOT 2 - CŒUR DE L HERAULT 2020-12/2023 - Fauchage	46 716 €	123 855
	CD34 FAUCHAGE - LOT 03 - HAUT LANGUEDOC 2020-12/2023 - Fauchage	19 954 €	131 300
	CD34 FAUCHAGE - LOT 04 - MONT D ORB 2020 -12/2023 - Fauchage	0 €	53 458
	CD34 FAUCHAGE - LOT 07 - THAU PLAINE D HERAULT 2020-12/2023 - Fauchage	84 678 €	133 773
		68 890 €	153 524
	CD34 FAUCHAGE - LOT 08 VIGNOBLES D OUEST 2020-12/2023 - Fauchage		146 400
	Entretien base de loisir SAVIGNAC	24 280 €	
Département des Pyrénées Orientales	CD66 ENTRETIEN DU BARRAGE DES PO (sous-traitant BRL E) - Entretien	48 713 €	200 000
	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT RÉGIONAL - MONTPELLIER - Création Espaces verts	21 207 €	272 661
	ENTRETIEN EV DES PLATEFORMES TRAM L1-2-3-4 - 2021@2025 - MONTPELLIER - Entretien	14 438 €	338 306
	Lot 1- entretien espaces verts Montpellier Centre ville	351 051 €	842 400
	Lot 5- entretien espaces verts Montpellier Hopitaux Facultés	313 337 €	1 659 040
	MONTPELLIER VOIE T5 - TRAMWAY LIGNE 5 - TAM	29 935 €	263 391
Montpellier Méditerranée Métropole	TRAVAUX D AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - ESPACE URBAIN - COMEDIE - ESPLANADE MONTPELLIER	253 440 €	1 072 000
(SERM/SA3M/TAM)	ZAC DE LA CITE CREATIVE - TRAVAUX D AMENAGEMENT DES SURFACES VUES TRANCHES 1 ET 2	147 981 €	600 000
		16 956 €	350 000
	ZAC Roquefraisse - T4 bis Saint-Jean de Vedas	79 011 €	79 011
	ZAC Consul de Mer		
	ZAC des Grisettes - Montpellier	41 752 €	41 752
	ZAC des Sauredes - Castries	23 125 €	23 125
	MISE A NIVEAU ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES BOIS SUR LE SITE NATUREL DU PETIT TRAVERS	29 974 €	62 500
Communauté d'agglomération Pays	AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA RD24E2 ET DU TALUS DU BASSIN DE RETENTION DE LA ZAC DES CHATAIGNIERS A ST AUNES - Entretien	3 691 €	93 965
de l'or (LOR AMENAGEMENT)	QUARTIER SAINTE AUBINE - VALERGUES - Création Espaces verts	45 386 €	89 809
	ZAC LES ROSELIERES/ SAINTE AGATHE - TR1 et TR2 - VALERGUES - Création Espaces verts	5 228 €	133 930
		76 783 €	82 309
COMMUNE D'AIGUES MORTES	Opération d'aménagement du site classée de l'étang de la ville et ses abords au sud des remparts d'aigues mortes	3 393 €	102 211
COMMUNE DE BEZIERS	FOURNITURE ET PLANTATION DE VEGETAUX AUTOMNE 2021 - Plantations		
	FOURNITURE ET PLANTATION DE VEGETAUX AUTOMNE 2023 - Plantations	32 947 €	176 409
COMMUNE DE FLORENSAC	CONSTRUCTION D UN CENTRE DE LOISIRS DE LA COMMUNE DE FLORENSAC- Création Espaces verts	60 072 €	78 124
COMMUNE DE LUNEL	AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA FENAISON - LUNEL - Création Espaces verts	658 €	24 647
COMMUNE DE SETE	ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS DE VOIRIE POUR LA VILLE DE SETE	44 814 €	60 000
COMMUNE DE NIMES	PRESTATION DE DEBROUSSAILLEMENT DE BORDS DE VOIES ET DE TERRAINS NIMES 09/2022 - 08/2025 - Entretien	64 593 €	183 328
Communauté d'agglomération Nimes	TRAVAUX D AMENAGEMENT ET DE REQUALIFICATION DE LA ZAC SUR LE SITE MARCHE GARE A NIMES	3 562 €	1 483 697
Métropole (+SPL AGATE)	TRAVAUX D'ABATTAGE ET DE TRANSPLANTATION CHANTIER MARECHAL JUIN	4 221 €	4 221
	Travaux d'aménagement ZAC coeur de village à Langlade TRAVAUX DE FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE DES ACCOTEMENTS DES FOSSES, TALUS, ET DES ESPACES DU DOMAINE DES VOIRIES COMMUNALES ET AUTRES DEPENDANCES DE LA COMMUNE DE MARSEILLAN 01/2022 -	81 995 €	146 951 66 094
COMMUNE DE MARSEILLAN	DOMAINE DES VOIRIES COMMUNALES ET AUTRES DEPENDANCES DE DA COMMUNE DE MARSEILARI 01/2022 - 01/2026 - Fauchage Création d'un stade d'honneur et restructuration/extension du complexe sportif - Création Espaces verts	16 898 €	16 898
	PROMENADE DE LA BELLE SCRIBOTE MARSEILLAN- Création Espaces verts	18 281 €	18 281
COMMUNE DE BESSAN	AMENAGEMENT DE L'ENTRE DE VILLE ROUTE DE BEZIERS CHEMIN NEGACOTS - Création Espaces verts	3 771 €	35 231
COMMUNE DE MARSILLARGUES	plantation d'arbres	2 774 €	2 774
	AMENAGEMENT DU PARC ALFRED MAGNE ET DE LA PLACE ALPHONSE MARTIN	116 706 €	132 992
COMMUNE DE MARGUERITTES	ENTRETIEN EV MARGUERITTES LOT 1	25 522 €	136 120
	ENTRETIEN EV MARGUERITTES LOT 2	25 702 €	137 080
COMMUNE DE SERVIAN	Création Espaces verts - RD39 AVENUE D ALIGNAN DU VENT - RUE PIERRE PUJET	3 132 €	39 990
			244 243

1.2.1.3 Apports en compte courant d'associés

Sans objet.



1.2.1.4 Garanties d'emprunt

Sans objet.

1.2.1.5 Aides octroyées au titre du développement économique et tout autre concours financier, par les collectivités territoriales actionnaires de BRL

✓ Aides octroyées à BRL

	Objet	Montant	Date	Secteur d'activité
	Etude aménagement routier - Mauguio	1 800,00	29/11/24	Concession Régionale
	Extension collines COSTIERES	1 450 876,58		Concession Régionale
5		961 536,41	27/08/24	Concession Régionale
	Extension Florensac Pomerols Pinet	783 166,42	15/07/24	Concession Régionale
Aides octroyées		1 787 162,28	22/10/24	Concession Régionale
au titre du	Extension Montagnac	1 065 747,14	24/09/24	Concession Régionale
développement	Extension Plateau de VENDRES	1 083 200,00	05/06/24	Concession Régionale
économique		86 600,00	25/06/24	Concession Régionale
	Maillon N-Gardiole / Biterrois TR II	1 500 000,00	11/03/24	Concession Régionale
		430 055,66	05/07/24	Concession Régionale
	Modernisation Station d'eau potable de Nîmes St Césaire	115 611,60		Concession Régionale
	Total aides octroyées	9 265 756,09		
Tout autre concours				
financier	Subv Lauragais (CD AUDE)	255 860,46	28/06/24	Concession Régionale - Lauragais
	Lauragais charges patrimoine 2023	113 694,00	28/12/24	Concession Régionale - Lauragais
	Poutonne charges patrimoine 2022 -solde	14 127,29		Concession Régionale - Lauragais
	Poutonne charges patrimoine 2023	53 525,32		Concession Régionale - Lauragais
	Tout autre concours financier	437 207,07		

Détail des subventions accordées en 2024

Intégré au rapport	Ubellé CT	Libellé opération	Montant
Membre du CA	Département de l'Hérault	Etudes 2020	1 800,00
	A STATE OF THE RESERVE OF THE RESERV	Extension Florensac Pomerols Pinet	783 166,42
	The second secon	Extension Plateau de VENDRES	1 169 800,00
	Total Département de l'Hérault	THE PROPERTY OF THE PERSON OF	1 954 766,42
	Région Occitanie	Extension collines COSTIERES	1 291 312,99
		Extension Florensac Pomerols Pinet	1 432 582,02
		Extension Montagnac	854 252,84
		Maillon N-Gardiole / Biterrois TR II	1 930 055,66
	Total Région Occitanie		5 508 203,51
Total Membre du CA			7 462 969,93
FEADER	Région Occitanie	Extension collines COSTIERES	1 121 100,00
	The second of the second second	Extension Florensac Pomerols Pinet	354 580,26
		Extension Montagnac	211 494,30
Total FEADER			1 687 174,56
Membres de l'Assemblée spéciale	Communauté d'agglomération Nimes Métropole	Modernisation Station d'eau potable de Nîmes St Césaire	115 611,60
des collectivités territoriales	Communauté d'agglomération Nîmes Métropole	All the second s	115 611,60
Total général	-		9 265 756,09

√ Aides octroyées aux filiales directes de BRL

Au cours de l'exercice 2024, aucune aide n'a été octroyée par une collectivité territoriale actionnaire de BRL à ses filiales.



Modifications statutaires 1.2.2

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 3. Les modifications des statuts effectuées dans l'année en conservant l'historique des cinq dernières années.

1.2.2.1 Modifications apportées par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2024

- Intégration des dispositions issues de la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à « la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale », dite Loi 3DS
 - Actualisation de l'article 27 des statuts de BRL par l'assemblée générale du 20 juin 2024 et des articles 13 et 21 de BRL Exploitation, de BRL Ingénierie et de BRL Espaces Naturels par leurs assemblées générales respectives en date du 4 juin 2024, en application de l'article 216 de la Loi 3DS créant le nouvel article L. 1524-5-1 du Code général des collectivités territoriales, afin de mettre en place, à compter du 1er novembre 2024, la représentation des collectivités au sein des filiales de BRL de droit français (détention par BRL de plus de 50 %). Cette modification ne remet pas en cause la régularité de la disposition dérogratoire introduite dans les statuts de BRL et de ses filiales en 2022. Elle permet aux Collectivités territoriales actionnaires de BRL d'assurer directement la maîtrise des risques des activités filialisées.

1.2.2.2 Modifications apportées par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2022

- Intégration des dispositions nouvelles issues de la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à « la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale », dite Loi 3DS
 - Actualisation de l'article 27 des statuts de BRL en application de l'article 210 de la Loi 3DS élargissant les cas dans lesquels les décisions du Conseil d'administration doivent faire préalablement l'objet d'une délibération de la ou des collectivités territoriales et de ses ou de leurs groupements actionnaires administrateurs.
 - Actualisation de l'article 27 des statuts de BRL en application de l'article 216 de la Loi 3DS créant le nouvel article L. 1524-5-1 du Code général des collectivités territoriales et précisant la nécessité d'une clause des statuts de la société d'économie mixte pour permettre de maintenir la représentation aux assemblées générales de ses filiales par son représentant légal ou toute autre personne qu'il aura désignée.
 - Actualisation de l'article 34 des statuts en application de l'article 214 de la Loi 3DS étendant le délai de transmission des délibérations du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la société à la Préfecture du siège de la société à un mois.
 - Actualisation de l'article 35 des statuts en application de l'article 210 de la Loi 3DS précisant le contenu du rapport à présenter par les représentants des collectivités territoriales actionnaires à la collectivité dont ils sont mandataires.

Autres mises à jour - Correction d'erreurs matérielles

- Actualisation de la rédaction de l'article 14 des statuts par rapport à l'article 1843-4 du Code civil concernant les suites de la procédure en cas de refus d'agrément d'une cession de titres.
- Actualisation des articles 17 et 20 des statuts par rapport à la Loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à « la transparence de la vie publique » concernant les délais d'établissement des déclarations de patrimoine par le Président du Conseil d'administration, le Directeur général et tout Directeur général délégué.
- Ajout de précisions dans l'article 20 des statuts sur l'application des articles L.225-38 et L. 225-39 du Code de commerce concernant la qualification de conventions réglementées ou non des modifications

Accusé de rédeptien en prátecule travail des administrateurs salariés.

Date de télétransmission : 01/08/2025 Date de réception préfecture : 01/08/2025



- Ajout de précisions dans l'article 27 des statuts pour le mettre en compatibilité avec la nouvelle rédaction de l'article L. 225-35 du Code de commerce issue de la Loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.
- Correction d'une erreur matérielle à l'article 20 des statuts afin de l'adapter à la modification statutaire effectuée par l'Assemblée générale de BRL du 18 juin 2020 supprimant l'obligation de détenir des actions pour être administrateur.

1.2.2.3 Modifications apportées par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2020

- Intégration des dispositions de la Loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite Loi PACTE
 - Représentation équilibrée des femmes et des hommes dans le processus de désignation du Directeur général délégué (Article 17) ;
 - Intégration des notions d'intérêt social et de prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux dans le cadre de l'activité de BRL (Article 26) ;
 - Délibérations relatives aux conventions réglementées : notion de personnes indirectement intéressées
 à la convention, absence de participation des personnes intéressées aux délibérations (Article 28);
 - Mise à jour de termes devenus obsolètes : remplacement de la notion de « jetons de présence » par « rémunération » (Article 27).
- Intégration des dispositions de la Loi du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés
 - Possibilité pour le Conseil d'administration de procéder par consultation écrite pour certaines décisions (Articles 5 ; 25);
 - Modalités pratiques relatives aux Assemblées générales : Droit de participer aux décisions collectives pour le nu-propriétaire et l'usufruitier et répartition des droits de vote entre eux (Article 15) ; Modalités de demande d'ajout de point à l'ordre du jour (Article 38) ; Réponse aux questions écrites (Article 52) ;
 - Démission d'office du Président, des administrateurs, du Directeur général et du Directeur général délégué en cas de mise sous tutelle (Articles 18 ; 22 ; 24).

Intégration d'options proposées par le Code de commerce

- Fixation de la limite d'âge du Directeur général à 70 ans, pour l'aligner sur les dispositions relatives à l'âge limite de départ à la retraite pour les salariés (Article 18);
- Précision sur le fait que le Conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes (Article 20) ;
- Suppression de l'obligation de détention d'actions pour avoir la qualité d'administrateur (Article 20);
- Possibilité pour le Conseil d'administration de modifier les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives (Articles 26 ; 48);
- Représentation des actionnaires aux Assemblées générales: possibilité d'être représenté par le partenaire de PACS; nécessité d'avoir un pouvoir écrit; représentants légaux d'actionnaires; modalités de vote à distance (Article 40);
- Précisions sur le recours à la visioconférence pour les tenues de Conseils d'administration (Article 25).
- Création de la fonction de Président d'honneur, réservée aux anciens administrateurs ou censeurs ayant œuvré de manière remarquable dans l'intérêt de la société BRL (nouvel article 25).



Mises à jour :

- Remplacement de « membres du Comité d'entreprise, délégués du personnel ou membres du CHSCT » par « membres du Comité Social et Economique et Comité Social Economique Central » (Article 20) ;
- Modernisations : remplacement de « lettre et télécopie » par « écrit » (Article 25) ; remplacement de « lettre recommandée avec avis de réception » par « conformément aux textes en vigueur » (Article 30) ; Possibilité de recourir aux moyens de télécommunication pour les convocations des assemblées (Articles 36 ; 37 ; 39) ;
- Mise à jour de références textuelles : Articles du Code de commerce (Article 1) ; Articles du Code civil (Article 14) ;
- Mise à jour des renvois aux articles des statuts (Articles 19 ; 20).

Corrections d'erreurs matérielles :

- Renvoi à la limite d'âge fixée pour le Directeur général et non à celle du Président en cas de séparation des fonctions (Article 17) ;
- Primauté de la limite d'âge fixée par les statuts sur la limite d'âge légale (Article 22) ;
- Convocation de l'Assemblée générale par le « Conseil d'administration » au lieu du « Président du Conseil d'administration » (Article 36) ;
- Délai de convocation de l'Assemblée générale réunie sur deuxième convocation (Article 37) ;
- Personnes habilitées à certifier les copies ou extraits de procès-verbaux (Article 41) ;
- Suppression de la mention « Membre de la Direction générale » (Article 59).

Clarification d'articles n'entrainant pas de modification de fond :

- Simplification de la rédaction (Articles 30, 35, 47, 51);
- Modifications des titres d'articles (Articles 21, 38, 39, 41);
- Regroupement d'articles (Articles 35, 36,37, 39, 40,41, 43, 44, 53, 54).

1.2.3 Actionnariat

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 4. Les évolutions de l'actionnariat intervenues dans l'année en conservant l'historique des cinq dernières années.

1.2.3.1 Evolution du capital social au cours des 5 dernières années

Aucune augmentation ou réduction de capital n'a été réalisée au cours des 5 dernières années.

1.2.3.2 Evolution de l'actionnariat au cours des 5 dernières années

	Actionnaires	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
			PUBLIC	, III . (V)		
		6 685 010	6 685 010	6 685 010	6 685 010	6 685 010
20		actions soit	actions soit	actions soit	actions soit	actions soit
RIALES	Région Occitanie	49,93 % du	49,93 % du	49,93 % du	49,93 % du	49,93 % du
8		capital social	capital social	capital social	capital social	capital social
Ē		1 771 948	1 771 948	1 771 948	1 771 948	1 771 948
8		actions soit	actions soit	actions soit	actions soit	actions soit
SI	Département du Gard	13,23 % du	13,23 % du	13,23 % du	13,23 % du	13,23 % du
E		capital social	capital social	capital social	capital social	capital social
2		1 041 264	1 041 264	1 041 264	1 041 264	1 041 264
2		actions soit	actions soit	actions soit	actions soit	actions soit
7	Département de l'Hérault	7,78 % du	7,78 % du capital			
0		capital social	social	social	social	social

O34-213403363-20250728-202544-DE
Date de télétransmission : 01/08/2025
Date de réception préfecture : 01/08/2025



					•	
	.	630 613 actions				
18	Département de l'Aude	soit 4,71 % du				
	Département des Pyrénées Orientales	capital social				
	Département des Pyrénées	135 700 actions				
		soit 1,01 % du				
в		capital social				
		49 689 actions				
	Département de la Lozère	soit 0,37 % du				
		capital social				
	Montpellier Méditerranée	11 155 actions				
4	Métropole	soit 0,08 %				
		24 actions soit				
	Nîmes Métropole	moins de 0,01 %				
		du capital social				
	Communauté	12 actions soit				
П	d'agglomération Pays de l'or	moins de 0,01 %				
4	a aggiomeration Pays de l'or	du capital social				
	Syndicat mixte des milieux	7 actions soit				
h,	aquatiques et des rivières	moins de 0,01 %				
Į		du capital social				
4	Etablissement Public	5 actions soit				
	Territorial de Bassin Vidourle	moins de 0,01 %				
4		du capital social				
- }		385 actions soit				
	COMMUNE DE BEZIERS	moins de 0,01 %				
4		du capital social				
		300 actions soit				
	COMMUNE DE LUNEL	moins de 0,01 %				
4		du capital social				
	COMMUNICATION	210 actions soit				
	COMMUNE DE VAUVERT	moins de 0,01 %				
ł		du capital social				
	COMMENTS DE CAUNT OU LES	100 actions soit				
	COMMUNE DE SAINT GILLES	moins de 0,01 %				
		du capital social				
	CORARALINE DE DEZENIA C	60 actions soit				
	COMMUNE DE PEZENAS	moins de 0,01 %				
1		du capital social				
	COMMUNE DE DALILLAS	55 actions soit				
	COMMUNE DE PAULHAN	moins de 0,01 %				
H		du capital social				
	COMMUNE DE CETE	50 actions soit				
	COMMUNE DE SETE	moins de 0,01 %				
ŀ		du capital social				
	COMMINE D'ALES	50 actions soit				
	COMMUNE D'ALES	moins de 0,01 %				
-		du capital social				
	COMMUNE DE NIMES	50 actions soit				
	COMMONE DE MIMES	moins de 0,01 %				
		du capital social				
	COMMUNIC DE MADRONIS.	50 actions soit				
	COMMUNE DE NARBONNE	moins de 0,01 %				
		du capital social				



		30 actions soit				
	COMMUNE D'AIGUES VIVES	moins de 0,01 %				
		du capital social				
		20 actions soit				
	COMMUNE DE SOMMIERES	moins de 0,01 %				
		du capital social				
	COMMUNE DE MARSEILLAN	15 actions soit				
	COMMUNE DE MARSEILLAN	moins de 0,01 %				
		du capital social				
		10 actions soit				
	COMMUNE DE FRONTIGNAN	moins de 0,01 %				
		du capital social				
		10 actions soit				
	COMMUNE DE MEZE	moins de 0,01 %				
		du capital social				
	COLUMN DIENTE	10 actions soit	10 actions soit	10 actions soit	10 actions soit	
	COMMUNE D'ENTRE- VIGNES ²	moins de 0,01 %	0			
	VIGNES	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	
		9 actions soit				
	COMMUNE DE BOISSERON	moins de 0,01 %				
		du capital social				
	CONTRACING DE CAZOURS LES	7 actions soit				
	COMMUNE DE CAZOULS LES BEZIERS	moins de 0,01 %				
	BEZIEKS	du capital social				
		7 actions soit				
	COMMUNE DE MAUGUIO	moins de 0,01 %				
		du capital social				
		6 actions soit				
	COMMUNE D'OUVEILLAN	moins de 0,01 %				
		du capital social				
		6 actions soit				
	COMMUNE DE CAISSARGUES	moins de 0,01 %				
		du capital social				
	COMMUNE D'AIGUES	5 actions soit				
	MORTES	moins de 0,01 %				
	IVIORTES	du capital social				
		5 actions soit				
	COMMUNE D'AIMARGUES	moins de 0,01 %				
		du capital social				
		5 actions soit				
	COMMUNE D'ARGELIERS	moins de 0,01 %				
		du capital social				
		5 actions soit				
	COMMUNE DE BEAUVOISIN	moins de 0,01 %				
		du capital social				
		5 actions soit				
	COMMUNE D'ASPIRAN	moins de 0,01 %				
		du capital social				
		5 actions soit				
	COMMUNE DE CLARENSAC	moins de 0,01 %				
		du capital social				

Accusé de réception en préfecture 034-213403363-20250728-202544-DE Date, de télépranemission : 01/08/2025 Date de télépranemission : 01/08/2025 Date de réception de Saint-Christol et Verrargues



			·		
4	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit
COMMUNE DE GARONS	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
COMMUNE DE JONQUIERES	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit
ST VINCENT	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
COMMUNE DE LEZIGNAN	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit
CORBIERES	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit
COMMUNE DE MANDUEL	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit
COMMUNE DE LOUPIAN	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit
COMMUNE DE MEYNES	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
<u></u>	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit
COMMUNE DE MONTFRIN	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit
COMMUNE DE MUDAISON	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
COMMUNIC DE CAINT	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit
COMMUNE DE SAINT GERVASY	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
GERVAST	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit	5 actions soit
COMMUNE DE SARDAN	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
COMMUNE DE SARDAN	moins de 0,01 % du capital social	moins de 0,01 % du capital social	moins de 0,01 % du capital social	moins de 0,01 % du capital social	moins de 0,01 % du capital social
	· ·	i i		· ·	
COMMUNE DE SAINT	· ·	i i		· ·	du capital social
	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social 5 actions soit
COMMUNE DE SAINT	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %
COMMUNE DE SAINT	du capital social 0	du capital social 0	du capital social 0	du capital social 0	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL	du capital social 0 5 actions soit	du capital social 0 5 actions soit	du capital social 0 5 actions soit	du capital social 0 5 actions soit	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL	0 5 actions soit moins de 0,01 %	0 5 actions soit moins de 0,01 %	0 5 actions soit moins de 0,01 %	0 5 actions soit moins de 0,01 %	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL	0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL COMMUNE DE SAINT SERIES	0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit	0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit	0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit	0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL COMMUNE DE SAINT SERIES	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 6 actions soit du capital social 5 actions soit	0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %	0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % moins de 0,01 %
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL COMMUNE DE SAINT SERIES	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 6 du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 6 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL COMMUNE DE SAINT SERIES COMMUNE DE SERVIAN	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 6 actions soit du capital social 5 actions soit	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit du capital social 5 actions soit	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit social 5 actions soit	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 6 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL COMMUNE DE SAINT SERIES COMMUNE DE SERVIAN	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL COMMUNE DE SAINT SERIES COMMUNE DE SERVIAN	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL COMMUNE DE SAINT SERIES COMMUNE DE SERVIAN COMMUNE DE VERGEZE	du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL COMMUNE DE SAINT SERIES COMMUNE DE SERVIAN COMMUNE DE VERGEZE COMMUNE DE VERRARGUES	du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL COMMUNE DE SAINT SERIES COMMUNE DE SERVIAN COMMUNE DE VERGEZE COMMUNE DE VERRARGUES COMMUNE DE VILLENEUVE	du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 6 actions soit moins de 0,01 % du capital social	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL COMMUNE DE SAINT SERIES COMMUNE DE SERVIAN COMMUNE DE VERGEZE COMMUNE DE VERRARGUES	du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit o 5 actions soit	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL COMMUNE DE SAINT SERIES COMMUNE DE SERVIAN COMMUNE DE VERGEZE COMMUNE DE VERRARGUES COMMUNE DE VILLENEUVE LES BEZIERS	du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 %	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 %	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL COMMUNE DE SAINT SERIES COMMUNE DE SERVIAN COMMUNE DE VERGEZE COMMUNE DE VERRARGUES COMMUNE DE VILLENEUVE LES BEZIERS COMMUNE DU GRAU DU	du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit social 5 actions soit	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL COMMUNE DE SAINT SERIES COMMUNE DE SERVIAN COMMUNE DE VERGEZE COMMUNE DE VERRARGUES COMMUNE DE VILLENEUVE LES BEZIERS	du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 6 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit social 5 actions soit	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 6 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL COMMUNE DE SAINT SERIES COMMUNE DE SERVIAN COMMUNE DE VERGEZE COMMUNE DE VERRARGUES COMMUNE DE VILLENEUVE LES BEZIERS COMMUNE DU GRAU DU	du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 %	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 6 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit social 5 actions soit	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL COMMUNE DE SAINT SERIES COMMUNE DE SERVIAN COMMUNE DE VERGEZE COMMUNE DE VERRARGUES COMMUNE DE VILLENEUVE LES BEZIERS COMMUNE DU GRAU DU	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 4 actions soit 4 actions soit	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 4 actions soit 4 actions soit	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 4 actions soit	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 4 actions soit	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 4 actions soit
COMMUNE DE SAINT CHRISTOL COMMUNE DE SAINT SERIES COMMUNE DE SERVIAN COMMUNE DE VERGEZE COMMUNE DE VERRARGUES COMMUNE DE VILLENEUVE LES BEZIERS COMMUNE DU GRAU DU ROI	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	o 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 0 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social 5 actions soit moins de 0,01 % du capital social



COMMUNE DE BESSAN	4 actions soit				
	moins de 0,01 %				
	du capital social				
COMMUNE DE	4 actions soit				
COMMUNE DE	moins de 0,01 %				
MARGUERITTES	du capital social				
COMMUNE DE BOISSIERES	3 actions soit				
	moins de 0,01 %				
	du capital social				
COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT	3 actions soit				
	moins de 0,01 %				
	du capital social				
COMMUNE DE FLORENSAC	3 actions soit				
	moins de 0,01 %				
	du capital social				
COMMUNE DE GALARGUES	3 actions soit				
	moins de 0,01 %				
	du capital social				
	2 actions soit				
COMMUNE D'AGDE	moins de 0,01 %				
	du capital social				
	2 actions soit				
COMMUNE D'UCHAUD	moins de 0,01 %				
2	du capital social				
	2 actions soit				
COMMUNE DE CAMPAGNE	moins de 0,01 %				
	du capital social				
	2 actions soit				
COMMUNE DE	moins de 0,01 %				
BUZIGNARGUES	du capital social				
	2 actions soit				
COMMUNE DE CAVEIRAC	moins de 0,01 %				
	du capital social				
	2 actions soit				
COMMUNE DE GENERAC	moins de 0,01 %				
	du capital social				
COMMUNE DE LANSARGUES	2 actions soit				
	moins de 0,01 %				
	du capital social				
	2 actions soit				
COMMUNE DE LUNEL VIEL	moins de 0,01 %				
	du capital social				
	2 actions soit				
COMMUNE DE MARAUSSAN	moins de 0,01 %				
	du capital social				
COMMUNE DE MARSILLARGUES	2 actions soit				
	moins de 0,01 %				
	du capital social				
	2 actions soit				
COMMUNE DE MILHAUD	moins de 0,01 %				
COMMONE DE MILLIMOS	du capital social				
	2 actions soit				
COMMUNE DE SALINELLES	moins de 0,01 %				
COMMINIONE DE SALINELLES	1 O 3 ac 0,01 /0	1 40 0,01 /0	1		
	du capital social				



		2 actions soit	2 actions soit	2 actions soit	2 actions soit	2 actions soit
= = 1	COMMUNE DE SERNHAC	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
		du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
. (1)	COMMUNE DE THEZAN LES	2 actions soit	2 actions soit	2 actions soit	2 actions soit	2 actions soit
	BEZIERS	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
		du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
100		1 action soit	1 action soit	1 action soit	1 action soit	1 action soit
100	COMMUNE DE BOUZIGUES	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
		du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
100		1 action soit	1 action soit	1 action soit	1 action soit	1 action soit
	COMMUNE DE CONGENIES	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
-		du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
		1 action soit	1 action soit	1 action soit	1 action soit	1 action soit
	COMMUNE DE LESPIGNAN	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
		du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
	COMMUNE DE	1 action soit	1 action soit	1 action soit	1 action soit	1 action soit
	CANDILLARGUES	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
		du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
17 (1	COMMUNIC DE PENEVIX	1 action soit	1 action soit	1 action soit	1 action soit	1 action soit
	COMMUNE DE PEPIEUX	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
		du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
	COMMUNE DE REDESSAN	1 action soit	1 action soit	1 action soit	1 action soit	1 action soit
	COMMONE DE REDESSAN	moins de 0,01 % du capital social	moins de 0,01 %			
		1 action soit	du capital social 1 action soit	du capital social	du capital social	du capital social
	COMMUNE DE SAINT	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	1 action soit moins de 0,01 %	1 action soit	1 action soit
	MARCEL SUR AUDE	du capital social	du capital social	du capital social	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
,n m i		1 action soit	1 action soit	1 action soit	du capital social 1 action soit	du capital social
	COMMUNE DE SAINT	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	1 action soit moins de 0,01 %
	NAZAIRE DE PEZAN	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
		1 action soit	1 action soit	1 action soit	1 action soit	1 action soit
	COMMUNE DE SAINT JUST	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
		du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
	6014141415	1 action soit	1 action soit	1 action soit	1 action soit	1 action soit
4.00	COMMUNE DE SALLELES	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
	D'AUDE	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
		1 action soit	1 action soit	1 action soit	1 action soit	1 action soit
	COMMUNE DE SAUSSINES	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %	moins de 0,01 %
		du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
		5 030 actions	5 030 actions	5 030 actions	5 030 actions	5 030 actions
능	CCI DU GARD	soit moins de	soit moins de	soit moins de	soit moins de	soit moins de
DRC	CCI DO GARD	0,04 % du	0,04 % du capital			
DE		capital social	social	social	social	social
ES		2 226 actions	2 226 actions	2 226 actions	2 226 actions	2 226 actions
A	CCI DE L'HERAULT	soit moins de	soit moins de	soit moins de	soit moins de	soit moins de
ن ق	33. 3 2 2 3.2	0,02 % du	0,02 % du capital			
VES MC		capital social	social	social	social	social
E E		1 512 actions	1 512 actions	1 512 actions	1 512 actions	1 512 actions
S	CHAMBRE D'AGRICULTURE	soit moins de	soit moins de	soit moins de	soit moins de	soit moins de
ERS	DU GARD	0,02 % du	0,02 % du capital			
SPI		capital social	social	social	social	social
RE	CHAMPER DIACRICUTURE	1 005 actions	1 005 actions	1 005 actions	1 005 actions	1 005 actions
AUTRES PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC	CHAMBRE D'AGRICULTURE	soit moins de	soit moins de	soit moins de	soit moins de	soit moins de
	DE L'HERAULT Accusé de réception en préfecture	0,01% du capital	0,01% du capital	0,01% du capital	0,01% du capital	0,01% du capital
	034-213403363-20250728-202544-DE Date de télétransmission : 01/08/2025	social	social	social	social	social
	Date de réception préfecture : 01/08/2025					



	1 000 actions	1 000 actions	1 000 actions	1 000 actions	1 000 actions
CCI TERRITORIALE DE L'AUDE	soit moins de	soit moins de	soit moins de	soit moins de	soit moins de
CI TERRITORIALE DE L'AODE	0,01% du capital	0,01% du capital	0,01% du capital	0,01% du capital	0,01% du capit
	social	social	social	social	social
	104 actions soit	104 actions soit	104 actions soit	104 actions soit	104 actions so
CCI de REGION PACA	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01
	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital soc
ACA LEC IDDICANTS	99 actions soit	99 actions soit	99 actions soit	99 actions soit	99 actions so
ASA LES IRRIGANTS	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01
POUZOLS MINERVOIS	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital soc
	96 actions soit	96 actions soit	96 actions soit	96 actions soit	96 actions so
CCI MARSEILLE PROVENCE	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,0
	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital soc
	34 actions soit	34 actions soit	34 actions soit	34 actions soit	34 actions so
ASA DES IRRIGANTS DE	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01
SIRAN	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital soc
	25 actions soit	25 actions soit	25 actions soit	25 actions soit	25 actions so
ASA DES IRRIGANTS DE	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,0
SAINTE VALIERE	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital so
	22 actions soit	22 actions soit	22 actions soit	22 actions soit	22 actions so
ASA D'IRRIGATION PLAINE	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,0
DE CAUNAS	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital so
	20 actions soit	20 actions soit	20 actions soit	20 actions soit	20 actions so
ASA DES IRRIGANTS DE	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,0
PEPIEUX	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital so
	12 actions soit	12 actions soit	12 actions soit	12 actions soit	12 actions so
ASA ASSAINISSEMENT	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,0
IRRIGATION PLAINE ORB	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital so
	4 actions soit	4 actions soit	4 actions soit	4 actions soit	4 actions so
ASA ROUBINES PLAINE	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,0
BEAUCAIRE-LA CHUTE	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital so
	4 actions soit	4 actions soit	4 actions soit	4 actions soit	4 actions so
ASA DU CONTRAT DE LA	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,0
MEYRANNE	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital so
	4 actions soit	4 actions soit	4 actions soit	4 actions soit	4 actions so
ASA DU NOURRIGUIER	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,0
	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital so
	4 actions soit	4 actions soit	4 actions soit	4 actions soit	4 actions so
SYNDICAT CANAL DE	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,0
BEAUCAIRE	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital so
	3 actions soit	3 actions soit	3 actions soit	3 actions soit	3 actions so
ASSOCIATION NATIONALE	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,0
DE FORMATION	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital so
	2 actions soit	2 actions soit	2 actions soit	2 actions soit	2 actions so
				moins de 0,01%	moins de 0,0
CHAMBRE D'AGRICULTURE		moins de 0.01%	I Moins de d'ora	I IIIOIII3 ac 0,0±/0	
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE	moins de 0,01%	moins de 0,01%	moins de 0,01% du capital social		
	moins de 0,01% du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	
	moins de 0,01%	· ·	1		du capital so



			PRIVE	No.		
	Caisse des Dépôts et Consignations	1 793 850 actions soit 13,40 % du capital social				
PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE	Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon	1 060 411 actions soit 7,92 % du capital social	1 060 411 actions soit 7,92 % du capital social			
ALES DE	Crédit Agricole du Languedoc	125 557 actions soit 0,94 %	125 552 actions soit 0,94 %	125 519 actions soit 0,94 %	125 487 actions soit 0,94 %	125 432 actions soit 0,94 %
ONNES MOR	Crédit agricole SA	30 000 actions soit 0,22% du capital social				
PERSOI	Autres personnes morales de droit privé	203 personnes morales de droit privé détenant 18 951 actions soit 0,14% du capital social	201 personnes morales de droit privé détenant 18 947 actions soit 0,14% du capital social	201 personnes morales de droit privé détenant 18 946 actions soit 0,14% du capital social	201 personnes morales de droit privé détenant 18 946 actions soit 0,14% du capital social	201 personnes morales de droit privé détenant 18 946 actions soit 0,14% du capital social
PERSONNES PHYSIQUES	Personnes physiques	4776 personnes physiques détenant 21 577 actions soit 0,16% du capital social	4781 personnes physiques détenant 21 586 actions soit 0,16% du capital social	4781 personnes physiques détenant 21 620 actions soit 0,16% du capital social	4789 personnes physiques détenant 21 652 actions soit 0,16% du capital social	4796 personnes physiques détenant 21 707 actions soit 0,16% du capital social



1.2.4 Participations

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 5. L'état de l'ensemble des participations de la société, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-4 du code de commerce, au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique, mentionnant le montant de la participation, la part de capital détenue, le domaine d'activité de la société faisant l'objet de la prise de participation, le motif de cette prise de participation et l'identification des représentants de la société d'économie mixte au conseil d'administration ou de surveillance de cette société

1.2.4.1 Filiales directes de BRL

Filiales directes de BRL	Montant de la participation et part de détention du capital au 31/12/2024	Domaine d'activité de la société	Motif de la prise de participation	Représentants au CA de cette société
BRL EXPLOITATION Société anonyme RCS Nîmes 391 350 568 Capital social: 3 482 126€	1 741 062 actions à 2 €, soit 3 482 124€ (100 % du capital)	Dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'irrigation et plus généralement de l'hydraulique, l'exploitation de l'ensemble des concessions octroyées par l'Etat, les conseils départementaux, etc.	Apport partiel d'actif de la Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône Languedoc (CNABRL) en date du 12 août 1993.	Administrateurs jusqu'au 31/10/2024: - Jean-François BLANCHET, également Président du CA jusqu'au 31/10/2024; - Fabrice MARSAL; - Carole THELY Administrateurs à compter du 01/11/2024: - Fabrice VERDIER, représentant la Région Occitanie, également Président du CA à compter du 15/11/2024; - Katy GUYOT, représentant la Région Occitanie; - Yvon PELLET, Représentant le Département de l'Hérault; - Caroline DUBOIS.
Société anonyme RCS Nîmes 391 484 862 Capital social : 3 183 349€	244 174 actions à 13 €, soit 3 174 262€ (99,71 % du capital)	Réalisation de toutes études, travaux ou interventions de tous organismes publics ou privés se rapportant à l'aménagement hydraulique, l'aménagement rural et urbain. La mise en valeur et le développement des territoires.	Apport partiel d'actif de la Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône Languedoc (CNABRL) en date du 5 juillet 1993.	Administrateurs jusqu'au 31/10/2024: - Jean-François BLANCHET, également Président du CA jusqu'au 31/10/2024; - Fabrice MARSAL; - Carole THELY Administrateurs à compter du 01/11/2024: - Fabrice VERDIER, représentant la Région Occitanie, également Président du CA à compter du 15/11/2024; - Katy GUYOT, représentant la Région Occitanie; - Denis BOUAD, Représentant le Département du Gard; - Caroline DUBOIS.



Conital social	2 200 000 actions à 1 € bit 2 200 000 € (100 % du capital)	Toute activité portant sur l'étude, l'élaboration de tout ou partie tant dans le domaine rural que urbain de projets portant sur les activités d'aménagement d'espaces naturels et ruraux, notamment, forêts et espaces ruraux sensibles, espaces ludiques et équipements touristiques, activité de pépinières de production et d'élevage de végétaux d'ornement.	Apport partiel d'actif de la Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône Languedoc (CNABRL) en date du 23 juillet 1993.	Administrateurs jusqu'au 31/10/2024: - Jean-François BLANCHET, également Président du CA jusqu'au 31/10/2024; - Fabrice MARSAL; - Carole THELY Administrateurs à compter du 01/11/2024: - Fabrice VERDIER, représentant la Région Occitanie, également Président du CA à compter du 15/11/2024; CA à compter du 15/11/2024; - Katy GUYOT, représentant la Région Occitanie; - Alain GINIES, Représentant le Département de l'Aude; - Caroline DUBOIS.
----------------	--	---	--	--

1.2.4.2 Participations directes de BRL

Participations directes de BRL	Montant de la participation et part de détention du capital au 31/12/2024	Domaine d'activité de la société	Motif de la prise de participation	Représentants de BRL au CA de cette société
PREDICT SERVICES Société par actions simplifiée RCS Montpellier 493 732 200 Capital social: 300 000€	1 000 actions à 100€, soit 100 000€ (33,33 % du capital)	Mise au point, exploitation et commercialisation de produits et services d'informations liés au phénomène inondation vers les collectivités territoriales et tous les utilisateurs concernés par ces services.	Développement des activités locales de BRL en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Conseil de surveillance en date du 13 avril 2005.	Sans objet SAS présidée par Alix ROUMAGNAC
SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT Société anonyme d'économie mixte RCS Montpellier 331 496 158 Capital social: 1 031 122€	500 actions à 15,24€, soit 7 620€ (0,74 % du capital)	Mener et soutenir toutes actions collectives susceptibles de contribuer au redéploiement de l'économie régionale en tous ses secteurs.	Développement des activités locales de BRL en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Conseil d'administration du 2 octobre 1984.	Administrateur : BRL représentée par Jean-François BLANCHET



SAFER OCCITANIE Société anonyme RCS Toulouse 086 120 235 Capital social : 6 982 624€	6 895 actions à 16€, soit 110 320€ (1,58 % du capital)	Intervenir sur le marché foncier rural selon les dispositions du titre IV de livre 1 ^{er} du Code rural et de la pêche maritime afin de remplir les missions définies à l'article L.141- du même Code en Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Lot, Lozère, Hautes-Pyrénées, Pyrénées Orientales, Tarn,	Développement des activités locales de BRL en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Conseil d'administration du 7 mars 1961.	Censeur : BRL représentée par Jean-François BLANCHET
ROUSSILLON AMENAGEMENT Société anonyme d'économie mixte RCS Perpignan 704 201 706 Capital social: 2 445 833,90€	247 050 actions à 0,38€, soit 93 879€ (3,84 % du capital)	Tarn et Garonne. Entrepreneur dans le département des Pyrénées Orientales. Toutes opérations d'aménagement tel que défini par la loi n°85.729 du 8 juillet 1985 ainsi que dans les mêmes domaines, toutes opérations de construction, d'équipement ou de bâtiment et d'en assurer le cas échéant la gestion et l'exploitation.	Développement des activités locales de BRL en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Conseil d'administration du 7 juillet 1970.	Administrateur : BRL représentée par Anne Emmanuelle ROUSSEAU
SEGARD Société anonyme d'économie mixte RCS Nîmes 680 200 128 Capital social: 5 128 252€	156 actions à 76€, soit 11 856€ (0,23 % du capital)	Etude, réalisation et exploitation de tous projets ou opérations dans les domaines des équipements et services publics, projets urbains ou d'habitats et de développement économique et touristique du Département du Gard. Y sont associées des actions d'aménagement des centres anciens, de transition énergétique, écologique et de valorisation de patrimoines fonciers et bâtis.	Développement des activités locales de BRL en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Conseil d'administration en date du 15 février 1965.	Administrateur : BRL représentée par Anne Emmanuelle ROUSSEAU



ARAC Société anonyme d'économie mixte RCS Montpellier 414 107 334 Capital social: 62 599 842,90 €	10 actions à 35,19€, soit 351,90€ (0,01 % du capital)	La société a pour objet principal en Occitanie de contribuer au développement économique social, sanitaire, à l'aménagement durable, l'équipement du territoire, la rénovation urbaine, l'amélioration de l'habitat et du tourisme, l'accès au logement, l'appui à la filière agroalimentaire, la protection de l'environnement, le soutien de la jeunesse et des seniors et de procéder à l'étude et la réalisation d'opérations d'aménagement, de construction d'immeubles, de promotion immobilière.	Développement des activités locales de BRL en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Directoire en 1997.	Sans objet.
SOMIMON - MERCADIS Société anonyme d'économie mixte RCS Montpellier 460 800 311 Capital social : 240 000€	300 actions à 16€, soit 4 800€ (2 % du capital) cédées en janvier 2025	Exploitation du marché d'intérêt national de Montpellier Gestion d'entrepôts frigorifiques ou autres, gestion stocks produits alimentaires, organisation de salons, foires, expositions.	Développement des activités locales de BRL en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Conseil d'administration en date du 17 novembre 1964.	Sans objet.
LA REUNION DEVELOPPEMENT anciennement dénommée NEXA Société anonyme d'économie mixte RCS Saint-Denis de la Réunion 442 583 845 Capital social: 1 300 734€	600 actions à 5,69 €, soit 3 414 € (0,26 % du capital)	Activité d'aménagement et de développement dans les domaines de compétence de la Région Réunion et s'inscrivant dans les objectifs de développement durable du conseil régional de la Réunion, et toutes activités pouvant se rattacher à l'objet social et ce pour le compte de la région réunion, de ses actionnaires, pour son propre compte ou pour toutes autres collectivités territoriales, organismes publics ou privés.	Développement des activités locales de BRL en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Directoire en date du 16 mai 2002.	Sans objet.



SAPHIR Société anonyme d'économie mixte RCS Saint-Pierre de la Réunion 310 863 576 Capital social: 621 600€	89 titres à 168€, soit 14 952€ (2,41 % du capital)	Exploiter et gérer toute activité et tout service public tendant à favoriser l'aménagement du territoire réunionnais, gestion de l'eau, préservation du patrimoine aquatique.	Développement des activités de BRL à l'international en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Conseil d'administration en date du 17 décembre 1985.	Sans objet.
--	--	--	---	-------------

1.2.4.3 Filiales indirectes et participations indirectes de BRL

Filiales indirectes et participations indirectes de BRL	Société actionnaire Montant de la participation et part de détention du capital	Domaine d'activité de la société	Motif de la prise de participation	Représentants de BRLI ou BRLE au CA de cette société
SODEPLA Société anonyme RCS Carcassonne 340 647 593 Capital social : 40 000€	BRL EXPLOITATION 1250 actions à 16€, soit 20 000€ (50 % du capital)	Affermage du service public de l'eau à partir du dispositif du barrage réservoir de Laprade.	SODEPLA a été créée en 1986 afin d'assurer l'exploitation de la station de potabilisation des Barthes, ouvrage constituant un élément du complexe hydraulique de Laprade, qui a été concédé à BRL par le Département de l'Aude jusqu'au 31/12/2011. BRL a transféré ses titres à BRLE le 14/12/2011 pour les besoins de l'exploitation par affermage de ce complexe par BRLE.	Administrateur : BRLE représentée par Fabrice MARSAL
BRLI COTE D'IVOIRE Société anonyme ABIDJAN CI-ABJ-2018-B-33389 Capital social: 11 330 000 FCFA	BRL INGENIERIE 1 133 actions à 10 000 FCFA, soit 11 330 000 FCFA (100 % du capital)	Réalisation d'études, travaux, prestation d'assistance, ou interventions au profit de tous organismes publics ou privés en matière d'hydraulique, d'aménagement urbain, rural, agricole et forestier.	Développement des activités de BRL Ingénierie à l'international, en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Conseil d'administration de BRLI du 18 juillet 2018 (avec apport partiel d'actif de BRLI).	Administrateur : BRLI représentée par Romaric VICENTE



WE CONSULT Ouganda LTD Capital social: 10 000 000 UGX	BRL INGENIERIE 9 999 actions à 1000 UGX, soit 9 999 000 UGX (99,99 % du capital)	Réalisation d'études, travaux, prestation d'assistance, ou interventions au profit de tous organismes publics ou privés en matière d'hydraulique, d'aménagement urbain, rural, agricole et forestier.	Développement des activités de BRL Ingénierie à l'international, en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Conseil d'administration de BRLI en date du 13 septembre 2018.	Administrateur : BRLI représentée par Romaric VICENTE
BRL MADAGASCAR Société anonyme RCS ANTANANARIVO n°2002B00484 Capital social: 220 000 000 Ar	BRL INGENIERIE 99 999 actions à 2 2200 MGA, soit 219 997 800 MGA (100 % du capital)	Ingénierie, conseil en matière d'hydraulique urbaine ou rurale, d'aquaculture ou de pêche, agriculture, environnement, travaux publics.	Reclassement à BRLI des titres détenus par BRL dans le capital de BRL Madagascar, le 23 juin 2022, dans une logique de synergie des activités d'ingénierie et de l'organisation des interventions du Groupe BRL à l'international autour de BRLI, suite à une décision du Conseil d'administration de BRL du 21 avril 2022 et de BRLI du 21 juin 2022.	Administrateur : BRL Ingénierie représentée par Romaric VICENTE
BEST Société à responsabilité limitée ANTANANARIVO n°2003b00399 Capital social : 33 400 000 MGA	BRL MADAGASCAR 10 000 actions à 2000 MGA, soit 20 000 000 MGA (59,88 % du capital)	Services de conseil, de formation, d'étude d'appui, de réalisation de projets agricoles, artisanaux et industriels rattachés aux secteurs rural, urbain et à la protection de l'environnement.	Développement des activités locales de BRL Madagascar, en cohérence avec son objet social.	Sans objet.

1.3 RISQUES ET MODALITES DE CONTROLE

1.3.1 Principaux risques et incertitudes

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 6. La description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel auxquels la société d'économie mixte est confrontée, et le cas échéant leur traitement.

Pour la Holding BRL, la Direction est vigilante dans la gestion des travaux et la maîtrise des investissements liés au RHR dans un contexte économique incertain avec des coûts de fournitures possiblement fluctuants.



Concernant les risques ou incertitudes sur les actifs de BRL détenus dans ses filiales, il convient de citer :

BRL Exploitation: les limitations des ressources en eau, les restrictions d'eau, les saturations de réseaux affectent plus particulièrement l'Ouest du RHR avec une situation tendue sur l'Aude. Ces difficultés récurrentes, alourdissent sensiblement la gestion des infrastructures et les relations avec les clients, avec la mise en place de tours d'eau systématiques particulièrement contraignants. Ces difficultés ont été, en certains points, réduites grâce au secours de l'adducteur Aqua Domitia, pour les zones desservies. Les travaux de renforcement de la branche sud (Malpas, Bellevue), devraient également réduire les problèmes rencontrés sur le système Orb. L'installation de compteurs télérelévés, en déploiement prioritairement sur les zones affectées par des tensions sur les ressources en eau, est un atout essentiel pour faciliter la gestion de ces zones et optimiser la distribution d'eau. La gestion réussie du périmètre de Jouarres en 2024 en est une illustration concrète.

BRL Exploitation se mobilise sur des points de vigilance spécifiques comme :

- La station de Réals, fragilisée par les sollicitations fortes et les conditions hydrologiques défavorables de l'Orb ces dernières années ;
- La dégradation du forage de Moussac début août 2024 avec plusieurs actions en cours (augmentation des débits sur forage maillé, utilisation du forage de reconnaissance, autorisations auprès des administrations de l'Etat en collaboration avec BRL);
- La turbine du barrage de Monts d'Orb a subi, de nouveau, des avaries en cours d'analyse, mais certainement liées à l'obsolescence du matériel et également aux conséquences de l'incendie fin 2022.

BRL Ingénierie risque de subir en partie les effets du plan d'économies annoncé par le Gouvernement sur les capacités d'investissements des clients publics. La Direction de BRLI suivra avec attention l'évolution du marché sur le secteur public.

BRL Ingénierie sera attentive à l'impact des réductions budgétaires annoncées concernant l'aide au développement, l'AFD étant le bailleur principal des contrats sur lesquels la société travaille à l'Export. Une vigilance sera également portée sur l'évolution des aides américaines à l'international, BRLI étant toutefois peu exposée sur ce financement.

Sur l'Etablissement Stable (ES) en Ethiopie, une demande de communication d'informations pour un audit des comptes sur la période 2019-2023 vient d'être reçue. Il ne fait pas référence aux demandes de régularisation antérieures suite au contrôle fiscal précédent, ni à la procédure de liquidation en cours.

Il n'a pas été possible de mener à bien la fermeture de l'ES en Bolivie en raison de contraintes bancaires ; une solution a été identifiée par BRLI dont il faut valider la faisabilité avec les organismes bancaires. Le risque de contrôle fiscal du fait de la clôture de l'ES est toujours existant.

La Direction de BRL Ingénierie suivra avec attention les modalités de clôture de ces deux établissements stables.

BRL Espaces Naturels: concernant les pépinières, la réorganisation des équipes s'étant achevée en fin de premier semestre, le principal enjeu est de développer des parts de marché sur l'ensemble des segments clientèle et plus particulièrement sur le segment des paysagistes et des établissements de plein air. Le BO 2025 et le plan d'affaires 2025/2027 ont été construits en considérant le redémarrage des ventes dès le premier semestre. Par ailleurs, un marché important de fourniture de végétaux pour le compte du CD34 est arrivé à échéance et n'a pas été reconduit pour des questions budgétaires, nécessitant d'accentuer encore les efforts commerciaux.

Concernant les Aménagements paysagers, le contrat d'entretien des espaces verts de la ville de la Grande-Motte arrive à échéance fin 2025. Son renouvellement représente un enjeu majeur pour BRLEN.



1.3.2 Procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 7. L'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la société dans le cadre de l'article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'activité économique et, le cas échéant, de celles mises en œuvre dans le cadre du 3° de l'article 3 de cette même loi.

1.3.2.1 Organisation de la conformité des activités du Groupe BRL aux Lois et Réglements

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la gouvernance du Groupe en 2013, la Direction générale de BRL a renforcé la structuration de la trajectoire de conformité inconditionnelle aux lois et règlements dans lesquelles s'inscrivent les activités du Groupe. Cette trajectoire a été confortée en 2015 autour d'un triple objectif :

- Sensibiliser les mandataires sociaux et les cadres de direction des sociétés du Groupe BRL en France et à l'international,
- Améliorer les pratiques des équipes opérationnelles et supports,
- Garantir la confiance accordée au Groupe par ses parties prenantes dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale.

Cet engagement de l'instance de direction se traduit par une culture de la transparence pour la gestion du Groupe et la régularité des actes, régulièrement contrôlés par les Commissaires aux comptes ou vérifiées par des autorités externes. Le Directeur général de la maison-mère BRL en rend compte régulièrement auprès du Comité d'audit et d'évaluation des risques, notamment lors de la revue annuelle des risques, et dans des points spécifiques d'ordre du jour du Conseil d'administration. Les Directeurs généraux des filiales en rendent également compte directement auprès du Conseil d'administration de leur société.

La Loi n°2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Loi Sapin 2), impose de mettre en place un dispositif de prévention et de détection de la corruption. BRL, en sa qualité de Société d'Economie Mixte, est redevable au titre de l'article 3, de la mise en place de procédures, sur lesquelles elle peut être contrôlée par l'Agence Française Anticorruption, « pour prévenir et détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme ». Ces contrôles peuvent également porter sur les mesures prévues à l'article 17-II de la Loi Sapin 2, applicable aux entreprises ayant un effectif supérieur à 500 salariés ET un chiffre d'affaires supérieur à 100 M€.

La Directive Européenne adoptée le 23 octobre 2019, les recommandations de l'Agence Française Anticorruption parues au Journal Officiel du 12 janvier 2021 et la Loi du 17 novembre 2021 sont ainsi venues compléter le périmètre des obligations des entreprises du Groupe.

Le Comité d'audit et d'évaluation des risques, créé en 2013, permet aux administrateurs de BRL, de disposer d'un système d'information complet, afin de contrôler l'exercice de la direction générale de BRL et d'effectuer un contrôle sur les sociétés contrôlées par la SAEML BRL, dans le sens des recommandations de la Cour des Comptes dans son rapport de mai 2019 sur les Entreprises Publiques Locales.

Afin de permettre aux principales collectivités territoriales actionnaires d'encore mieux contrôler la préservation de leurs intérêts publics, le Conseil d'administration de BRL a proposé à l'Assemblée générale de modifier les statuts de BRL et de ses filiales, pour adopter les dispositions du Code général des collectivités territoriales introduites par la loi du 3 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et diverses mesures de simplification (dite Loi 3DS), autorisant et organisant la présence des élus dans les organes sociaux des filiales. Depuis le 1^{er} novembre 2024, un élu régional représente BRL dans les Assemblées générales de ses filiales directes, les Conseils d'administration de celles-ci comportent des élus. Depuis le 15 novembre 2015, la Présidence des Conseils d'administration des filiales de BRL est assurée par un élu régional. Cette gouvernance reflète la participation de la Région Occitanie qui détient 49,93 % du capital de BRL.

Compte tenu de la composition majoritairement publique du capital de la société et des activités de services publics que gère BRL pour le compte d'entités publiques, les membres du Conseil d'administration et le Directeur général de BRL ont une exigence très élevée de maîtrise des risques.



La gestion des activités est en conséquence orientée vers une recherche constante de sécurisation et de conformité des pratiques, ainsi que de limitation des risques, en étant centrée sur les missions de la SAEML et de son objet social.

La Direction générale porte ainsi une grande attention sur différents axes :

- La régularité des achats publics, avec une vigilance renforcée sur l'efficacité de l'organisation interne des achats de BRL. Ce cadre a conduit notamment à bien préciser les modalités d'achat de BRL vis-à-vis de ses filiales, dans le respect des règles d'achats (BRL Ingénierie et BRL Espaces Naturels).
- La prévention des conflits d'intérêts, la prévention des situations potentielles de prise illégale d'intérêt et plus largement les règles éthiques et de déontologie.
- Les exigences légales et règlementaires liées à la conformité des pratiques (Loi Sapin 2, Règlement général de la protection des données personnelles notamment) nécessitant d'évaluer l'efficacité des traitements internes et le bon déploiement des trajectoires de conformité.
- La complexification des règles fiscales et sociales des activités à l'international, qui imposent une vigilance renforcée avec l'émergence de sollicitations des règles locales des pays imposant des obligations de création d'établissements stables, voire de filiales pour réaliser les interventions à l'export et ainsi bénéficier d'un retour économique par la fiscalité. Ces modalités varient selon les pays, avec des reconnaissances variables des conventions fiscales signées par la France avec les états concernés. Ces situations nécessitent de développer une expertise des situations fiscales et sociales, avec le concours de tiers indépendants, et de vérifier la bonne application des règles.
- Les risques de fraude, d'usurpation d'identité et de détournement de fonds, qui se sont développés, accentués par le contexte de la crise, avec l'émergence de pratiques associées aux nouvelles capacités digitales et à l'IA, qui imposent de s'ajuster l'organisation interne pour qu'elle soit en mesure de les détecter et de les traiter.

Le Conseil d'administration organise la maitrise des risques et de la prévention des conflits d'intérêts sur les bases suivantes :

- Dès 2013 : insertion de principes directeurs et de déontologie (dont la prévention des conflits d'intérêts) dans le règlement intérieur de fonctionnement du Conseil d'administration, et de règles d'information en cas de situation de conflits d'intérêt dans les règlements intérieurs des Comités de gouvernance (un Comité des investissements, un Comité d'audit et d'évaluation des risques, un Comité des sélections et des rémunérations) mis en place en 2013 dans le cadre de la réforme de la gouvernance de BRL décidée par son Conseil d'administration à l'initiative de la Région.
- Dès 2013, des attributions spécifiques ont été confiées au Comité des sélections et des rémunérations, en matière de rémunération, dans le cadre de la transparence sur les mesures salariales (salaires, primes, avantages), avec des débats et décisions du Comité des sélections et des rémunérations et en Conseil d'administration, en dehors de la présence du Directeur général du Groupe et des cadres du Groupe, selon le dispositif suivant :
 - ➢ Pour les membres du Comité exécutif Groupe et du Comité de direction de BRL: un bilan des performances de l'année écoulée, l'examen des propositions de primes de l'année écoulée et d'évolutions salariales pour l'année à suivre, avec un débat et une décision en Comité des sélections et des rémunérations, puis un débat et une prise d'acte en Conseil d'administration de BRL.
 - ➢ Pour le Directeur général de BRL directeur de la stratégie et de l'évaluation du Groupe : une évaluation et un bilan des performances de l'année écoulée, la fixation des objectifs de l'année à suivre et l'examen des propositions du Président relatives aux primes de l'année écoulée et aux évolutions de rémunération pour l'année à suivre, avec un débat et une décision en Comité des sélections et des rémunérations, puis un débat et une décision par délibération en Conseil d'administration de BRL.
- Une audition directe du collège des commissaires aux comptes de BRL est effectuée par le Comité d'audit et d'évaluation des risques, avec une synthèse annuelle de leurs missions sur les comptes et les risques de l'ensemble des sociétés intégrées permettant une évaluation de leurs travaux par ledit



 Un pilotage, le cas échéant, par le Comité d'audit et d'évaluation des risques, des éventuelles alertes impliquant le Directeur général de BRL (gestion et protection des lanceurs d'alerte).

La Direction générale organise le management des risques et de la prévention des conflits d'intérêts au sein des activités de BRL et contrôle de la maitrise des risques des filiales. Elle a ainsi déployé des **démarches obligatoires ou volontaires** dans différents domaines :

- Un management des risques est déployé au niveau des directions des filiales et des directions métiers de BRL, au plus proche de la formation des risques.
- Depuis 2015 : mise en place de procédures internes de traitement systématique des tentatives externes de fraude ou d'escroquerie.
- Depuis le 1er janvier 2018, dans le respect des calendriers légaux : mise en œuvre du dispositif de protection des lanceurs d'alerte et de traitement des signalements (loi Sapin 2). Ce dispositif est régulièrement mis à jour pour intégrer les nouvelles exigences légales.
- Depuis 2018, BRL est soumise à l'obligation d'établissement d'une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), annexe du rapport de gestion présenté en Assemblée générale d'approbation des comptes. Ces DPEF font l'objet d'une vérification et d'un rapport par un organisme tiers indépendant (OTI). Les commissaires aux comptes certifient également dans leur rapport de l'existence de la vérification de la DPEF par un OTI.
- Création en 2020 d'une direction dédiée à l'audit et au contrôle interne (DACI) avec un périmètre et des responsabilités élargies par rapport au précédent service d'audit et contrôle de gestion qu'elle a remplacé.
- Fin 2021 : déploiement d'une Politique d'achats responsables, inspirée du SPAPSER de la Région Occitanie, dans ses composantes transposables à une SAEML.
- Depuis 2022 : le règlement intérieur du Comité des sélections et des rémunérations comporte des attributions sur la désignation des administrateurs aux Conseils d'administration des filiales de BRL ainsi que des dispositions sur le huis-clos des débats sur les propositions de rémunération.
- Depuis 2022 : formalisation des dispositions de prévention des conflits d'intérêt avec les filiales du groupe dans la commande publique de BRL Holding.
- Depuis début 2022 : déploiement d'une charte éthique du Groupe BRL et de codes de conduites dans chaque société de droit français du Groupe BRL. Tous les codes de conduites ont été annexés au règlement Intérieurs des sociétés du Groupe définissant les régimes disciplinaires en cas de pratiques irrégulières.
- Avril 2023 : mise en place d'une revue annuelle du dispositif de prévention des conflits d'intérêt par le Comité d'audit et d'évaluation des risques. La première revue annuelle du dispositif sur l'exercice 2023 a été effectuée par le Comité d'audit et d'évaluation des risques du 19 avril 2024, qui a salué le travail accompli et le bon avancement de la démarche, considérée comme pertinente et appropriée au regard des enjeux.
- Depuis septembre 2023 : mise en place d'un dispositif de déontologue assuré par le Cabinet Goutal,
 Alibert et Associés (dispositif non obligatoire dans les SAEML). Ce dispositif a donné lieu à 2 saisines en 2024 (voir rapport du déontologue remis au présent Comité);
- Depuis 2023 : mise en place d'une cartographie des risques de corruption et d'atteinte à la probité pour BRL validée par le Conseil d'administration du 8 décembre 2023. Les cartographies des filiales du groupe ont été finalisée en 2024. La cartographie consolidée des risques de corruption du Groupe a été présenté au Conseil d'administration du 6 décembre 2024.
- Des plans d'action associés à la cartographie de chaque société sont déployés sous la responsabilité de leur direction, avec un dispositif de surveillance de la consolidation au niveau du Groupe, et un contrôle par audit et contrôle interne assuré par le DACI.
- Un suivi global du dispositif est assuré dans chaque société, sur la base du reporting des directions concernées, permettant ainsi d'apporter une vigilance complète sur les modalités d'intervention des sociétés du Groupe dans le cadre de du Plan Probité du groupe.



- 2023/2024 : réalisation d'un audit des pratiques de lutte contre la corruption et d'atteinte à la probité dans chaque société du Groupe BRL, afin de déterminer les éventuels écarts et de présenter un plan d'actions correctives et d'amélioration, complétant ainsi les plans d'actions des cartographies des risques, avec un déploiement en cours sous la responsabilité de chaque direction de société.
- Diffusion le 24 mai 2024 du Plan Probité du Groupe par le directeur général de BRL aux salariés du Groupe.
- 1er semestre 2024 : programme de formation des personnes les plus exposées de la société BRL et de sensibilisation de l'ensemble du personnel du Groupe sur les cartographies des risques. Les sensibilisations se sont poursuivies au second semestre 2024 et seront également déployées en 2025. Les formations des personnels les plus exposés des filiales seront réalisées au 1er semestre 2025, de même que celles des éventuels nouveaux personnels exposés de BRL.
- 1er trimestre 2025 : une procédure relative aux cadeaux et invitations pour les collaborateurs de la société BRL a été mise en place. Elle sera déployée, selon des formats adaptés aux activités, dans les filiales du Groupe.
- 2025 : poursuite du déploiement du plan d'actions issu de la cartographie des risques d'atteinte à la probité et de corruption de BRL et de ses filiales, et du suivi consolidé du déploiement de toutes les actions.
- 2025 : poursuite du déploiement du plan d'actions issus de l'audit des pratiques de lutte contre la corruption et d'atteinte à la probité de BRL et des filiales, en articulation avec le plan d'actions issu des cartographies des risques d'atteinte à la probité.
- 2025 : mise à jour et poursuite du programme spécifique d'audit par rapport aux principaux risques identifiés, qui sera soumis au débat du Comité d'audit et d'évaluation des risques.
- 2025 : une procédure Partenariats viendra compléter la fiche de notation actuelle et une Charte Partenariats sera établie pour être annexée aux nouveaux partenariats mis en place.
- 2025/2026 : mise en place des règles de contrôles comptables de 1^{er} niveau à BRL puis dans les filiales.
- 2025/2026 : mise en place des règles et procédures d'évaluation des tiers à BRL puis dans les filiales.
- Un travail collaboratif et des séquences d'échanges pourront être engagées à l'initiative de la Région Occitanie, dans l'objectif d'aligner les pratiques de BRL avec celles du Plan Probité de la Région et de renforcer encore l'efficacité des mesures mises en place en matière de lutte anti-corruption.

1.3.2.2 Déploiement du Plan probité du Groupe BRL et des plans d'actions associés aux cartographies des risques d'atteintes à la probité et de corruption

Consciente des enjeux au regard des intérêts publics portés par la société d'économie mixte BRL, la Direction générale a décidé de renforcer davantage encore cette démarche en inscrivant la conformité des pratiques aux lois et règlements au cœur de la stratégie CAP 2025. Elle a en conséquence demandé aux directions des filiales d'intégrer la conformité et la régularité des pratiques au premier rang de leurs priorités managériales et de déclinaison auprès de leurs équipes, tant pour leurs propres activités que pour celles des filiales sous leur contrôle (filiales de BRL Ingénierie à l'international).

Cette démarche structurée et pilotée vise également à préserver durablement la réputation et la confiance en la SAEML BRL, ses actionnaires, sa direction et plus largement l'ensemble de son management de ses salariés.

Mobilisée sur le caractère essentiel de la lutte contre la corruption pour assurer la pérennité de l'organisation, la Direction générale de la holding BRL a déployé, en janvier 2022, la **Charte éthique du Groupe** établie sous la responsabilité de la DJRSE, qui précise les principes et les exigences de conformité que chaque collaborateur du Groupe doit respecter dans l'exercice de ses missions.

Dans la poursuite de cet engagement, le Directeur général de la maison-mère BRL a diffusé en mai 2024, à l'ensemble des collaborateurs, le Plan Probité du Groupe qui décrit la politique de prévention des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption et constitue l'élément central de la démarche.



L'engagement des instances dirigeantes de la maison-mère BRL et de ses filiales directes et indirectes en faveur de la probité, la régularité et la conformité des pratiques de leur organisation, est ainsi clairement exprimé et formalisé. Les directeurs généraux des sociétés du Groupe ont ainsi produit, en juin et juillet 2024, une lettre d'affirmation et d'engagement portant sur le dispositif de prévention des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption.

Le Directeur général du Groupe, dans une note interne diffusée en août 2024, a demandé aux directeurs d'activité de la société BRL, membres du CODIR, et aux directeurs généraux des filiales BRLE-BRLEN et BRLI d'assurer le déploiement du Plan Probité du Groupe BRL, de sensibiliser l'ensemble du personnel et de former les personnels les plus exposés.

En accompagnement de la présentation de la cartographie des risques de corruption de BRL et des plans d'actions associés, le Directeur général de BRL a demandé, par note interne en août 2024, aux directeurs d'activités, membres du CODIR de la maison-mère BRL, d'assurer le déploiement des plans d'actions issus de la cartographie des risques d'atteintes à la probité et de corruption au sein des directions sous leur responsabilité.

La Loi Sapin 2 impose de mettre en place un dispositif de prévention et de détection de la corruption. BRL, en sa qualité de Société d'Economie Mixte, est redevable de la mise en place de procédures, sur lesquelles elle peut être contrôlée par l'Agence Française Anticorruption.

La Direction générale de BRL a ainsi fixé pour objectif de faire progresser le dispositif de prévention des risques de corruption autour du référentiel des 8 composantes décrites dans l'article 17 de la Loi Sapin 2, :



- Les Codes de conduite, placés sous la responsabilité de chaque Direction de société, décrivent l'ensemble des règles, interdictions, pratiques et comportements à adopter pour garantir le respect du programme de prévention des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption et sont annexés aux règlements intérieurs des sociétés. Leur intégration rend effectif le régime de sanction en cas d'inobservation des obligations fixées par les dispositifs en place. Présentés pour consultation aux CSE de chaque société, ils ont reçu un avis favorable de la part des Instances Représentatives du Personnel. Les dernières versions sont entrées en vigueur en septembre 2022
- Déployé depuis le 1^{er} janvier 2018, le dispositif de protection des lanceurs d'alerte et de recueil et traitement des alertes a fait l'objet d'une révision au cours de l'exercice 2023 pour intégrer les évolutions de la Directive européenne 2019/1937 modifiant les dispositions relatives aux lanceurs d'alerte de la loi Sapin 2, transposée en droit français par la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 dite "loi Waserman" (entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2022) et son décret d'application n°2022-1284 du 3 octobre 2022. Les procédures intégrant ces modifications, ainsi que la nouvelle plateforme de recueil des signalements gérée par le cabinet Grant Thornton et EQS Integrityline (annexes des Règlements intérieurs) ont été présentées pour consultation du Comité Social et Economique de chaque société.

Les nouveaux Règlements intérieurs ont ainsi été actualisés au 1^{er} semestre 2023, avec une entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023 pour BRL, BRLE, BRLEN et BRLI, après avis favorable du CSE de chaque société. Les procédures ainsi modifiées et annexées aux Règlements intérieurs ont été mises en ligne sur les sites intranet

Access internet der BRLI, bright of compris site du RHR), BRLE (y compris site Relations clientèle), BRLI, BRLEN (y compris Data de de se support de la compris de réception préfecture : 01/08/2025



Le cabinet Grant Thornton adresse aux Directeurs généraux des sociétés le bilan de la procédure et de la réception des alertes pour l'année écoulée. Aucune alerte n'a été enregistrée à ce jour malgré les actions de communication auprès des personnels.

Cette procédure est en cours d'actualisation afin de prendre en compte les changements dans la Gouvernance des sociétés intervenus en novembre 2024 dans le cadre du déploiement de dispositions de la Loi 3DS, qui ont une incidence dans la constitution des « Cellules Information Alerte » qui reçoivent les alertes pour traitement.

Le déploiement des dispositifs de cartographie des risques d'atteintes à la probité et de corruption et des plans d'actions associés a été intégralement réalisé.

Pour la maison-mère BRL, les travaux se sont déroulés durant le 3ème trimestre 2023 et ont été présentés au Comité d'audit et d'évaluation des risques du 15 novembre 2023 ainsi qu'au Conseil d'administration du 8 décembre 2023, qui a pris acte de la Cartographie.

Pour les filiales BRLE, BRLI, et BRLEN, les travaux ont engagés depuis la fin d'année 2023. Les plans d'actions définis à l'issue des cartographies de chaque société sont déployés sous la responsabilité de chacune des Directions. Validées par leur Conseil d'administration, en juin 2024 pour les sociétés BRLE et BRLEN, et en juillet 2024 pour la société BRLI et ses filiales, elles ont permis d'identifier des zones et des scénarios de risques ainsi que les moyens de maîtrise face à ces risques.

A l'issue de ces travaux par société, la maison-mère BRL a réalisé la consolidation des cartographies de risques d'atteintes à la probité et de corruption des sociétés du Groupe. Validés par la Direction générale le 30 octobre 2024, les résultats ont donné lieu à la fixation de 30 catégories de risque et ont confirmé les plans d'actions en cours de réalisation, dont le Conseil d'administration a pris acte lors de sa séance du 6 décembre 2024.

Les déploiements des plans d'actions ont été engagés dès le 1^{er} semestre 2024 et se poursuivent en 2025 et 2026.

Les cartographies des risques de corruption et les plans d'actions associés seront mis à jour pour la fin d'année 2025.

- Des actions de sensibilisation à la prévention des risques d'atteintes à la probité ont été déployées en juin 2024 auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. La société BRL a également réalisé la formation de ses personnels les plus exposés aux risques de corruption en juin 2024. Des séances de formation sont réalisées chaque année en intégrant les nouveaux personnels concernés. Les filiales BRLE, BRLEN et BRLI ont planifié les séances de formation de leurs personnels les plus exposés en avril 2025.
 - Les sessions de formation, adaptées aux risques répertoriés dans la cartographie des risques de corruption, garantissent l'appropriation des principes éthiques par les collaborateurs les plus exposés. Pour en renforcer l'appropriation par le personnel, la Direction générale du Groupe a mis en œuvre des actions d'animation, d'information et de sensibilisation dans le cadre de la « Journée internationale de lutte contre la corruption » du 9 décembre 2024, pendant la semaine du 9 au 16 décembre 2024.
- L'élaboration de la procédure et du plan des contrôles comptables anticorruption de la société BRL a été engagé en 2024 avec un déploiement en 2025. Une mise en concurrence est organisée pour la conclusion d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la procédure et du plan des contrôles comptables anticorruption de BRL.
 - Des contrôles spécifiques seront engagés, prioritairement sur les opérations dites à risque identifiées dans les scénarios de la cartographie des risques de corruption de la société. Les filiales BRLE-BRLEN-BRLI réaliseront parallèlement les travaux d'élaboration de leur procédure sur la séquence 2025-2026.
- Dans la poursuite du déploiement du Plan Probité du Groupe et des plans d'actions associés aux cartographies, les travaux d'élaboration des procédures d'évaluation des tiers seront engagés sur la période 2025 à 2026, complétés par la mise en place des plans de contrôle interne d'évaluation des dispositifs de prévention et maîtrise des risques de corruption.
- Le contrôle du niveau de déploiement des plans d'actions des cartographies des risques d'atteintes à la probité et de corruption des sociétés du Groupe au 31 décembre 2024 est présenté dans le tableau suivant.

51/92



Afin de renforcer l'appropriation de la culture du risque dans l'organisation, il a été mis en place, dans le cadre du management qualité ISO 9001, un processus spécifique consacré à l'audit et au contrôle interne, sous la responsabilité du Directeur de l'Audit et du contrôle interne (DACI). Ce processus permet d'interfacer cette mission avec les autres processus de la société.

La Direction générale a retenu l'organisation suivante pour assurer le pilotage de la conformité :

- Le pilotage du cadre légal et réglementaire de la conformité est assuré par la DGA en charge des affaires juridiques, notamment en ce qui concerne les obligations spécifiques du Code général des collectivités territoriales, les dispositions de la Loi 3DS et de la Loi Sapin 2.
- Le pilotage du contrôle opérationnel de la conformité des pratiques de la holding BRL est assuré par le DACI.
- Le cadre légal et réglementaire propres aux activités des filiales de droit étranger et le contrôle opérationnel de la conformité de leurs pratiques sont réalisés sous l'autorité et la responsabilité des Directions générales des filiales concernées;
- L'évaluation de la maîtrise des risques opérationnels des activités filialisées, en matière de conformité, est assurée par le DACI, avec une évaluation de l'efficacité du dispositif de contrôle opérationnel des filiales et des missions d'audit et de contrôle interne ciblées.

1.3.3 Contrôles dont font l'objet les sociétés du Groupe BRL au 31/12/2024

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 8. Une information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet

1.3.3.1 BRL

	Contrôle fiscal	Contrôle URSSAF	Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie	Autres contrôles
BRL	Sans objet.	Sans objet.	BRL a fait l'objet d'un contrôle notifié le 31 janvier 2022 sur la gestion de BRL pour les périodes de 2016 à 2021 inclus. Le rapport d'observations définitif a été reçu le 5 juillet 2023 et présenté au Conseil d'administration de BRL le 19 juillet 2023. Le rapport des suites a été adopté par le Conseil d'administration de BRL du 4 juillet 2024 et adressé à la Chambre Régionale des Comptes Occitanie ainsi qu'à l'intégralité des collectivités actionnaires actionnaires de BRL aux fins de délibération à transmettre par leurs soins en retour à la Chambre Régionale des Comptes Occitanie.	



1.3.3.2 Filiales directes de BRL (BRLE, BRLI, BRLEN)

	Contrôle fiscal	Contrôle URSSAF	Autres contrôles
BRLE	Sans objet.	Sans objet.	BRLE fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie notifié le 31 janvier 2022 sur la gestion de BRLE pour les périodes de 2016 à 2021 inclus. Le rapport d'observations définitif a été reçu le 5 juillet 2023 et présenté au Conseil d'administration de BRLE le 18 juillet 2023. Les éléments de réponse ont été intégrés au rapport des suites de BRL adopté par le Conseil d'administration de BRL le 4 juillet 2024.
BRLI	Sans objet.	Sans objet	Sans objet.
BRLEN	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.

1.3.3.3 Filiales indirectes de BRL (BRL Madagascar, BRLI-CI, WE CONSULT, BEST, SODEPLA) et établissements stables de BRLI

	Contrôle fiscal	Contrôle URSSAF ou équivalent	Autres contrôles
BRL Madagascar	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.
BRLI-CI	Sans objet.	Sans objet.	Contrôle de l'organisme ivoirien « Emploi jeune » portant sur le le respect des démarches administratives obligatoires pour les salariés de BRLICI non ivoiriens. En conclusion de ce contrôle, BRLI-CI doit procéder au paiement des frais de vis d'un contrat de travail.
WE CONSULT	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.
BEST	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.
SODEPLA	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.
Etablissements stables Accusé de réception en préfecture 134-213403 36-2814/2 8-202544-DE Jate de télétransmission : 01/08/2025	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.



1.3.4 Contrôle analogue

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 9. Les modalités d'exercice du contrôle analogue pour les sociétés publiques locales.

Sans objet.

1.4 GOUVERNANCE

1.4.1 Bilan de la gouvernance des élus

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 10. Le bilan de la gouvernance des élus précisant le nombre et la date des conseils d'administration ou de surveillance et des assemblées générales, le taux de présence des représentants de la collectivité territoriale ou du groupement actionnaire à chaque instance. Ce bilan pourra comprendre, le cas échéant, une synthèse des positions prises par ces représentants sur les décisions stratégiques présentant un impact important pour la société, son projet ou la collectivité actionnaire et le signalement des positions de ces représentants non suivies dans chacune de ces instances.

1.4.1.1 Taux de présence et de représentation des élus aux Conseils d'administration de BRL de l'exercice 2024

Membres du Conseil d'administration	08/02/2024	30/04/2024	04/07/2024	24/10/2024	06/12/2024	Total de présence	% de présence	% de présence ou de représentation
Région Occitanie								
Christian ASSAF	1 (visio)	1	Pouvoir	1 (visio)	1	4	80%	100%
Jean-Louis CAZAUBON	1 (visio)	1	1 (visio)	Pouvoir	Pouvoir	3	60%	100%
Aurélie GENOLHER	1 (visio)	1	1 (visio)	1 (visio)	1 (visio)	5	60%	100%
Jean-Luc GIBELIN	1 (visio)	Pouvoir	120	1 (visio)	Pouvoir	3	60%	80%
Katy GUYOT	1 (visio)	1	1	1 (visio)	1	5	100%	100%
Monique NOVARETTI	1 (visio)	1	1	1 (visio)	1 (visio jusqu'au point 3 de l'ODJ puis Pouvoir)	5	100%	100%
Fabrice VERDIER	1	1	1	1	1	5	100%	100%
Département du Gard								
Denis BOUAD	1 (visio)	1	1	1 (visio)	Pouvoir	4	80%	100%
Olivier GAILLARD	Pouvoir	Pouvoir	Pouvoir	1 (visio)	Pouvoir	1	20%	100%
Département de l'Hérault								
Jacqueline MARKOVIC	1 (visio)	1 (à partir du point 9 de l'ODJ)	1 (visio)	Pouvoir	1 (visio)	4	80%	100%
Yvon PELLET	1 (visio)	-	1	1 (visio)	1	4	80%	80%
Département de l'Aude								
Alain GINIES	Pouvoir	120	Pouvoir	Pouvoir	Pouvoir	0	00%	80%
Assemblée spéciale des collectivités territoriales								
Département des Pyrénées Orientales - Nicolas GARCIA	Pouvoir	Pouvoir	æ	1 (visio)		1	20%	60%
Département de la Lozère - Rémi ANDRE Jusqu'au 16/09/2024	Pouvoir	Pouvoir	Pouvoir			0		
Département de la Lozère — Valérie REBOIS- CHEMINS A partir du 17/09/2024				Pouvoir	<u>.</u>	0	00%	80%



1.4.1.2 Taux de présence des élus aux Assemblée générale et Assemblées spéciales des collectivités territoriales au cours de l'exercice 2024

✓ Collectivités territoriales présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2024

	En matière ordinaire
Nombre total de voix des actionnaires :	13 388 588
Nombre total de voix des actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés :	13 329 455
Quorum requis :	3 347 147
Majorité :	6 664 728
Nombre total de voix des collectivités territoriales actionnaires :	10 327 035
Nombre de voix des collectivités territoriales présentes ou représentées :	10 314 339*

Les collectivités territoriales actionnaires qui étaient présentes ou représentées à l'Assemblée générale mixte du 20 juin 2024 comptabilisaient **99,87** % des voix correspondant à **77,04** % des actions composant le capital de BRL.

COLLECTIVITES TERRITORIALES	Pourcentage de présence	Pourcentage de présence ou de représentation
REGION OCCITANIE représentée par Fabrice VERDIER	100%	100%
DEPARTEMENT DU GARD		100%
DEPARTEMENT DE L'HERAULT		100%
DEPARTEMENT DE L'AUDE		100%
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES représenté par Nicolas GARCIA	100%	100%
DEPARTEMENT DE LA LOZERE		100 %
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE		
NIMES METROPOLE		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE L'OR		
SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES		
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN VIDOURLE		
COMMUNE D'AGDE		
COMMUNE D'AIGUES MORTES		
COMMUNE D'AIGUES VIVES		
COMMUNE D'AIMARGUES		100%
COMMUNE D'ALES		
COMMUNE D'ARGELIERS		
COMMUNE D'ASPERES		
COMMUNE D'ASPIRAN		100 %
COMA MICHAELODEN BEAUNOISIN 034-213403363-20250728-202544-DE Date de télérrensmission : 01/08/2025		

Date de télétransmission : 01/08/2025 Date de réception préfecture : 01/08/2025



COLLECTIVITES TERRITORIALES	Pourcentage de présence	Pourcentage de présence ou de représentation
COMMUNE DE BESSAN		representation
COMMUNE DE BEZIERS		
COMMUNE DE BOISSERON		
COMMUNE DE BOISSIERES		
COMMUNE DE BOUZIGUES		
COMMUNE DE BUZIGNARGUES		
COMMUNE DE CAISSARGUES		
COMMUNE DE CAMPAGNE		
COMMUNE DE CANDILLARGUES		
COMMUNE DE CAVEIRAC		100 %
COMMUNE DE CAZOULS LES BEZIERS		
COMMUNE DE CLARENSAC		
COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT		
COMMUNE DE CONGENIES		
COMMUNE DE FLORENSAC		
COMMUNE DE FRONTIGNAN		
COMMUNE DE GALARGUES		
COMMUNE DE GARONS		
COMMUNE DE GENERAC		
COMMUNE DE JONQUIERES ST VINCENT		
COMMUNE DE LANSARGUES		100 %
COMMUNE DE LESPIGNAN		100 %
COMMUNE DE LEZIGNAN CORBIERES		100 %
COMMUNE DE LOUPIAN représentée par Alain VIDAL	100 %	100 %
COMMUNE DE LUNEL		
COMMUNE DE LUNEL VIEL		
COMMUNE DE MANDUEL		
COMMUNE DE MARAUSSAN		
COMMUNE DE MARGUERITTES		
COMMUNE DE MARSEILLAN		
COMMUNE DE MARSILLARGUES		
COMMUNE DE MAUGUIO		100 %
COMMUNE DE MEYNES		
COMMUNE DE MEZE		100 %
COMMUNE DE MILHAUD		100 %
COMMUNE DE MONTFRIN		
COMMUNE DE MUDAISON		
COMMUNE DE NARBONNE		
Acquisit (seption en principer		



COLLECTIVITES TERRITORIALES	Pourcentage de présence	Pourcentage de présence ou de représentation
COMMUNE DE PAULHAN		
COMMUNE DE PEPIEUX		
COMMUNE DE PEZENAS		100 %
COMMUNE DE REDESSAN		
COMMUNE DE SAINT GERVASY		
COMMUNE DE SAINT GILLES		
COMMUNE DE SAINT JUST		
COMMUNE DE SAINT MARCEL SUR AUDE		
COMMUNE DE SAINT NAZAIRE DE PEZAN		
COMMUNE DE SAINT SERIES		
COMMUNE DE SALINELLES		
COMMUNE DE SALLELES D'AUDE		
COMMUNE DE SARDAN		
COMMUNE DE SAUSSINES		
COMMUNE DE SERNHAC		
COMMUNE DE SERVIAN		
COMMUNE DE SETE		
COMMUNE DE SOMMIERES		
COMMUNE DE THEZAN LES BEZIERS		
COMMUNE DE VAUVERT		
COMMUNE DE VERGEZE		
COMMUNE DE VILLENEUVE LES BEZIERS		
COMMUNE D'ENTRE-VIGNES		
COMMUNE D'OUVEILLAN		100 %
COMMUNE DU GRAU DU ROI		100 %
COMMUNE D'UCHAUD		

Collectivités territoriales présentes ou représentées à l'Assemblée spéciale du 20 juin 2024

Nombre total de voix : 198 200 Quorum : pas de quorum requis

✓ Nombre de voix présentes ou représentées : 185 445 (soit 93,56 % des voix totales)

✓ **Majorité** : 92 828

COLLECTIVITES TERRITORIALES	Pourcentage de présence	Pourcentage de présence ou de représentation
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES représenté par Nicolas GARCIA	100%	100%
DEPARTEMENT DE LA LOZERE		100%
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE		
NIMES METROPOLE représenté par Ofivier FABREGOUL Accuse de réception en préfecture 034-213403363-20250728-202544-DE DEMINITARISTE: DIAGGELOMERATION PAYS DE L'OR Date de réception préfecture : 04/08/2025		



COLLECTIVITES TERRITORIALES	Pourcentage de présence	Pourcentage de présence ou de représentation
SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES		100 %
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN VIDOURLE		
COMMUNE D'AGDE		
COMMUNE D'AIGUES MORTES		
COMMUNE D'AIGUES VIVES		
COMMUNE D'AIMARGUES		100 %
COMMUNE D'ALES		
COMMUNE D'ARGELIERS		
COMMUNE D'ASPERES		
COMMUNE D'ASPIRAN		
COMMUNE DE BEAUVOISIN		
COMMUNE DE BESSAN		
COMMUNE DE BEZIERS		
COMMUNE DE BOISSERON		
COMMUNE DE BOISSIERES		
COMMUNE DE BOUZIGUES		
COMMUNE DE BUZIGNARGUES		100 %
COMMUNE DE CAISSARGUES		
COMMUNE DE CAMPAGNE		
COMMUNE DE CANDILLARGUES		
COMMUNE DE CAVEIRAC		100 %
COMMUNE DE CAZOULS LES BEZIERS		100 /0
COMMUNE DE CLARENSAC		
COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT		
COMMUNE DE CONGENIES		
COMMUNE DE FLORENSAC		
COMMUNE DE FRONTIGNAN		
COMMUNE DE GALARGUES		
COMMUNE DE GARONS		100 %
COMMUNE DE GENERAC		100 %
COMMUNE DE JONQUIERES ST VINCENT		
COMMUNE DE JONGOIERES ST VINCENT		100.0/
COMMUNE DE LENSARGOES COMMUNE DE LESPIGNAN		100 %
		100 %
COMMUNE DE LEZIGNAN CORBIERES	422.0	
COMMUNE DE LOUPIAN représentée par Alain VIDAL	100 %	100 %
COMMUNE DE LUNEL		
COMMUNE DE LUNEL VIEL		
COMMUNE DE MANDUEL		
COMMUNE DE PARTAUSSAN 134-213403363-20250728-202544-DE Date de télétransmission : 01/08/2025		

Date de télétransmission : 01/08/2025 Date de réception préfecture : 01/08/2025



COLLECTIVITES TERRITORIALES	Pourcentage de présence	Pourcentage de présence ou de représentation
COMMUNE DE MARGUERITTES		
COMMUNE DE MARSEILLAN		
COMMUNE DE MARSILLARGUES		
COMMUNE DE MAUGUIO		100 %
COMMUNE DE MEYNES		
COMMUNE DE MEZE		100 %
COMMUNE DE MILHAUD		100 %
COMMUNE DE MONTFRIN		
COMMUNE DE MUDAISON		
COMMUNE DE NARBONNE		
COMMUNE DE NIMES		
COMMUNE DE PAULHAN		
COMMUNE DE PEPIEUX		
COMMUNE DE PEZENAS		
COMMUNE DE REDESSAN		
COMMUNE DE SAINT GERVASY		
COMMUNE DE SAINT GILLES		
COMMUNE DE SAINT JUST		
COMMUNE DE SAINT MARCEL SUR AUDE		
COMMUNE DE SAINT NAZAIRE DE PEZAN		
COMMUNE DE SAINT SERIES		
COMMUNE DE SALINELLES		
COMMUNE DE SALLELES D'AUDE		
COMMUNE DE SARDAN		
COMMUNE DE SAUSSINES		
COMMUNE DE SERNHAC représentée par Pierre ABELLAN	100 %	100 %
COMMUNE DE SERVIAN		
COMMUNE DE SETE		
COMMUNE DE SOMMIERES		
COMMUNE DE THEZAN LES BEZIERS		
COMMUNE DE VAUVERT		
COMMUNE DE VERGEZE		
COMMUNE DE VILLENEUVE LES BEZIERS		
COMMUNE D'ENTRE-VIGNES		
COMMUNE D'OUVEILLAN		100 %
COMMUNE DU GRAU DU ROI		
COMMUNE D'UCHAUD		



1.4.2 Délibérations stratégiques présentant un impact important pour la société, son projet ou la collectivité territoriale actionnaire

Instances	Délibérations stratégiques présentant un impact important pour la société, son projet ou la CT actionnaire	Positions prises les représentants sur ces délibérations (comprenant le signalement de positions des représentants non suivies)
Conseil d'administration	Approbation de la mise en œuvre d'un dispositif de soutien aux agriculteurs proposé par BRL Exploitation.	Adopté à la majorité de 17 voix sur 20 (3 abstentions).
du 8 février 2024	Approbation de l'engagement d'un schéma prospectif de densification, modernisation et sécurisation du RHR.	Adopté à l'unanimité.
	Prise d'acte du changement de représentant permanent de la Caisse des Dépôts et Consignations (Madame CARTALLIER remplace Monsieur PAQUET).	Prise d'acte à l'unanimité.
	Prise d'acte de la démission d'un administrateur et cooptation d'un nouvel administrateur (Madame DUBOIS remplace Madame SAS).	Prise d'acte à l'unanimité.
	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 8 décembre 2023.	Adopté à l'unanimité.
	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 8 février 2024.	Adopté à l'unanimité.
	Arrêté des comptes sociaux de BRL et des comptes consolidés du Groupe au 31/12/2023.	Adopté à l'unanimité.
	Etablissement des documents prospectifs et rétrospectifs.	Adopté à l'unanimité.
Conseil d'administration du 30 avril 2024	Statuts des dirigeants de BRL et des filiales: Décision de non reconduction de la mise à disposition de Jean-François BLANCHET par SCET GE à BRL sur sa fonction de Directeur de la stratégie et de l'évaluation après l'échéance du 31 mai 2024 - Décision de la poursuite par Jean-François BLANCHET de l'exercice de son mandat social dans des conditions à compter du 1er juin 2024 à fixer par le Conseil d'administration et à formaliser dans convention dite "mandataire social" et confirmation de sa fonction de Directeur général. - Autorisation du Président à engager toute démarche nécessaires et signer les courriers, avenants, contrats ou documents relatifs à ces décisions.	Adopté à la majorité de 12 voix sur 14 (abstention des 2 administrateurs salariés)
	Actualisation des statuts de BRL et des filiales de droit français: présence des collectivités dans les organes sociaux.	Adopté à l'unanimité.
	Bilan de performance 2023, primes 2023 et évolution salariale 2024 pour les membres du du Comité exécutif du Groupe et du comité de direction de BRL.	Adopté à la majorité de 12 voix sur 14 (abstention des 2 administrateurs salariés sur la fixation de la prime de performance).



Instances	Délibérations stratégiques présentant un impact important pour la société, son projet ou la CT actionnaire	Positions prises les représentants sur ces délibérations (comprenant le signalement de positions des représentants non suivies)
	Bilan de performance 2023 et propositions de primes 2023, fixation des objectifs 2024 pour le Directeur général de BRL . 14 (abstention des 2 administrateurs salariés fixation de la prime de performance).	
	Conditions financières d'exercice du mandat social de Directeur général à compter du 1er juin 2024 et autres conditions particulières (rémunération annuelle fixe du mandat social, rémunération variable du mandat social, véhicule de fonction, régime prévoyance et frais de santé, régime arrêt maladie, régime de retraite, application des conditions et modalités conventions mandataire social).	Adopté à la majorité de 12 voix sur 14 (abstention des 2 administrateurs salariés).
	Convention réglementée mandataire social.	Adopté à la majorité de 12 voix sur 14 (abstention des 2 administrateurs salariés).
	Proposition d'affectation du résultat. Adopté à la majorité de 18 (abstention des 2 administrateurs salarié 4 administrateurs supl ayant rejoint la séance	
	Convocations à l'assemblée générale, fixation de son ordre du jour, établissement des documents préparatoires et pouvoir d'apporter des réponses aux questions écrites.	Adopté à l'unanimité.
	Réseau Hydrolique Régional : autorisation d'engagement par BRL des compléments au programme d'investissement pour l'exercice 2024.	Adopté à l'unanimité.
	Réseau Hydrolique Régional : autorisation d'engager le projet de LOUPIAN actualisé (autofinancement max 120k€) et autorisation du Directeur Général à engager investissement et autofinancement.	Adopté à l'unanimité.
	Autorisation du Directeur général à engager des cautions, avals et garanties.	Adopté à l'unanimité.
	Examen annuel des conventions antérieurement autorisées et dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice.	
	Approbation de la convention pour le dévoiement des réseaux BRL intersectés par les travaux d'aménagement d'une ZAC sur la commune de MOUSSAC.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
Accusé de réception e 034-213403363-2025(Date de télétransmissi Date de réception préf	orl: 01/08/2025	Prise d'acte à l'unanimité.



Instances	Délibérations stratégiques présentant un impact important pour la société, son projet ou la CT actionnaire	Positions prises les représentants sur ces délibérations (comprenant le signalement de positions des représentants non suivies)
	Proposition de formation pour les administrateurs de BRL.	Adopté à l'unanimité.
	Agrément de la cession de titres « petits porteurs ».	Adopté à l'unanimité.
	Prise d'acte des contrats conclus en 2023 et 2024 dans le respect des dispositions du code de la commande publique et des acquisitions immobilières réalisées.	Prise d'acte à l'unanimité.
	Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration.	Adopté à l'unanimité.
	Prise d'acte du budget actualisé B1 2024.	Prise d'acte à l'unanimité.
	Approbation des montants du solde de tout compte du contrat de travail de Jean-François BLANCHET et de la refacturation des charges patronales incluses par SCET GE à BRL dans le cadre de la fin de la convention de mise à disposition.	Adopté à l'unanimité.
	Autorisation du Président à faire analyser par un cabinet d'avocat le bien fondé de la position de SCET GE sur l'indemnité de départ en retraite	Adopté à l'unanimité.
Conseil	Prise d'acte du rapport des suites de BRL dans les délais légaux aux fins de transmission à la Cour Régionale des Comptes Occitanie et aux Collectivités Territoriales et groupements actionnaires BRL.	Adopté à l'unanimité.
d'administration du 4 juillet 2024	Approbation de l'engagement d'une étude de préfiguration des tranches 2 et 3 du Maillon Minervois.	Adopté à l'unanimité.
	Autorisation de cession des parts détenues par BRL dans le capital de MERCADIS SOMIMON.	Adopté à l'unanimité.
	Autorisation de cession des parts détenues par BRL dans le capital de SAPHIR.	Adopté à l'unanimité.
	Autorisation d'engagement du processus de liquidation amiable de SODEPLA.	Adopté à l'unanimité.
	Approbation de la cession de bien immobiliers constituée de parcelles à LANSARGUES et VALERGUES.	Adopté à l'unanimité.
	Agrément de la cession de titres « petits porteurs ».	Adopté à l'unanimité.
	Prise d'acte des contrats conclus en 2024 dans le respect des dispositions du code de la commande publique et de la liste des cessions et acquisitions immobilières réalisées depuis le dernier conseil d'administration.	Prise d'acte à l'unanimité.



	Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration.	Adopté à l'unanimité.
	Prise d'acte de la désignation du représentant permanent du Département de la Lozère, représentant permanent de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales au Conseil d'administration.	Adopté à l'unanimité.
	Désignation d'un représentant d'une collectivité territoriale membre du conseil d'administration de BRL (Fabrice VERDIER représentant la Région Occitanie), en qualité de représentant de BRL à l'Assemblée générale des filiales BRL Exploitation, BRL Ingénierie et BRL Espaces Naturels.	Adopté à l'unanimité.
Conseil	Désignation des représentants de la Région Occitanie (Fabrice VERDIER et Katy GUYOT), actionnaire de BRL, au Conseil d'administration de BRL Exploitation.	Adopté à l'unanimité.
d'administration du 24 octobre 2024	Désignation du représentant du département de l'Hérault (Yvon PELLET), actionnaire de BRL, au Conseil d'administration de BRL Exploitation.	Adopté à l'unanimité.
	Désignation des représentants de la Région Occitanie (Fabrice VERDIER et Katy GUYOT), actionnaire de BRL, au Conseil d'administration de BRL Ingénierie.	Adopté à l'unanimité.
	Désignation du représentant du département du Gard, actionnaire de BRL (Denis BOUAD), au Conseil d'administration de BRL Ingénierie.	Adopté à l'unanimité.
	Désignation des représentants de la Région Occitanie, (Fabrice VERDIER et Katy GUYOT) actionnaire de BRL, au Conseil d'administration de BRL Espaces Naturels.	Adopté à l'unanimité.
	Désignation du représentant du département de l'Aude, actionnaire de BRL (Alain GINIES), au Conseil d'administration de BRL Espaces Naturels.	Adopté à l'unanimité.
	Autorisation d'engager les opérations de réduction de capital motivée par des pertes, suivie d'une augmentation de capital par incorporation de créances, préalablement à l'ouverture du capital de BRL Espaces Naturels.	Adopté à l'unanimité.
	Décision de mise en place d'une assurance perte d'emploi Garantie sociale des chefs d'entreprises (GSC) pour le Directeur général et fixation de la durée d'indemnistation.	Adopté à l'unanimité.



		Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration.	Adopté à l'unanimité.
	Etablissement des documents prospectifs et rétrospectifs.	Adopté à l'unanimité.	
	Arrêté des comptes sociaux intermédiaires de BRL et consolidés du Groupe au 30 juin 2024.	Adopté à l'unanimité.	
		Prise d'acte du budget actualisé B2 2024 et du budget initial B0 2025.	Prise d'acte à l'unanimité.
		Autorisation du programme d'investissement 2025 du Réseau Hydraulique Régional.	Adopté à l'unanimité.
		Financement des investissements par emprunt.	Adopté à l'unanimité.
		Approbation du prolongement du déploiement du fonds de soutien en 2025 aux clients agricoles de BRL Exploitation.	Adopté à l'unanimité.
		Prise d'acte de la politique du Groupe en matière d'égalité professionnelle et salariale et sur les index relatifs à l'égalité professionnelle.	Prise d'acte à l'unanimité.
		Engagement du projet d'ouverture du capital de BRL Espaces Naturels.	Adopté à l'unanimité.
	Conseil dministration 6 décembre	Prise d'acte des cartographies consolidées du Groupe BRL et de BRLI des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption.	Prise d'acte à l'unanimité.
	2024	Approbation de la proposition de formation pour les administrateurs de BRL.	Adopté à l'unanimité.
		Prise d'acte de la désignation des administrateurs salariés.	Prise d'acte à l'unanimité.
		Fixation du temps de préparation des conseils d'administration et des comités , du crédit d'heures de formation, du programme de formation et du choix des organismes de formation pour les administrateurs salariés.	Adopté à l'unanimité.
		Autorisation de la poursuite par tacite reconduction de la convention de prestations et ses avenants, conclue entre BRL et PREDICT Services.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
		Approbation de l'avenant n°2 à la convention de répartition du coût du logiciel de sécurisation des téléphones portables IBM Maas 360 entre BRL, BRL Exploitation, BRL Ingénierie et BRL Espaces Naturels.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
		Approbation de l'avenant n°4 à la convention de répartition des primes entre BRL, BRL Exploitation, BRL Ingénierie et BRL Espaces Naturels.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
_		Autorisation de la poursuite par tacite reconduction de la Convention cadre domanial, conclue entre BRL et BRL Exploitation le 1er décembre 1993.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
	Accusé de réception en	préfecture	



Autorisation de la poursuite par tacite reconduction de la Convention de services supports centralisés et ses avenants, conclue entre BRL et BRL Exploitation le 12 février 2013.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
Approbation du bail commercial du siège social à conclure entre BRL et BRL Exploitation.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
Approbation de l'avenant n°3 à la convention pour la conception, le développement et la mise à disposition d'AQUA NOTITIA sur le territoire régional entre BRL, BRL Exploitation, BRL Ingénierie.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
Autorisation de la poursuite par tacite reconduction de la convention de services supports centralisés et ses avenants, conclue entre BRL et BRL Ingénierie le 18 février 2013.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
Approbation du bail commercial du siège social à conclure entre BRL et BRL Ingénierie.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
Autorisation de la poursuite par tacite reconduction de la convention de services supports centralisés et ses avenants, conclue entre BRL et BRL Espaces Naturels le 12 février 2013.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
Approbation du contrat de prestations de services relatif à l'adhésion à un réseau de professionnels des métiers de l'aménagement et de l'économie mixte à signer entre BRL et la SCET.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
Approbation du protocole de fourniture en eau pour l'alimentation par BRL des retenues hivernales du Conseil Départemental de l'Hérault à partir du Réseau Hydraulique Régional entre BRL et le Département de l'Hérault	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
Approbation de la convention de lâcher d'eau du barrage du Salagou par le Département de l'Hérault pour compensation des prélévements liés au projet d'extension de la Plaine du Pouget entre BRL et le Département de l'Hérault.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
Agrément de la cession de titres « petits porteurs »	Adopté à l'unanimité.
Prise d'acte des contrats conclus depuis le 1 ^{er} janvier 2024 dans le respect des dispositions du Code de la commande publique et de la liste des cessions et acquisitions immobilières réalisées depuis le dernier conseil d'administration	Adopté à l'unanimité.
	Convention de services supports centralisés et ses avenants, conclue entre BRL et BRL Exploitation le 12 février 2013. Approbation du bail commercial du siège social à conclure entre BRL et BRL Exploitation. Approbation de l'avenant n°3 à la convention pour la conception, le développement et la mise à disposition d'AQUA NOTITIA sur le territoire régional entre BRL, BRL Exploitation, BRL Ingénierie. Autorisation de la poursuite par tacite reconduction de la convention de services supports centralisés et ses avenants, conclue entre BRL et BRL Ingénierie le 18 février 2013. Approbation du bail commercial du siège social à conclure entre BRL et BRL Ingénierie. Autorisation de la poursuite par tacite reconduction de la convention de services supports centralisés et ses avenants, conclue entre BRL et BRL Espaces Naturels le 12 février 2013. Approbation du contrat de prestations de services relatif à l'adhésion à un réseau de professionnels des métiers de l'aménagement et de l'économie mixte à signer entre BRL et la SCET. Approbation du protocole de fourniture en eau pour l'alimentation par BRL des retenues hivernales du Conseil Départemental de l'Hérault à partir du Réseau Hydraulique Régional entre BRL et le Département de l'Hérault Approbation de la convention de lâcher d'eau du barrage du Salagou par le Département de l'Hérault pour compensation des prélévements liés au projet d'extension de la Plaine du Pouget entre BRL et le Département de l'Hérault. Agrément de la cession de titres « petits porteurs » Prise d'acte des contrats conclus depuis le 1er janvier 2024 dans le respect des dispositions du Code de la commande publique et de la liste des cessions et acquisitions immobilières réalisées depuis le dernier conseil



	Approbation du rapport de gestion et des rapports des	Adopté à l'unanimité.
	Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés.	
	Approbation des comptes annuels de BRL de l'exercice clos le 31/12/2023, affichant un résultat net à 3 564 810,34 €.	Adopté à l'unanimité.
	Affectation du bénéfice distribuable (2 677 717,60 € de dividendes et 10 558 332,27 € en report à nouveau).	Adopté à l'unanimité.
Assemblée	Approbation des comptes consolidés du Groupe BRL de l'exercice clos le 31/12/2023, affichant un résultat consolidé à 4 830 705 € et pour la part du Groupe à 4 829 361 €.	Adopté à l'unanimité.
générale mixte du	Approbation des conventions réglementées mentionnées	Adopté à l'unanimité des voix
20 juin 2024	dans le rapport des Commissaires aux comptes.	pouvant s'exprimer.
	Prise d'acte de la désignation du représentant de la Caisse des dépôts et consignations	Adopté à l'unanimité.
	Ratification de la cooptation d'une administratrice	Adopté à l'unanimité.
	Quitus aux membres du Conseil d'administration et à la Direction générale.	Adopté à l'unanimité.
	Pouvoir pour les formalités de publicité	Adopté à l'unanimité.
	Approbation des modifications de statuts	Adopté à l'unanimité.
	Pouvoir pour les formalités de publicité	Adopté à l'unanimité.
Assemblée spéciale	Adoption du procès-verbal de la précédente réunion de l'assemblée spéciale	Adopté à l'unanimité.
du 20 juin 2024	Approbation du rapport annuel des représentants de l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration.	Adopté à l'unanimité.

1.4.3 Rémunérations

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 11. Les éléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité territoriale ou du groupement ainsi qu'aux mandataires sociaux



Représentants de collectivités territoriales ou mandataires	Eléments de rémunération perçus en 2024 (Fixes, variables, exceptionnels)	Avantages en nature perçus en 2024
sociaux Fabrice VERDIER, Président du Conseil d'administration de BRL Président du Conseil d'administration de BRL Exploitation, BRL Ingénierie et BRL Espaces Naturels à compter du 15 novembre 2024	0€	0€
Administrateurs de BRL, BRL Exploitation, BRL Ingénierie et BRL Espaces Naturels	0€	0€
Jean-François BLANCHET, Directeur général de BRL, Salarié de SCET GE et mis disposition de BRL jusqu'au 31 mai 2024, Et Président des Conseils d'administration de BRL Exploitation, BRL Ingénierie et BRL Espaces Naturels jusqu'au 31 octobre 2024	Rémunération perçue en 2024 au titre du contrat de travail de Jean-François BLANCHET conclu avec SCET GE, selon les modalités de la convention de mise à disposition liant SCET GE à BRL jusqu'au 31 mai 2024 : Rémunération : 12 002 € bruts mensuels soit 60 010 € bruts annuels sur 5 mois ; Prime annuelle de performance 2023 versée en 2024 du contrat de travail : 20 500 € bruts ; Solde de tout compte (hors prime de performance et salaire de mai) : 47 425,65 € bruts ; Indemnité - protocole transactionnel (erreur de traitement par SCET GE des cotisations retraites au régime général URSSAF et au régime complémentaire AGIRC-ARRCO trops versés par Jean-François BLANCHET : 9 400 €. Rémunération perçue en 2024 au titre du mandat social de Directeur général de BRL jusqu'au 31 mai 2024: 3 609 € bruts mensuels, soit 18 045 € bruts annuels sur 5 mois, au titre de l'exercice 2024. Prime annuelle de performance 2023 versé en 2024 du mandat social : 20 500 € bruts. Rémunération perçue en 2024 au titre du mandat social de Directeur général de BRL à compter du 1er juin 2024: Rémunération annuelle fixe : 16 235,41 € bruts mensuels (hors charges patronales), soit 113 647,87 € bruts annuels sur 7 mois, au titre de l'exercice 2024. Rémunération variable 2024 sera versée en 2025. Rémunération au titre des mandats de Présidents de BRL Exploitation, BRL Ingénierie et BRL Espaces Naturels jusqu'au 31 octobre 2024 : 0 €	Véhicule de fonction : 3 930 ,96 € bruts annuels, portés sur le mandat socia de BRL.
Franck MARUEJOLS, Directeur général de BRL Exploitation, salarié de BRL Exploitation.	Rémunération perçue en 2024 au titre du contrat de travail liant Franck MARUEJOLS à BRLE: - Rémunération: 7 528 € bruts mensuels soit 97 864 € bruts annuels sur 13 mois. - Prime annuelle de performance 2023 versée en 2024: 10 000 € bruts. - Prime d'intéressement aux salariés de BRLE versée en 2024: 4 569,95 € - Participation aux résultats 2023 versée en 2024:: 1 904,20 € Rémunération perçue en 2024 au titre du mandat social de Directeur général de BRL Exploitation: 1 805 € bruts mensuels, soit 21 660 € bruts annuels sur 12 mois.	Véhicule de fonction : 2 120,64 € bruts annuels, portés sur le mandat socia de BRLE.

034-213403363-20250728-202544-DE Date de télétransmission : 01/08/2025 Date de réception préfecture : 01/08/2025



Gilles ROCQUELAIN, Directeur général de BRL Ingénierie, salarié de BRL et mis à disposition de BRL Ingénierie. Rémunération perçue en 2024 au titre du contrat de travail liant Gilles ROCQUELAIN à BRL :

- Rémunération : 9 361 € bruts mensuels, soit 121 693 € bruts annuels sur 13 mois
- Prime annuelle de performance 2023 versée en 2024 : 23 000 € bruts
- Prime d'intéressement aux salariés de BRL versée en 2024 : 4 042,46 €

Rémunération perçue en 2024 au titre du mandat social de Directeur général de BRL Ingénierie : 2 000 € bruts mensuels, soit 24 000 € bruts annuels sur 12 mois.

Véhicule de fonction : 4 532,88 € bruts annuels, portés sur le mandat social de BRI I.

Bruno MIARA, Directeur général de BRL Espaces Naturels, salarié de BRL et mis à disposition de BRL Espaces Naturels Rémunération perçue au titre du contrat de travail liant Bruno MIARA à BRL :

- Rémunération: 6 881 € bruts mensuels, soit 89 453 € bruts annuels sur 13 mois;
- Prime annuelle de performance 2023 versée en 2024 : 10 000
 € bruts :
- Prime d'intéressement aux salariés de BRL versée en 2024 : 4 066,76 €.

Rémunération perçue en 2024 au titre du mandat social de Directeur général de BRL Espaces Naturels : 1 203 € bruts mensuels, soit 14 436 € bruts annuels sur 12 mois.

Véhicule de fonction : 3 152,48 € bruts annuels, portés sur le mandat social de BRLEN.

2 SITUATION FINANCIERE DES SOCIETES DU GROUPE BRL AU 31/12/2024

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 12. La situation financière de la société, le cas échéant consolidée, rappelant le montant du chiffre d'affaires, des produits et charges d'exploitation, dont les charges salariales, du bénéfice ou des pertes de l'exercice, des capitaux propres, du bilan, de la situation de trésorerie et du niveau d'endettement

2.1 SITUATION FINANCIERE DU GROUPE BRL

Le Groupe BRL enregistre un résultat net consolidé part Groupe de 4 477 k€ en forte croissance de 3 274 k€ par rapport au budget initial (1 203 k€) et en légère baisse (352 k€) par rapport à 2023 (4 829 k€).

Ce résultat très favorable confirme la bonne maîtrise des intérêts du Groupe malgré une conjoncture économique incertaine et une année hydroclimatique bien moins sèche que les deux années précédentes. L'année 2024 a commencé avec une baisse des irrigations liée au printemps pluvieux, suivi d'une période estivale sèche. Par ailleurs, le mécanisme d'énergie réservée, tout en restant favorable à BRLE, produit logiquement un effet plus faible que les niveaux exceptionnels perçus en 2022 et 2023.

La diversité des métiers et des marchés du Groupe, ainsi que la qualité de ses fondamentaux, permettent de soutenir cette tendance favorable avec un résultat consolidé largement au-delà de l'objectif de performance de la stratégie CAP 2025 (1 M€), tout en continuant de renforcer l'engagement de BRL sur les opérations patrimoniales du RHR, en investissement (13,7 M€), en amortissement de caducité (3,5 M€) et en maintenance (5,3 M€).

Toutes les sociétés du Groupe présentent un résultat social positif et génèrent une contribution positive au résultat consolidé. BRLEN renoue ainsi avec un résultat social positif à 50 k€ et une contribution positive de 40 k€ au résultat consolidé. L'impact des indemnités de fin de carrière (IFC) est une charge (nette des impôts différés)



Pour rappel, le résultat 2024 intègre le versement par BRL à la Région Occitanie d'une redevance sur les résultats de la concession, ainsi qu'une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour la mise à disposition du RHR. Le montant global est de 916 k€, avec une part fixe de 296 k€ et une part variable de 620 k€.

Le chiffre d'affaires consolidé atteint 106,8 M€, meilleure performance depuis l'origine de la consolidation du Groupe BRL, dépassant le chiffre d'affaires record de l'année 2023 de 6,3 % (100,6 M€) et constituant la seconde année au-dessus de 100 M€, alors que le budget initial BO2024 prévoyait un CA de 96 M€.

Le résultat d'exploitation consolidé atteint 3 435 k€, en retrait de 1 623 k€ par rapport à 2023 (5 058 k€).

La très bonne performance du résultat net consolidé trouve son origine dans plusieurs facteurs :

- L'activité de la Holding BRL à 1 084 k€, améliore sa contribution au résultat consolidé de 1 791 k€ (-707 k€ au B0 2024). Les produits se sont appréciés de près de 1 M€ dont la redevance complémentaire BRLE de 396 k€ et les services centralisés de 352 k€ (refacturations internes au Groupe). Des économies ont été faites sur les charges externes avec des projets décalés ou des coûts inférieurs à ceux initialement budgétés. La redevance complémentaire versée à la Région Occitanie pèse en net pour 224 k€. Les dépenses totales nettes de maintenance (y compris les provisions) sont à hauteur de 5,6 M€, montant supérieur au prévisionnel avec l'augmentation de la maintenance spécifique (opération de Jouarres). L'impact des IFC minore la contribution de 88 k€ malgré un taux d'actuaire identique à 2023 et la variation des impôts différés qui pèse sur la quote-part de BRL à hauteur de 302 k€ (vs 229 k€ en 2023).
- L'activité Exploitation, à 2 779 k€, améliore sa contribution de 867 k€ (1 912 k€ au BO 2024). Les produits d'exploitation progressent de 5,2 M€, en grande partie sur le RHR (+ 4,9 M€) avec les différentes natures de vente d'eau pour 3,9 M€, dont l'eau agricole pour 1,5 M€ (augmentation des débits souscrits et révision des prix de 7,6 %), l'eau brute en gros de 1,2 M€ (démarrage du contrat de Valédeau pour la Régie des eaux de Montpellier) et l'eau potable en gros de 952 k€ (actualisation des prix). Ces éléments sont minorés principalement par la variation des services extérieurs et des achats (2,6 M€) du fait de l'augmentation des travaux et du GER, complétés par de l'énergie (307 k€ sur un montant total de 2,6 M€, toujours favorable mais non comparable avec le montant 2023) et par la redevance complémentaire de 396 k€.
- L'activité Ingénierie, à 706 k€, augmente sa contribution de 489 k€ (217 k€ au B0 2024). La production se situe à 31,6 M€ (+ 4,7 M€ vs 2023). La sous-traitance et les services extérieurs sont en forte augmentation par rapport à 2023, en cohérence avec l'évolution de la production et une activité plus soutenue. Les niveaux d'investissement dans les domaines de la Recherche et Développement et de l'informatique ont été significatifs en 2024. Le CIR contribue à leur financement (1,2 M€). Les gains au 31 décembre 2024 sont de 38,1 M€ ce qui constitue un record, avec une croissance de plus de 10 M€ du montant des gains par rapport à la moyenne des trois dernières années et une évolution plus marquée des gains Export (+ 9,4 M€). L'impact des IFC est quasi nul (- 3 k€).
- L'activité en Côte d'Ivoire (BRLI-CI, filiale de BRLI) génère une contribution de 33 k€ (vs 13 k€ au B0 2024). Le chiffre d'affaires 2024 atteint 1,9 M€, en recul de 247 k€ par rapport au B0 2024.
- L'activité à Madagascar (BRL Madagascar, filiale de BRLI) apporte une contribution de 52 k€, supérieure au BO 2024 (21 k€). Les produits d'exploitation, à 1 181 k€, sont en légère diminution de 40 k€ (- 13 %) par rapport au budget initial. Le résultat d'exploitation est identique à celui au BO 2024.
- L'activité Espaces Naturels, génère une contribution positive de 40 k€, en léger retrait de 17 k€ par rapport au B0 2024 (57 k€). Le point d'attention est centré sur les pépinières suite à la restructuration opérée au printemps 2024 qui a consisté au renforcement des équipes commerciales et au remplacement du manager, qui ont permis, sur les derniers mois, d'inverser la tendance baissière de l'année précédente (CA légèrement au-dessus de celui de 2023). Les charges sont maitrisées avec un résultat d'exploitation de 70 k€. L'impact des IFC est défavorable pour un montant faible (- 10 k€).



La participation de 33 % dans **PREDICT Services** apporte une contribution de 164 k€, en amélioration de 94 k€ (70 k€ au B0 2024). Le chiffre d'affaires 2023 atteint 7,7 M€, en progression de 1 M€ par rapport à 2023 (6,7 M€). PREDICT Services est incluse dans le périmètre de consolidation, par mise en équivalence (prise en compte de la quote-part de son résultat).

Bilan Actif

En milliers d'euros

En milliers d'euros

31/12/2024	31/12/2023
2 670	3 051
2 069	2 089
8 650	7 854
649 728	638 048
3 472	3 249
666 589	654 291
11 463	11 331
46 156	46 437
26 478	34 391
24 000	9 500
12 199	19 940
120 296	121 599
786 885	775 889
	2 670 2 069 8 650 649 728 3 472 666 589 11 463 46 156 26 478 24 000 12 199 120 296

Bilan Passif

En milliers d'euros

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Capital	29 589	29 589
Autres primes et réserves	55 593	53 419
Résultat de l'exercice	4 477	4 829
Subventions d'équipement	525 738	512 060
Amortissement de caducité	39 185	36 558
Capitaux propres	654 582	636 455
Intérêts minoritaires	18	16
Provisions pour risques et charges	31 398	31 386
Dettes financières	31 407	33 347
Dettes fournisseurs	13 400	15 566
Autres dettes et comptes de régularisation	56 080	59 119
Dettes	100 887	108 033
TOTAL PASSIF	786 885	775 889



Compte de résultat

En milliers d'euros

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires France	86 894	83 777
Chiffre d'affaires Export	19 949	16 755
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	106 843	100 531
Production stockée	-727	704
Production immobilisée	2 748	3 690
Subventions d'exploitation	694	662
Reprises provisions	9 457	6 941
Autres produits	128	493
PRODUITS D'EXPLOITATION	119 142	113 021
Achats et variation de stocks	5 131	4 833
Autres achats et charges externes	45 123	39 300
Impôts, taxes et versements assimilés	3 369	3 358
Salaires charges sociales	45 384	43 217
Dotations amortissements	3 072	2 725
Dotations provisions	8 521	9 109
Autres charges	4 727	5 041
CHARGES D'EXPLOITATION	115 327	107 583
RESULTAT D'EXPLOITATION - Avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitie	3 816 ons.	5 438
Amortissement écart d'acquisition	-381	-381
RESULTAT D'EXPLOITATION - Après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions des écarts d'acquisities de la company	3 435	5 058
RESULTAT FINANCIER	452	-441
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 887	4 617
Résultat sur cession titres		
Provisions pour risques	23	80
Reprises de provisions	56	529
Autres résultat exceptionnels	30	21
RESULTAT EXCEPTIONNEL	109	630
RESULTAT NET AVANT IMPÔT	3 996	5 247
Impôts dû sur les bénéfices	575	-300
Impôts différés sur les bénéfices	-256	-239
RESULTAT NET CONSOLIDE	4 315	4 707
Résultat des sociétés mises en équivalence	164	123
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	4 479	4 831
Dont Intérêts hors groupe	2	1
	4 477	4 829
REGENERATE NET PART DU GROUPE 034-213403363-20250728-202544-DE Date de télétransmission : 01/08/2025 Date de réception préfecture : 01/08/2025		
I		



Situation de trésorerie

(En milliers d'euro	s)	2024
Flux de trésorerie	liés à l'activité	
	Résultat net des sociétés intégrées	4 479
	Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie :	
	- amortissements, dépréciations et provisions	6 012
	- variation des impôts différés	256
	- plus-values de cession, nettes d'impôts	-18
	- QP dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-164
	Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	10 565
	Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	63
	Variation du B.F.R. lié à l'activité	-2 454
	Flux net de trésorerie généré par l'activité	8 174
Flux de trésorerie	liés aux opérations d'investissements	
	Acquisition d'immobilisations	-15 124
	Produit de cession d'actif	27
	Prêts	18
	Subventions d'investissements	13 678
	Variation du B.F.R. non lié à l'activité	4 654
	Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements	3 253
Flux de trésorerie	liés aux opérations de financement	
	Dividendes versés aux actionnaires	-2 <i>703</i>
	Comptes courants associés.	8
	Emissions d'emprunts	3 200
	Remboursement d'emprunts	-5 31 6
	Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-4 811
	Incidence des variations de cours des devises	134
	Variation de trésorerie	6 751
Trésorerie d'ouver	ture	29 450
	Variation de trésorerie	6 751
Trésorerie de clôtu		36 201

Niveau d'Endettement :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31 387	33 328
Dont à plus d'1 an	25 517	27 968
Dont découvert bancaire et crédit-bail	90	0
Emprunts et dettes financières divers	20	19
Total des dettes financières	31 407	33 347
Total dettes	100 887	108 032
Trésorerie	36 201	29 439
Capitaux propres	654 582	636 455
Ratio d'endettement = (dettes totales/capitaux propres) x 100.	15	17
Taux d'endettement financier = dettes financières / capitaux propres	4.80%	5.2%



2.2 SITUATION FINANCIERE DE BRL

L'activité Aménagement et Holding BRL affiche un résultat net de 5 682 k€, en progression très significative de 3 943 k€, au triple du budget initial B0 2024 (+ 326 %, 1 739 k€).

Cette progression provient d'une part de l'amélioration du cycle d'exploitation (+ 1 369 k€), traduisant une bonne maitrise du cycle d'activité, et d'autre part de l'augmentation du résultat financier (+ 2 426 k€) avec l'amélioration de toutes ses composantes dont les dividendes et les produits financiers qui bénéficient de la décision d'augmentation du capital de BRLEN (par l'incorporation de dettes envers BRL sur le compte courant de trésorerie) ce qui permet, côté BRL, de reprendre la provision sur ce même compte courant de trésorerie pour 920 k€.

Par ailleurs, le résultat 2024 intègre, pour la deuxième année, la redevance de concessionnaire à reverser à la Région Occitanie (montant de 916 k€ en 2024). Pour rappel, ce dispositif favorise un meilleur partage des résultats de l'exploitation du service public au bénéfice de la Région, en réponse à une observation de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie.

Le chiffre d'affaires s'établit à 23,5 M€ (+ 957 k€ vs B0 2024 ; - 68 k€ vs réel 2023). La redevance d'affermage (16,1 M€) est en légère augmentation de 35 k€, par rapport au B0 2024, bien que la révision finale soit négative à - 1,59 %. Elle est complétée par la part variable de la redevance complémentaire (avenant n°5 au contrat d'affermage entre BRL et BRLE suite à l'avenant n°6 au contrat de concession entre BRL et la Région Occitanie) versée par BRLE de 396 k€ pour un montant nul au B0 2024 ; par les loyers (contrats des antennes téléphoniques sur ouvrages et des bâtiments loués par BRL aux filiales) s'élèvent à 1 078 k€ (idem B0 2024) ; la refacturation des services centralisés (4,6 M€) augmente de 352 k€. Les produits liés au Lauragais représentent 866 k€ (vs 744 k€ au B0 2024). Ce montant est couvert par des charges à hauteur de 756 k€. L'impact dans les comptes de BRL correspond à la couverture des frais administratifs de gestion.

Les charges d'exploitation atteignent 21,7 M€ (- 412 k€ vs B0 2024 ; + 33 k€ vs réel 2023) dont le poste Personnel (7,3 M€) qui augmente de 65 k€ (- 57 k€ hors intéressement). Du fait de l'amélioration globale des résultats du Groupe, l'intéressement évolue de 122 k€ (512 k€ vs 390 k€ au B0 2024) ; les opérations de maintenance de la Concession régionale s'établissent à 5,65 M€, en augmentation de 493 k€ par rapport au B0 2024 (dont maintenance spécifique de 1 084 k€) ; les amortissements de caducité reculent de 148 k€ à 3,53 M€ ; la redevance complémentaire (cf. ci-dessus), tenant compte de la RODP, est au total de 916 k€ pour 2024 ; les charges externes et les impôts et taxes diminuent et se situent à 3,94 M€ ; les impôts et taxes baissent de 43 k€ ; les dotations reprises d'exploitation (346 k€) baissent de 163 k€.

Le résultat financier progresse de 2,4 M€ pour atteindre 3,67 M€ (1,25 M€ au B0 2024 et 1,49 M€ au réel 2023) principalement avec les dividendes perçus auprès des filiales (3 142 k€ vs 2 538 k€ au B0 2024) complété par les produits financiers, hors dividendes, à 1 944 k€ (+ 417 k€ vs B0 2024) dont des reprises de provisions sur BRLEN pour 1 066 k€ suite à l'augmentation de capital de BRLEN en décembre 2024. Le tout est minoré par les charges financières atteignent 1 414 k€ (1 708 k€ vs B0 2024) composées des intérêts des emprunts (572 k€) et des intérêts des comptes courants versés aux filiales (842 k€). Le résultat exceptionnel est à 9 k€ et les impôts correspondent à un boni de 204 k€.

Cette excellente performance s'inscrit dans la continuité des très bons résultats de 2022 et 2023. Elle confirme la très bonne gestion des intérêts de BRL et sa mise en capacité à faire face aux nouveaux investissements qui seront à réaliser sur le Réseau Hydraulique Régional pour sécuriser l'accès à l'eau des territoires.



En milliers d'euros

Rubriques	Montant brut	Amortissements / Provisions	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles			AND DESIGNATION	
Frais de recherche et de développement	48 713	2 422	46 290	46 290
Autres immobilisations incorporelles	41 601	32 699	8 902	9 813
Immobilisations corporelles				
Terrains	13 221	1 802	11 419	11 374
Installations techniques, matériel, outillage	616 374	36 020	580 355	561 507
Immobilisations en cours	3 005		3 005	8 190
Autres immobilisations corporelles	8 345	5 099	3 246	3 859
Immobilisations financières				
Autres participations	39 948	4 426	35 522	34 303
Autres immobilisations financières	402		402	389
ACTIF IMMOBILISE	771 609	82 468	689 141	675 725
Stocks et en cours				
Avances, acomptes versés sur commande	2		2	13
Créances clients et comptes rattachés	4 178	9	4 169	3 409
Autres créances	16 282	7	16 275	21 859
Valeurs mobilières de placement	24 000		24 000	9 500
Disponibilités	11 105		11 105	18 119
Charges constatées d'avance	575		575	417
ACTIF CIRCULANT	56 142	16	56 126	53 317
TOTAL ACTIF	827 751	82 484	745 267	729 042

Bilan Passif

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	29 589	29 589
Réserves et primes d'émission	39 475	39 475
Report à nouveau	10 558	9 671
Résultat de l'exercice	5 682	3 565
Subventions d'investissement	525 738	512 060
Provisions réglementées	38 949	36 367
Capitaux propres	649 991	630 727
Provisions pour risques et charges	21 601	21 531
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31 165	33 274
Emprunts, dettes financières Diverses	34 559	31 692
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 746	3 847
Dettes fiscales et sociales	4 699	5 170
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	948	2 325
Autres dettes et comptes de régularisation	559	476
Dettes*	73 676	76 784
TOTAL PASSIF	745 267	729 042
*dont à moins d'1 an	48 159	48 817



Compte de résultats

Rubriques Fr	ance	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Production vendue de biens	403		403	498
Production vendue de services	23 096		23 096	23 070
Chiffre d'affaires nets	23 499		23 499	23 567
Production stockée				-10
Production immobilisée			100	115
Subventions d'exploitation			497	451
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de	e charges		4 947	4 608
Autres produits			898	861
Total des produits d'exploitation			29 942	29 592
Autres achats et charges externes			9 751	9 260
Impôts, taxes et versements assimilés			1 159	1 103
Salaires et traitements			5 189	4 916
Charges sociales			1 974	1 900
Dotations aux amortissements			1 614	1 580
Dotations aux provisions			4 847	5 050
Autres charges			3 610	3 885
Total des charges d'exploitation			28 145	27 694
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 796	1 898
Produits financiers de participations			3 147	2 798
Autres intérêts et produits assimilés			55	53
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			1 066	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			824	361
Total des produits financiers			5 093	3 212
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			0	371
Intérêts et charges assimilées			1 420	1 349
Total des charges financières			1 420	1 719
RESULTAT FINANCIER			3 672	1 493
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			5 469	3 391
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			12	27
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total des produits exceptionnels			12	27
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				20
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			3	6
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisi	ons			
Total des charges exceptionnelles			3	26
RESULTAT EXCEPTIONNEL			9	0
Impôts sur les bénéfices			-204	-173
TOTAL DES PRODUITS			35 046	32 831
TOTAL DES CHARGES			29 364	29 266
BENEFICE OU PERTE			5 682	3 565



Situation de trésorerie

BRL_Tableau des flux de financement de l'exercice 2024

En milliers d'euros - K€	2023	2024
Flux liés à l'activité	Réel	Réel
Résultat net	3 565	5 682
Amortissements dépréciations et provisions	4 894	3 115
plus-values de cession, nettes d'impôts	-16	-9
moins-values de cession, nettes d'impôts		
Autres sans impact trésorerie		
Marge brute d'autofinancement	8 443	8 788
dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Var. BFR lié à l'activité	3 384	-3 144
Flux net trésorerie - activité	11 827	5 644
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations	-17 520	-13 798
Acquisitions de titres	0	-1 073
Produit de cession d'actif	22	12
Subventions d'investissement	14 766	13 678
Prêts	-10	8
Var. BFR lié aux investissements	-2 373	4 669
Flux net trésorerie - investissements	-5 115	3 496
Flux liés au financement		
Dividendes versés	-1 204	-2 702
Opérations en capital	0	2 / 02
Comptes courants associés		1
Comptes courants filiales-intercos	-2 221	3 161
Prêts	0	
Souscriptions d'emprunts	5 710	3 200
Remboursements d'emprunts	-4 886	-5 316
Flux net trésorerie - financement	-2 600	-1 655
Variation de trésorerie		
	4 111	7 486
Trésorerie d'ouverture	23 508	27 619
Trésorerie de dôture	27 619	35 105
Comptes courants de clôture (cash pooling)	-29 228	-32 389
Trésorerie + cash pooling de clôture	-1 609	2 716
variation	2 221	-3 161



Niveau d'Endettement

En millier d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31 165	33 274
Dont à plus d'1 an	25 517	27 968
Emprunts et dettes financières divers	34 559	31 692
Dont compte courant financier filiale créditeurs	32 573	30 437
Dont autre compte courant filiale	1 986	1 255
Dont compte courant d'associés		
Total des dettes financières	65 724	64 966
Total dettes	73 676	76 785
Trésorerie	35 105	27 619
Capitaux propres	649 991	630 727
Ratio d'endettement = (dettes totales/capitaux propres) x 100.	11	12
Taux d'endettement financier = dettes financières / capitaux propres	10,11%	10,30%

2.3 SITUATION FINANCIERE DE BRL EXPLOITATION

L'activité Exploitation atteint un résultat net de 2 557 k€, en amélioration de 977 k€ par rapport au budget initial de 2024. Il est lié à une très forte augmentation du chiffre d'affaires (+ 5 212 k€) sur le RHR avec d'une part l'augmentation des débits souscrits, un ratio d'intensité en baisse par rapport à 2023 (année 2024 moyennement sèche) et d'autre part les formules d'actualisation des prix encore élevées sur la quasi-totalité des activités RHR (7,60%), affermage et eau potable / brute en gros.

Le chiffre d'affaires s'établit à 69,1 M€ (+ 5 212 k€ vs B0 2024 ; - 407 k€ vs 2023), avec les produits RHR qui atteignent 54,3 M€ (79 % des produits ; + 4 928 k€ vs B0 2024 ; + 1 081 k€ vs réel 2023). Les travaux (6 959 k€) enregistrent une hausse de 1 245 k€ suite à l'augmentation du budget travaux de maintenance confié par BRL sur la sécurisation des grandes infrastructures hydrauliques. Les activités hors RHR s'établissent à 14,8 M€ (+ 284 k€ vs B0 2024 ; - 1 488 k€ vs réel 2023).

Les charges s'établissent à 66,3 M€ (+ 3 608 k€ vs B0 2024 ; + 1 524 k€ vs réel 2023) dont les frais de personnel (15,1 M€ hors intéressement) qui augmentent de 85 k€ par rapport au B0 2024 (+1 368 k€ par rapport à 2023) en lien avec les augmentations salariales et la hausse des heures complémentaires et astreintes (crues sur barrage, mobilisation du personnel sur la mise en service complexe de la station de Méjanelle). L'intéressement de 997 k€ est en hausse (+ 383 k€ vs B0) ; le poste « frais d'intérim » 505 k€ (+195 k€ vs B0) ; le poste « services extérieurs et autres achats » (hors énergie) à 26,9 M€ (+ 2,6 M€ vs B0 du fait de l'évolution de l'activité (GER, travaux curatif, entretien courant, sécurisation des ouvrages hydrauliques) ; le poste « Energie » , 2,6 M€ (+ 307 k€ vs B0 2024 ; + 5,8 M€ vs 2023) en lien avec un poste énergie réservé encore élevé ; le poste « Redevances » atteint 17 M€ (+ 483 k€) avec l'augmentation de la redevance complémentaire variable (+396 k€). La redevance d'affermage (16,1 M€) est identique à celle du B0 2024

Ces éléments conduisent à un résultat d'exploitation après intéressement de 2 820 k€ (+1 604 k€ vs BO 2024 ; - 1931 k€ vs réel 2023) ; le résultat financier s'établit à 796 k€ (idem BO) et le résultat exceptionnel à 13 k€.

Au final, le résultat net est en progression de 977 k€ par rapport au BO 2024. Il atteint 2 557 k€ après l'impôt sur les sociétés (748 k€) avec la prise en compte de crédit d'impôts recherche (pour 110 k€) et la participation (324 k€).

BRLE affiche par ailleurs une contribution positive au résultat consolidé, à hauteur de 2 779 k€ (+ 867 k€ vs



En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023	
Immobilisations incorporelles	3 558	4 044	
Immobilisations corporelles	4 625	4 792	
Immobilisations financières	778	749	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 961	9 586	
Stocks et en cours	4 890	4 284	
Clients	28 913	34 698	
Autres créances et comptes de régularisation	4 985	6 688	
Compte courant BRL débiteur	23 592	24 985	
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	202	512	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	62 583	71 167	
TOTAL ACTIF	71 544	80 753	

Bilan Passif

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Capital	3 482	3 482
Autres primes et réserves	23 348	22 491
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 557	3 643
TOTAL CAPITAUX PROPRES	29 387	29 616
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 240	3 692
Dettes financières	1 929	1 776
Compte courant BRL créditeur	i i	
Dettes fournisseurs	11 990	13 148
Autres dettes et comptes de régularisation	24 997	32 521
DETTES	38 916	47 445
TOTAL PASSIF	71 544	80 753

Compte de résultats

En milliers d'euros

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires France	69 118	69 557
Chiffre d'affaires Export	0	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	69 118	69 557
Production stockée		
Production immobilisée	366	414
Subventions d'exploitation	61	15
Ascusé de réception en préfecture 034-P13403362-92050H292544-DE Date de télétransmission : 01/08/2025 Date de réception préfecture : 01/08/2025	3 297	1 326



	25	197
PRODUITS D'EXPLOITATION	72 867	71 508
Achats et variation de stocks	3 664	3 762
Autres achats et charges externes	26 413	22 787
Impôts, taxes et versements assimilés	1 780	1 875
Salaires charges sociales	16 767	16 039
Dotations amortissements	2 502	2 598
Dotations provisions	1 332	1 873
Autres charges	17 590	17 829
CHARGES D'EXPLOITATION	70 048	66 762
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 819	4 745
RESULTAT FINANCIER	797	730
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 616	5 475
Provisions pour risques		
Plus-value sur cession immobilières		
Reprises de provisions		
Autres résultat exceptionnels	13	-4
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13	-4
RESULTAT NET AVANT IMPÔT	3 628	5 471
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	324	580
Impôts dû sur les bénéfices	748	1 247
RESULTAT NET Situation de trésorerie :	2 557	3 643
	2 557 2023 Réel	2024
Situation de trésorerie : En milliers d'euros	2023	2024
Situation de trésorerie : En milliers d'euros Flux liés à l'activité	2023	202 ⁴ Rée
Situation de trésorerie : En milliers d'euros Flux liés à l'activité Résultat net	2023 Réel	2024 Rée 2 55
Situation de trésorerie : En milliers d'euros Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions	2023 Réel 3 643	2024 Rée 2 55: 1 090
En milliers d'euros Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement	2023 Réel 3 643 2 671	2024 Rée 2 55 1 090 3 64 7
Situation de trésorerie : En milliers d'euros Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions	2023 Réel 3 643 2 671 6 315	2024 Rée 2 557 1 090 3 64 7 -1 747
En milliers d'euros Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité	2023 Réel 3 643 2 671 6 315 -3 126	2024 Rée 2 55 1 090 3 64 -1 74
En milliers d'euros Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements	2023 Réel 3 643 2 671 6 315 -3 126 3 189	2024 Rée 2 557 1 090 3 64 -1 74. 1 90 !
En milliers d'euros Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements Acquisitions d'immobilisations	2023 Réel 3 643 2 671 6 315 -3 126 3 189	2024 Rée 2 55 1 090 3 64 -1 74 1 90 -93
En milliers d'euros Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements Acquisitions d'immobilisations Prêts	2023 Réel 3 643 2 671 6 315 -3 126 3 189 -1 087 -26	2024 Rée 2 55 1 090 3 64 -1 74 1 90 -93
En milliers d'euros Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements Acquisitions d'immobilisations Prêts Var. BFR lié aux investissements	2023 Réel 3 643 2 671 6 315 -3 126 3 189 -1 087 -26 0	2024 Rée 2 55 1 090 3 64 -1 74 1 90 -93
En milliers d'euros Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements Acquisitions d'immobilisations Prêts Var. BFR lié aux investissements Flux net trésorerie - investissements	2023 Réel 3 643 2 671 6 315 -3 126 3 189 -1 087 -26	2024 Rée 2 55: 1 090 3 64: -1 74: 1 90 : -93:
En milliers d'euros Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements Acquisitions d'immobilisations Prêts Var. BFR lié aux investissements Flux net trésorerie - investissements Flux net trésorerie - investissements	2023 Réel 3 643 2 671 6 315 -3 126 3 189 -1 087 -26 0 -1 113	2024 Rée 2 55 1 090 3 64 -1 74 1 909 -933 2
Situation de trésorerie : En milliers d'euros Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements Acquisitions d'immobilisations Prêts Var. BFR lié aux investissements Flux net trésorerie - investissements Flux net trésorerie - investissements Flux liés au financement Dividendes versés	2023 Réel 3 643 2 671 6 315 -3 126 3 189 -1 087 -26 0 -1 113	2024 Rée 2 557 1 090 3 647 -1 742 1 90! -938 20 (-91)
Situation de trésorerie : En milliers d'euros Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements Acquisitions d'immobilisations Prêts Var. BFR lié aux investissements Flux net trésorerie - investissements Flux liés au financement Dividendes versés Comptes courants filiales-intercos	2023 Réel 3 643 2 671 6 315 -3 126 3 189 -1 087 -26 0 -1 113	2024 Rée 2 557 1 090 3 647 -1 742 1 90! -938 20 -91: -2 78 1 39:
En milliers d'euros Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements Acquisitions d'immobilisations Prêts Var. BFR lié aux investissements Flux net trésorerie - investissements Flux net trésorerie - investissements Flux liés au financement Dividendes versés	2023 Réel 3 643 2 671 6 315 -3 126 3 189 -1 087 -26 0 -1 113	2024 Rée 2 557 1 090 3 647 -1 742 1 905 -938 20 (1 -917 -2 786 1 393



Variation de trésorerie	40	-398
Trésorerie d'ouverture	471	511
Trésorerie de clôture	511	114
Comptes courants de clôture (cash pooling)	24 985	23 592
Trésorerie + cash pooling de clôture	25 497	23 706

Niveau d'Endettement :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	89	0
Acomptes reçus/commandes en cours	1 840	1 775
Total dettes financières	1 929	1 776
Total dettes	38 916	47 445
Dont Groupe et associés (compte courant)	609	785
Dont dette à moins d'1 an	37 076	45 669
Trésorerie	114	511
Capitaux propres	29 387	29 616
Ratio d'endettement = (dettes totales/capitaux propres) x 100.	132	160
Taux d'endettement financier = dettes financières / capitaux propres	6,56%	6,00%

2.4 SITUATION FINANCIERE DE BRL INGENIERIE

L'activité Ingénierie affiche un résultat net 672 k€, en augmentation de 255 k€ par rapport au résultat 2023 et supérieur de 517 k€ au BO 2024.

La production se situe à 31,6 M€ (+ 4,7 M€ vs 2023). La sous-traitance et les services extérieurs sont en forte augmentation par rapport à 2023, en cohérence avec l'évolution de la production et une activité plus soutenue. Les niveaux d'investissement dans les domaines de la Recherche et Développement et de l'informatique ont été significatifs en 2024. Le CIR contribue à leur financement. Le chiffre d'affaires (CA) est en hausse par rapport à 2023 et se répartit en 15,2 M€ (vs 12,5 M€ en 2023) en France, soit 48 % du CA global et en 16,3 M€ (vs 13,6 M€ en 2023) à l'International, soit 52 % du CA global. Les produits d'exploitation s'établissent à un niveau de 31,9 M€, en augmentation de 3,4 M€ par rapport au B0 2024 (27,1 M€ en 2023).

Les charges d'exploitation atteignent 32,8 M€ contre 29,1 M€ au B0 2024 (27,9 M€ en 2023), soit un accroissement de 3,6 M€ par rapport au B0 2024 avec des achats et services extérieurs, (13,5 M€), en forte augmentation par rapport au B0 2024 (+ 2,7 M€) en lien avec un recours à la sous-traitance plus important. Ils sont également en hausse par rapport à 2023 (+ 2,5 M€); le coût du personnel (17,1 M€), progresse de 89 k€ par rapport au B0 2024 et de 1,2 M€ par rapport à 2023, du fait de l'évolution des salaires principalement. Elle intègre un intéressement de 470 k€ (vs 225 k€ au B0 2024) en application de l'accord d'intéressement aux résultats de l'UES BRL; les assurances, 862 k€ (+ 212 k€ vs B0 2024 et + 207 k€ vs réel 2023), augmentent en proportionnalité avec la hausse du chiffre d'affaires et en relation avec la sinistralité des activités.

Le résultat d'exploitation de - 900 k€ est en baisse par rapport à celui de la phase budgétaire initiale (194 k€ par rapport au B0 2024 et 74 k€ vs 2023). Le résultat financier (291 k€) progresse (+ 191 k€ vs B0 2024 et + 96 k€ vs 2023) du fait des variations des taux de change, de la rémunération du compte courant de trésorerie par la maison-mère et des dividendes reçus de BRL Madagascar et de WE Consult. Le résultat exceptionnel atteint 37 k€. Les impôts sur les bénéfices de 1 244 k€ sont un boni, grâce à l'effet de 1 259 k€ de crédit d'impôt recherche (CIR).



BRLI affiche par ailleurs une contribution positive au résultat consolidé, à hauteur de 706 k€, en augmentation de 489 k€ (217 k€ au B0).

Bilan Actif

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	787	772
Immobilisations corporelles	154	142
Immobilisations financières	1 940	1 901
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 881	2 815
Stocks et en cours	4 930	5 410
Clients	14 010	12 491
Autres créances et comptes de régularisation	2 263	1 753
Compte courant BRL débiteur	8 981	5 452
Disponibilités	510	723
TOTAL ACTIF CIRCULANT	30 695	25 829
TOTAL ACTIF	33 576	28 644

Bilan Passif

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Capital	3 183	3 183
Autres primes et réserves	3 772	3 648
RESULTAT DE L'EXERCICE	672	417
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 627	7 249
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 040	1 798
Dettes financières	2 225	1 221
Compte courant BRL créditeur	577	322
Dettes fournisseurs	1 995	1 883
Autres dettes et comptes de régularisation	19 112	16 171
DETTES	23 908	19 597
TOTAL PASSIF	33 576	28 644

Compte de résultat

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires France	17 754	14 301
Chiffre d'affaires Export	14 334	12 216
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	32 088	26 517
Production stockée	-422	400
Subventions d'exploitation	80	94
Reprises provisions	771	782
Accusé de réception en préfecture 0A4710493875004511728-202544-DE Date de télétransmission : 01/08/2025 Date de réception préfecture : 01/08/2025	87	187



PRODUITS D'EXPLOITATION	32 603	27 980
Autres achats et charges externes	14 057	11 456
Impôts, taxes et versements assimilés	1 122	992
Salaires charges sociales	16 782	15 588
Dotations amortissements	495	34
Dotations provisions	793	450
Autres charges	254	287
CHARGES D'EXPLOITATION	33 503	28 807
RESULTAT D'EXPLOITATION	-900	-827
RESULTAT FINANCIER	291	195
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-609	-631
Provisions pour risques		-27
Plus-value sur cession immobilières	-1	
Reprises de provisions		80
Autres résultat exceptionnels	38	70
RESULTAT EXCEPTIONNEL	37	122
RESULTAT NET AVANT IMPÔT	-572	-509
Impôts dû sur les bénéfices	-1 244	-927
RESULTAT NET	672	417
En milliers d'euros	2023 Réel	
En milliers d'euros	2023 Réel	
Flux liés à l'activité Résultat net		Rée
Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions	Réel	Rée 672
Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement	Réel 417	Rée 672 328
Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité	Réel 417 -142	Rée 672 328 1 00 0
Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement	Réel 417 -142 275	672 328 1 000 2 853
Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité	Réel 417 -142 275 -1 468	672 328 1 000 2 853
Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité	Réel 417 -142 275 -1 468	672 328 1 000 2 853 3 853
Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements	Réel 417 -142 275 -1 468 -1 193	Rée 672 328 1 000 2 853 3 853
Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements Acquisitions d'immobilisations Prêts Produit de cession d'actif	Réel 417 -142 275 -1 468 -1 193	Rée 672 328 1 000 2 853 3 853 -110 -42
Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements Acquisitions d'immobilisations Prêts Produit de cession d'actif Var. BFR lié aux investissements	Réel 417 -142 275 -1 468 -1 193 -116 -29	Rée 672 328 1 000 2 853 3 853 -110 -42
Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements Acquisitions d'immobilisations Prêts Produit de cession d'actif	Réel 417 -142 275 -1 468 -1 193 -116 -29 0	Rée 672 328 1 000 2 853 3 853 -110 -42
Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements Acquisitions d'immobilisations Prêts Produit de cession d'actif Var. BFR lié aux investissements Flux net trésorerie - investissements	Réel 417 -142 275 -1 468 -1 193 -116 -29 0 0	Rée 672 328 1 000 2 853 3 853 -110 -42 1
Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements Acquisitions d'immobilisations Prêts Produit de cession d'actif Var. BFR lié aux investissements Flux net trésorerie - investissements	Réel 417 -142 275 -1 468 -1 193 -116 -29 0 0	Rée 672 328 1 000 2 853 3 853 -110 -42 1 0 -152
Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements Acquisitions d'immobilisations Prêts Produit de cession d'actif Var. BFR lié aux investissements Flux net trésorerie - investissements Flux net trésorerie - investissements Flux liés au financement Dividendes versés Comptes courants associés	Réel 417 -142 275 -1 468 -1 193 -116 -29 0 0 -145	Rée 672 328 1 000 2 853 3 853 -110 -42 1 0 -152
Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements Acquisitions d'immobilisations Prêts Produit de cession d'actif Var. BFR lié aux investissements Flux net trésorerie - investissements Flux net trésorerie - investissements Flux liés au financement Dividendes versés Comptes courants associés Flux net trésorerie - financement	Réel 417 -142 275 -1 468 -1 193 -116 -29 0 0 -145	Rée 672 328 1 000 2 853 3 853 -110 -42 1 0 -152 -294 -3 621
Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements Acquisitions d'immobilisations Prêts Produit de cession d'actif Var. BFR lié aux investissements Flux net trésorerie - investissements Flux net trésorerie - investissements Flux net trésorerie - investissements Flux liés au financement Dividendes versés Comptes courants associés Flux net trésorerie - financement Variation de trésorerie	Réel 417 -142 275 -1 468 -1 193 -116 -29 0 0 -145	Réel 672 328 1 000 2 853 3 853 -110 -42 1 0 -152 -294 -3 621 -3 915
Flux liés à l'activité Résultat net Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements Acquisitions d'immobilisations Prêts Produit de cession d'actif Var. BFR lié aux investissements Flux net trésorerie - investissements Flux net trésorerie - investissements Flux liés au financement Dividendes versés Comptes courants associés Flux net trésorerie - financement Variation de trésorerie Trésorerie d'ouverture	Réel 417 -142 275 -1 468 -1 193 -116 -29 0 0 -145 -294 1 504 1 211	Rée 672 328 1 000 2 853 3 853 -110 -42 1 0 -152 -294 -3 621 -3 915 -214
Amortissements dépréciations et provisions Marge brute d'autofinancement Var. BFR lié à l'activité Flux net trésorerie - activité Flux liés aux investissements Acquisitions d'immobilisations Prêts Produit de cession d'actif Var. BFR lié aux investissements Flux net trésorerie - investissements Flux liés au financement Dividendes versés Comptes courants associés	Réel 417 -142 275 -1 468 -1 193 -116 -29 0 0 -145 -294 1 504 1 211 -127	2024 Réel 672 328 1 000 2 853 3 853 -110 -42 1 0 -152 -294 -3 621 -3 915 -214 723 509



Trésorerie + cash pooling de clôture	6 175	9 491
Niveau d'Endettement :		
En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8	7
Acomptes reçus/commandes en cours	2 217	1 214
Total dettes financières	2 225	1 221
Total dettes	23 908	19 547
Dont Groupe et associés	577	322
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	21 571	18 333
Trésorerie	509	723
Capitaux propres	7 627	7 249
Ratio d'endettement = (dettes totales/capitaux propres) x 100.	313,5	269,7
Taux d'endettement financier = dettes financières / capitaux propres	29,2%	16,8%

2.5 SITUATION FINANCIERE DE BRLEN

L'activité Espaces Naturels renoue avec les bénéfices, avec un résultat net de l'exercice 2024 de 50 k€, en hausse de 207 k€ par rapport à 2023 (- 157 k€) et conforme au budget initial. Il intégre la distribution d'une part propre d'intéressement aux salariés. Les produits d'exploitation (10,2 M€) sont en hausse de 0,7 M€ par rapport au budget initial (9,5 M€ au B0 2024) et en baisse de 0,2 M€ vs réel 2023 (10,5 M€).

Ils comprennent le chiffre d'affaires (10,4 M€) en hausse de 1 M€ par rapport au B0 2024 (+ 0,5 M€ vs réel 2023) avec une activité du secteur Aménagement paysager Littoral de 2 293 k€ (+493 k€ vs B0 2024 ; -277 k€ vs réel 2023) soutenue par plusieurs chantiers d'envergure démarrés fin 2023 (Quai Pompidou, Parking entrée de La Grande Motte) ; une activité du secteur aménagement paysager Hors Littoral de 6 552 k€ (+1 115 k€ vs B0 2024 ; +649 k€ vs 2023) en lien avec la structuration du bureau d'études opérée entre 2021 et début 2023 ; une activité du secteur pépinières dont les ventes externes, à 1 588 k€, sont en retrait de 562 k€ vs B0 2024 (+104 K€ , + 7 % vs 2023 de 1 484 k€) du fait de la restructuration de l'équipe commerciale.

Le chiffre d'affaires est complété par la variation négative des stocks bruts des pépinières à hauteur de - 261 k€ et par des produits divers (13 k€) non récurrents.

Les charges d'exploitation (10,16 M€), sont en hausse de 761 k€ par rapport au B0 2024 (- 544 M€ vs réel 2023) dont les frais de personnel, à 3 532 k€ (dont 20 k€ d'intéressement), comme au B0 2024 (+ 100 k€ vs 2023, soit + 3 %); les intérimaires à 895 k€ (+ 60 k€ vs B0 2024; -339 k€ vs réel 2023) grâce à l'amélioration de la gestion de planning; les services extérieurs à 5 947 k€ (+1,1 M€ vs B0 2024 et +0,25 M€ vs réel 2023) à mettre en rapport avec la variation de l'activité (+ 5 % comme pour le chiffre d'affaires); les dotations/reprises d'exploitation varient de - 299 k€ (vs + 86 k€ au B0 2024 et + 292 k€ vs réel 2023) en lien avec la variation des stocks. Le résultat d'exploitation positif de 70 k€ (-43 k€ vs B0 2024; +260 k€ vs réel 2023); le résultat financier contient les intérêts de compte courant versés à la maison-mère BRL (- 53 k€ vs -60 k€ au B0 2024; -51 k€ en 2023). L'augmentation de capital opérée par l'actionnaire BRL en fin d'exercice 2024 permettra de réduire le montant de ces frais sur les exercices à venir; le résultat exceptionnel de 11 k€. L'impôt sur les bénéfices est un produit de 22 k€ en lien avec l'octroi d'un crédit d'impôt recherche (CIR) dans le cadre d'une thèse réalisée par un doctorant du CIRAD pendant 3 ans sur le secteur pépinières.

BRLEN affiche par ailleurs une contribution positive au résultat consolidé de 40 k€, en léger retrait de 17 k€ par rapport au BO 2024 (57 k€).



En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	5	11
Immobilisations corporelles	919	912
Immobilisations financières	181	182
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 104	1 105
Stocks et en cours	1 372	1 377
Clients	2 009	1 881
Autres créances et comptes de régularisation	242	316
Compte courant BRL débiteur		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	2	1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 643	3 575
TOTAL ACTIF	4 747	4 680

Bilan Passif

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Capital	2 200	1 953
Autres primes et réserves	5	-664
RESULTAT DE L'EXERCICE	50	-157
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 255	1 132
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	26	20
Dettes financières	187	1 481
Compte courant BRL créditeur	184	
Dettes fournisseurs	921	974
Autres dettes et comptes de régularisation	1 174	1 073
DETTES	2 466	3 527
TOTAL PASSIF	4 747	4 680

Compte de résultats

En milliers d'euros

31/12/2024	31/12/2023
10 426	9 946
	13
10 426	9 959
-261	188
56	103
438	147
22	123
10 681	10 519
	10 426 10 426 -261 56 438 22



Achats et variation de stocks	1 457	1 058
Autres achats et charges externes	5 351	5 802
Impôts, taxes et versements assimilés	129	130
Salaires charges sociales	3 523	3 339
Dotations amortissements	111	341
Dotations provisions	5	
Autres charges	34	39
CHARGES D'EXPLOITATION	10 611	10 709
RESULTAT D'EXPLOITATION	70	-190
RESULTAT FINANCIER	-53	-51
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	17	-241
Autres résultat exceptionnels	11	63
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11	63
RESULTAT NET AVANT IMPÔT	28	-179
Impôts dû sur les bénéfices	-22	-22
RESULTAT NET	50	-157

Situation de trésorerie :

	2023	2024
En milliers d'euros	Réel	Réel
Flux liés à l'activité		
Résultat net	-157	50
Amortissements dépréciations et provisions	85	116
Plus (-) / moins (+) value cession	-64	-12
Autres sans impact trésorerie		
Marge brute d'autofinancement	-137	155
Amortissement et Provisions / actif circulant		
CAF		
Var. BFR lié à l'activité	-127	-89
Flux net trésorerie - activité	-264	66
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations	-238	-114
Produit de cession d'actif	80	14
Prêts	3	1
Var. BFR lié aux investissements	13	-15
Flux net trésorerie - investissements	-141	-113
Flux liés au financement		
Dividendes versés		
Variation du capital		1 073
variation du comptes courants financier	391	-1 025
Flux net trésorerie - financement	391	48
Variation de trésorerie	-15	1
Trésorerie d'ouverture	15	1
Trésorerie de clôture	1	2
Comptes courants de clôture (cash pooling)	-1 209	-184
Trésorerie + cash pooling de clôture	-1 208	-183



Niveau d'Endettement :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	338	1 397
Acomptes reçus/commandes en cours	32	83
Total dettes financières	371	1 481
Total dettes	2 466	3 527
Groupe et associés	338	1 397
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 434	3 444
Trésorerie	2	1
Capitaux propres	2 255	1 132
Ratio d'endettement = (dettes totales/capitaux propres) x 100.	109,3	311,5
Taux d'endettement financier = dettes financières / capitaux propres	16,4%	130,8%

2.6 SITUATION FINANCIERE DE BRLI-CI

L'activité en Côte d'Ivoire (BRLI-CI) affiche un résultat net de 33 k€ pour des produits d'exploitation de 1,9 M€. Les gains commerciaux 2024 s'élèvent à 1,2 M€.

BRLI-CI génère une contribution positive au résultat consolidé à hauteur de 33 k€, en amélioration de 20 k€ par rapport au B0 2024 (13 k€).

Bilan Actif

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles		0
Immobilisations corporelles	81	51
Immobilisations financières	54	10
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	135	61
Stocks et en cours	123	66
Clients	1 224	926
Autres créances et comptes de régularisation	44	17
Disponibilités	30	154
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 420	1 163
TOTAL ACTIF	1 556	1 225
Cours cloture au 31/12	656	656

Bilan Passif

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Capital	17	17
Autres primes et réserves	136	89
RESULTAT DE L'EXERCICE	33	46
OTAL CAPITAUX PROPRES ccusé de réception en préfecture	186	153
34-213403363-20250728-202544-DE		

034-213403363-20250728-202544-DE Date de télétransmission : 01/08/2025 Date de réception préfecture : 01/08/2025



PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	32	57
Dettes financières	166	13
Compte courant BRL créditeur		
Dettes fournisseurs	56	90
Autres dettes et comptes de régularisation	1 116	912
DETTES	1 338	1 015
TOTAL PASSIF	1 556	1 225

Compte de résultats

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 836	2 030
Production stockée	57	-213
Reprises provisions	3	
Autres produits	0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 897	1 818
Achats et variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 404	1 213
Impôts, taxes et versements assimilés	23	22
Salaires charges sociales	371	432
Dotations amortissements	41	33
Dotations provisions		9
Autres charges	0	0
CHARGES D'EXPLOITATION	1 840	1 709
RESULTAT D'EXPLOITATION	57	109
RESULTAT FINANCIER	-11	-10
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	45	98
Reprises de provisions	21	
Autres résultat exceptionnels	-17	-21
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4	-21
RESULTAT NET AVANT IMPÔT	50	77
Impôts dû sur les bénéfices	17	31
RESULTAT NET	33	46

2.7 SITUATION FINANCIERE DE BRL MADAGASCAR

L'activité à Madagascar génère un résultat net en 2024 de 52 k€ (+31 k€ vs budget initial). Les produits d'exploitation, à 1 181 k€, sont en diminution de 40 k€ par rapport au budget initial et en augmentation de 176 k€ par rapport à l'année 2023. Cet écart est lié à la baisse du CA (- 288 k€) et à la hausse de la variation des travaux en cours (248 k€).

Les charges d'exploitation de 1 018 k€ diminuent de 44 k€ (vs B0 et + 102 k€ vs 2023) avec le poste personnel à 495 k€ (+ 112 k€ vs B0 2024) et des achats et services extérieurs pour 323 k€ (- 164 k€ vs B0 2024).

Le résultat d'exploitation s'établit à 162 k€ (+4 k€ vs B0 2024 ; +74 k€ vs 2023). Le résultat financier est négatif à - 14 k€ (faible taux de l'euro au 31 décembre 24) pour un prévisionnel à - 11 k€. L'estimation de l'IMP de 2024 est de 96 k€.

BRL Madagascar affiche par ailleurs une contribution positive au résultat consolidé à hauteur de 52 k€, en

amélioration de 31 k€ par rapport au BO 2024 (21 k€).

034-213403363-20250728-202544-DE Date de télétransmission : 01/08/2025 Date de réception préfecture : 01/08/2025



En milliers d'euros

31/12/2024	31/12/2023
257	231
7,051	6,891
264	238
257	350
369	216
1 357	1 367
350	431
2 333	2 364
2 597	2 602
	257 7,051 264 257 369 1 357 350 2 333

Bilan Passif

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Capital	45	44
Autres primes et réserves	984	933
RESULTAT DE L'EXERCICE	52	58
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 029	977
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes financières	81	35
Compte courant BRL créditeur		
Dettes fournisseurs	1 477	1 586
Autres dettes et comptes de régularisation	10	4
DETTES	1 568	1 625
TOTAL PASSIF	2 597	2 602

Compte de résultats

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 282	712
Production stockée	-101	338
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 181	1 050
Achats et variation de stocks		
Autres achats et charges externes	473	399
Impôts, taxes et versements assimilés	18	32
Salaires charges sociales	495	500
Dotations amortissements et provisions	33	27
CHARGES D'EXPLOITATION	1 018	958
RESULTAT D'EXPLOITATION	162	92
RESULTAT FINANCIER	-14	9
Accusé de réception en préfecture RESILLAGE COURANT TOUVE DE L'AUTONNE DE L'ACCUSE DE L'AC	149	102
Date de réception préfecture : 01/08/2025		



RESULTAT NET AVANT IMPÔT	149	102
Impôts dû sur les bénéfices	96	44
RESULTAT NET	52	58
Cours retenu	4873,83	4769,65

2.8 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET, S'IL EST DISPONIBLE, DU RESULTAT SELON LES MEMES MODALITES

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 13. La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité de la société et, s'il est disponible, du résultat selon les mêmes modalités

2.8.1 Consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 106,8 M€ (pour un résultat net consolidé de 4,48 M€), dont 19,9 M€ à l'export. Géographiquement, il se répartit de la façon suivante : 81,3 % en France, dont 70,5 % en région Occitanie, et 18,7 % à l'export, dont 12,8 % en Afrique, 3,4 % en Méditerranée et Moyen-Orient, 0,7 % en Asie/Extrême-Orient, et 1,8 % dans d'autres pays.

La vision des administrateur(trice)s et de la Direction générale du Groupe consiste à disposer de compétences et d'expertises couvrant l'ensemble du cycle de l'eau, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la biodiversité.

La répartition du chiffre d'affaires par métier est la suivante :

- o 50,2 % pour la vente d'eau, dont 35,3 % d'eau agricole, 24,7 % d'eau potable, 25,4 % d'eau à usage industriel, 12,8 % d'eau pour l'arrosage (hors agriculture) et 1,8 % pour l'assainissement ;
- o 21,2 % pour les travaux, mandats, et autres études France ;
- o 16,4 % pour les études et autres ventes à l'export ;
- 4.5 % pour la vente de matériel d'irrigation et d'énergie ;
- o 7,7 % pour les espaces verts (entretien de parcs et jardins et vente de végétaux).





2.8.2 BRL

En Euros	répartition CA	Résultat
Concession Régionale RHR	17 374 353	2 057 583
Concession Régionale Lauragais	866 329	110 181
Service aux entreprises, Location immobilière, condui	5 258 741	3 514 391
Total général	23 499 422	5 682 156

2.8.3 BRL EXPLOITATION

	En milliers d'euros	Répartition du CA
Affermage RHR	Eau Agricole	18 931
	Eau Brute en Gros	12 909
	Eau Brute à Usage Divers	6 840
	Eau Potable en Gros	8 315
	Travaux RHR	6 959
	Vente d'énergie	5
	Autres produits RHR	388
	Total Affermage RHR	54 346
Hors RHR	Exploitation Eau potable et Assainissement	6 400
	Matériel d'irrigation	3 357
	Exploitation Eau brute	1 120
	Exploitation Grands ouvrages	3 191
	Autres produits diversification	704
	Total HORS RHR	14 772
	Chiffre d'Affaires	69 118

En milliers d'euros	Répartition du CA	Affermage RHR	HORS RHR
Vente d'eau	53 622	46 995	6 627
Vente d'énergie	5	5	0
Vente marchandises ou végétaux	3 357		3 357
Etudes & Ventes export			0
Aménagement & Entretien Espaces Verts			0
Travaux, mandats, études France, autres	12 135	7 347	4 788
TOTAL	69 118	54 346	14 772



2.8.4 BRL INGENIERIE

En milliers d'euros	Répartition du CA
BIOD - Gestion de la Biodiversité et Développement Durable	1 434
DVT - Développement Territorial	1 091
EASA - Eau agricole et sécurité alimentaire	6 532
EPA - Eau potable et assainissement	4 250
ERI - Eaux et risques	4 098
EVE - Evaluation Environnementale	3 770
GIRE - Gestion intégrée des Ressources en Eau	2 609
MEL - Mer et littoral	1 750
NAV- Navigation et Ports	2 940
OHT - Ouvrages hydrauliques et transferts	2 912
Divers	701
Chiffres d'affaires 2024	32 088

En milliers d'euros	Répartition de CA
Etudes & Ventes export	15 797
Travaux, mandats, études France, autres	16 291
Chiffres d'affaires 2024	32 088

2.8.5 BRL ESPACES NATURELS

En milliers d'euros	Répartition du CA	
Travaux	8 846	
Pépinière	1 580	
Chiffre d'affaires	10 426	



2.9 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES SELON LA PART D'ACTIVITE EXERCEE POUR LE COMPTE DES ACTIONNAIRES, DES AUTRES PERSONNES ET POUR SON PROPRE COMPTE

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 14. Pour les sociétés d'économie mixte, la répartition du chiffre d'affaires distinguant la part d'activité exercée pour le compte des actionnaires, celle exercée pour le compte d'autres personnes publiques ou privées non actionnaires et celle relevant des opérations pour compte propre.

	En € au 31/12/2024	En % au 31/12/2024
Part d'activité exercée pour le compte des actionnaires	18 128 337	77,1%
Part d'activité exercée pour le compte de personnes morales de droit public non actionnaires		0,0%
Part d'activité exercée pour le compte de personnes morales de droit privé non actionnaires		
Part d'activité relevant d'opérations pour compte propre	5 371 086	22,9%